



HAL
open science

L'insertion par le logement : un tremplin vers l'autonomie des jeunes ?

Clara Chambon

► **To cite this version:**

Clara Chambon. L'insertion par le logement : un tremplin vers l'autonomie des jeunes ?. Sciences de l'Homme et Société. 2022. dumas-04075974

HAL Id: dumas-04075974

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04075974>

Submitted on 20 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

MÉMOIRE DE CLARA
CHAMBON - 2022



L'INSERTION PAR LE LOGEMENT : UN TREMPLIN VERS L'AUTONOMIE DES JEUNES ?

DIRECTRICE DE MÉMOIRE

Séverine Bonnin-Oliveira

STRUCTURE D'ACCUEIL

ET TUTRICE

URHAJ PACAC - Carole Koch

MASTER 2 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Transition des Métropoles et Coopération en
Méditerranée [TMCM]

AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional [IUAR]



LA RÉSIDENCE SOCIALE À ORIENTATION
ÉDUCATIVE DE TOULON - © URHAJ 2022

Remerciements

Si il y a bien page que j'avais hâte d'écrire c'est bien celle-ci...

Je souhaite premièrement dire un énorme merci à ma collègue **Eva Rasolondramanitra** dont l'aide a été aussi grande que son nom est long, pour son aide à organiser mes pensées et acquérir une bonne méthodologie de mémoire. Merci pour les nombreuses discussions que nous avons eues et ton enthousiasme face à mon sujet.

Un grand merci à ma directrice de mémoire **Séverine Bonnin-Oliveira** dont l'investissement et le support ont été grands, m'aidant à articuler mes idées et à garder une ligne directrice. Merci beaucoup d'avoir lu et relu les différentes parties toutes déconstruites et de m'avoir donné des dizaines de suggestions pour les améliorer.

Je souhaite également remercier chaleureusement **Brigitte Burles**, ancienne directrice de la Mission Locale d'Aix-en-Provence et spécialiste des problématiques de jeunesse. Les discussions que nous avons eues autour de ce sujet m'ont fortement aidé à construire ce mémoire.

Je tiens à remercier tout particulièrement **Frédéric Chambon** qui a lu et relu ce mémoire plusieurs fois pour m'aider à lui donner de la cohérence et une bonne articulation et à **Marie-Laure Chambon** qui a corrigé de nombreuses fautes d'orthographe pour le plaisir de vos yeux...

Je remercie également **toutes les personnes que j'ai rencontrées en entretien dans le cadre de ce projet de mémoire**. Elles m'ont aidé à comprendre le monde de l'insertion par le logement, comment il fonctionne et quelles en sont ces limites.

J'ai une pensée particulière pour mes proches et collègues qui ont entendu parler de ce mémoire à longueur de journée pendant plusieurs mois. **Bastien, Amir, Eva, Pinar, Halima et Zoé**, merci de m'avoir soutenue (et supportée)!

Enfin, je tiens vraiment à remercier sincèrement **Carole Koch**, ma tutrice d'apprentissage. Grâce à elle, j'ai passé une année exceptionnelle au sein de l'URHAJ. Tant sur le plan professionnel que personnel, je me suis fortement enrichie et épanouie à son contact. En me permettant de participer à toutes les réunions, en me donnant des responsabilités et en m'incluant dans tous les projets. J'ai énormément appris au sein de ma structure d'alternance et cela me servira pour la suite de mes aventures.

Résumé

Dans un contexte où les jeunes se trouvent dans des situations particulièrement précaires, il est difficile pour eux de s'insérer durablement dans la société. Une étape clé de cette insertion est d'accéder à leur propre logement. Pourtant cela ressemble souvent à un parcours du combattant tant le parc de logement de droit commun n'est pas adapté à leurs réalités. Il existe cependant des aides, des services et des structures d'insertion par le logement pour les accompagner dans ces démarches. Ce mémoire interroge l'efficacité de ces solutions et examine si elles sont suffisantes pour accompagner les jeunes vers l'autonomie. Il a aussi pour ambition de montrer les limites de l'insertion par le logement et comment elle pourrait être optimisée pour mieux aider les jeunes dans cette étape cruciale de leur vie.

Pour tenter d'apporter une réponse, l'analyse se base principalement sur la situation et les pratiques du territoire de la métropole de Toulon.

Mots Clés :

Insertion - Logement - Accompagnement - Jeunes - Foyer de jeunes travailleurs - Résidence Sociale

Table des Matières

| | |
|---|----|
| Remerciements..... | 2 |
| Résumé | 4 |
| Table des Matières | 5 |
| Liste des abréviations | 7 |
| Introduction..... | 9 |
| I. Le public jeune : une multitude de situation et un marché du logement qui lui est hostile | 14 |
| A. La complexité du public jeune | 15 |
| 1. Les jeunes : tentative de définition homogène..... | 15 |
| 2. Un public hétérogène | 18 |
| 3. Les jeunes, le public le plus touché par la précarité économique | 22 |
| B. Le parc de logements de droit commun inadapté aux situations des jeunes | 28 |
| 1. Des jeunes qui ont du mal à s'insérer durablement dans le parc de logements décents | 28 |
| 2. Le parc de logements inadapté avec les situations de jeunesses..... | 33 |
| 3. Le parc social inadapté aux besoins flexibles des jeunes..... | 40 |
| II. L'insertion par le logement pour les jeunes : des solutions insuffisamment développées et qui ne touchent pas tous les publics..... | 45 |
| A. Des solutions accessibles aux jeunes existent mais elles ont leurs limites | 46 |
| 1. Des jeunes inégaux face aux aides financières..... | 46 |
| 2. Des acteurs locaux dédiés à l'insertion des jeunes | 50 |
| 3. Des solutions de logement accessibles aux jeunes mais insuffisantes..... | 52 |
| B. Le mouvement Habitat jeunes : la solution historique à l'insertion par le logement | 60 |
| 1. L'historique du mouvement Habitat jeunes..... | 60 |
| 2. Les Résidences Sociales FJT : le modèle qui a fait ses preuves mais n'est pas assez développé | 63 |
| 3. Au-delà du modèle FJT, un ensemble de solutions Habitat jeunes pas toujours facile à mettre en œuvre | 71 |
| III. L'insertion par le logement : Un modèle limité qui pourraient être plus efficace | 76 |
| A. Etat des lieux des limites de l'insertion par le logement..... | 77 |
| 1. La difficile coordination du réseau d'acteurs..... | 77 |

| | |
|--|-----|
| 2. Le cadre institutionnel de l'insertion par le logement privilégie le quantitatif au qualitatif | 79 |
| 3. L'insertion par le logement au défi du nombre de places..... | 83 |
| B. Pistes d'amélioration pour une meilleure insertion par le logement des jeunes . | 85 |
| 1. Organiser le réseau d'acteurs pour créer une réponse cohérente et efficace aux besoins des jeunes..... | 85 |
| 2. Améliorer les processus de communication avec les jeunes pour les aider au mieux et en toucher un plus grand nombre | 88 |
| 3. L'Etat et les collectivités doivent remanier certains dispositifs et allouer plus de moyens pour réellement répondre aux importants besoins en solution de logement des jeunes..... | 91 |
| Conclusion Générale..... | 98 |
| Bibliographie | 102 |
| Annexes..... | 108 |
| Cadre méthodologique | 108 |
| Annexe 1 : Description de ma structure d'alternance : | 108 |
| Annexe 2 : Description de mes missions d'alternance :..... | 109 |
| Annexe 3 : Le terrain d'étude : La Métropole Toulon Provence Méditerranée .. | 110 |
| Les Entretiens | 112 |
| Annexe 4 : Suivi des entretiens dans le cadre de ce mémoire avec les points saillants..... | 112 |
| Annexe 5 : Grille d'entretien pour la responsable du FJT Place d'Arme à Toulon | 116 |
| Annexe 6 : Retranscription d'un entretien..... | 118 |
| Analyse complémentaire du territoire de la métropole TPM..... | 126 |
| Annexe 7 : L'attractivité du territoire : Indice de concentration de l'emploi dans la métropole TPM | 126 |
| Annexe 8 : Indice de jeunesse dans la métropole TPM..... | 128 |
| Annexe 9 : Le taux d'activité des jeunes de 15 à 24 ans dans la métropole TPM | 130 |
| Annexe 10 : Le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans dans la métropole TPM..... | 131 |
| Annexe 11 : Les jeunes de la métropole TPM en emploi :..... | 132 |
| Annexe 12 : Les salariés de 15 à 24 ans en emploi précaire de la métropole TPM..... | 133 |
| Benchmark | 134 |
| Annexe 13 : Une plateforme de carte interactive mutualisant tous les acteurs et dispositifs du territoire. | 134 |

Liste des abréviations

ADIL - Agence Départementale d'Information sur le Logement

AIO - Accueil Information Orientation

AITEC - Association Internationale de Techniciens, Experts et Chercheurs

AIVS - Agences Immobilière à Vocation Sociale

ALT - Allocation Logement temporaire

Anah - Agence nationale de l'habitat

APEA - Association de Prévention Et d'Aide à l'insertion

APL - Aide Personnalisée au Logement

ARHLM - Association Régionale HLM

ASLL - Accompagnement Social Lié au Logement

CAF - Caisse des Allocations Familiales

CASF - Code de l'Actions Sociale et des Familles

CCAS - Centre Communal d'Action Sociale

CCH - Code de la Construction et de l'Habitat

CDD - Contrat à Durée Déterminée

CDI - Contrat à Durée Indéterminée

CEJ - Contrat Engagement Jeunes

CFI - Crédit Formation Individualisé

CHRS - Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CHU - Centre d'Hébergement d'Urgence

CLLAJ - Comité Locale pour le Logement Autonome des Jeunes

CNAF - Caisse Nationale des Allocations Familiale

CNLE - Conseil National des politiques de lutte contre la pauvreté et l'Exclusion sociale

CROUS - Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires

ESSMS - Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux

FAJ - Fond d'Aide aux Jeunes

FAS - Fédération des Acteurs de la Solidarité

FJT - Foyers de Jeunes Travailleurs

FSL - Fond de Solidarité pour le Logement

FTM - Foyers de Travailleurs Migrants

GLS - Gestion Locative Sociale

HLM - Habitation à Loyer Modéré

ILGLS - Intermédiation Locative et la Gestion Locative Sociale

IML - InterMédiation Locative

Insee - Institut national de la statistique et des études économiques

ISFT - Ingénierie Sociale, Financière et Technique

LMNP - Loueur Meublé Non Professionnel

MdEIJ - Maison de l'Étudiant et de l'Information Jeunesse

MECS - Maison de l'Enfance à Caractère Social

MIAJ - Mission Intercommunale Action Jeunes

MOC - Maîtrise d'Ouvrage Collective

MOI - Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion

NEET - Not in Education, Employment or Training

OCDE - Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PACA - Provence-Alpes-Côte d'Azur

PJJ - Protection Judiciaire de la Jeunesse

PLH - Plan Local de l'Habitat

PLIJ - Parcours Logement Insertion Jeunes

PS-FJT - Prestation de Service FJT

RSA - Revenu de Solidarité Active

RS-FJT - résidence Sociale FJT

RSOE - Résidence Sociale à Orientation Éducative

SIAO - Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation

SMIC - Salaire Minimum de Croissance

SRU - Solidarité et Renouvellement Urbain

TPM - Toulon-Provence-Méditerranée

UFJT - Union des Foyers de Jeunes Travailleurs

UNHAJ - Union Nationale pour l'HABitat des Jeunes

URCLLAJ - Union Régionale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des jeunes

URHAJ - Union Régionale pour l'HABitat des Jeunes

Introduction

« Habiter, c'est pouvoir trouver le lieu où l'homme garde un repère présent là-ici-maintenant, pour pouvoir aller vers le devenir » (Salignon¹, 2010)

Cette citation de Bernard Salignon montre l'importance d'avoir un "chez-soi" pour pouvoir se développer et s'intégrer dans la société. En effet, l'accès au logement constitue le premier socle de toute insertion. L'environnement dans lequel se trouve ce logement et l'accompagnement dont bénéficie la personne logée sont tout aussi importants pour lui permettre d'être autonome.

C'est tout particulièrement le cas des jeunes pour qui "L'accès au logement autonome est l'enjeu majeur dans la transition vers l'âge adulte" (Richez²,2015). Il est cependant difficile de définir exactement ce que sont les jeunes. La diversité de leurs situations et des âges auxquels ils franchissent les étapes clés de leurs vies en font un groupe hétérogène et généralement plus précaire que le reste de la population. Face au logement, les jeunes ont des parcours résidentiels très différents en fonction de leurs historiques. Ce parcours est rarement linéaire, souvent fait d'aller-retour entre le domicile parental et différents modes d'habitat (statuts et types de logements).

Les jeunes ont besoin d'accéder à un logement pour devenir autonome et y arriver ressemble souvent à un parcours du combattant. Il existe une multitude d'acteurs et de dispositifs pour les accompagner dans leurs parcours résidentiels et leur proposer des solutions adaptées à toutes les étapes de la vie et prenant en compte les situations personnelles.

¹ Salignon B, (2010), *"Qu'est-ce qu'habiter"*, Édition de la Villette.

² Richez J. -C. (2015), « La question du logement », *Les fiches repères, Observatoire de la jeunesse et des politiques de jeunesse*, 4 p.

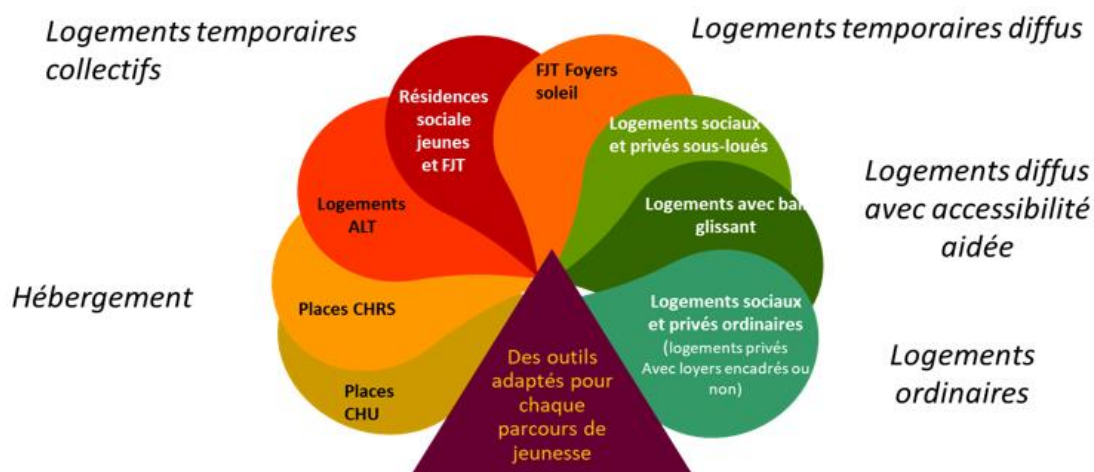


Figure 1 : La diversité des solutions d'hébergements et de logements

Source : Unhaj, 2019

Comme le montre la figure 1, ces solutions vont de l'hébergement qui répond à des besoins urgents au logement autonome en passant par le logement accompagné qui répond aux besoins de ménages et de jeunes qui n'ont pas les conditions requises (temporairement ou durablement) pour accéder à un logement autonome.

Dans les années 90, La loi Besson a acté que le droit au logement était un devoir de solidarité dont était redevable la nation envers chacun. C'est dans ce cadre que s'est développé le domaine de l'insertion par le logement qui regroupe un ensemble de partenaires accompagnant les personnes qui éprouvent des difficultés à accéder à un logement autonome et décent ou à s'y maintenir. L'insertion par le logement est donc à la croisée entre le logement et le social, l'un avec l'autre permettant de stabiliser les bénéficiaires. L'Etat et les départements ont mis en place des plans locaux d'insertion par le logement³ rassemblant les acteurs de la maîtrise d'ouvrage (construction, réhabilitation), de l'ingénierie sociale, technique et financière (accompagnement des individus vers le logement et son maintien), de l'intermédiation locative et de la gestion locative sociale (associations gestionnaires de résidences sociales, organismes de médiation entre les propriétaires et locataires). En 2017, la place de l'insertion par le logement a été renforcée par le lancement du plan quinquennal gouvernemental

³Bodinier, D (2010), L'insertion par le logement, *dialogues, propositions, histoires pour une citoyenneté mondiale*

pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme qui propose une réforme structurelle pour l'accès au logement. Il s'agit de passer d'une réponse construite dans l'urgence *s'appuyant majoritairement sur des places d'hébergement avec des parcours souvent longs et coûteux*, à un accès direct au logement avec l'accompagnement social adapté aux besoins des individus et en particulier des jeunes.

De ces actions gouvernementales et institutionnelles a découlé une diversité de solutions d'insertion par le logement. On peut alors **se demander si ces solutions sont suffisantes et surtout efficaces pour accompagner les jeunes dans leurs parcours résidentiels et accéder à un logement autonome ? On peut se demander aussi si l'insertion par le logement est réellement un tremplin vers l'autonomie des jeunes et quelles sont les limites de cet accompagnement ?**

L'objectif de ce mémoire est donc de comprendre en quoi les mesures de l'insertion par le logement sont utiles pour l'émancipation des jeunes et leur accès à un logement autonome. Les solutions proposées par l'insertion par le logement seront analysées et leurs avantages et limites seront définis. A ce stade, différentes hypothèses de travail sont faites :

- Hypothèse 1 : Les jeunes représentent un public vulnérable qui a du mal à s'insérer dans le parc de logement de droit commun qui leur est hostile.
- Hypothèse 2 : Des aides, dispositifs et solutions de logements existent pour accompagner les jeunes dans leurs parcours résidentiels mais elles sont insuffisantes et ne touchent pas assez de jeunes
- Hypothèse 3 : Le fonctionnement et les dispositifs de l'insertion par le logement pourraient être optimisés

Pour répondre à ces questionnements nous verrons, dans un premier temps, ce que représente le public jeune et en quoi le parc de logement de droit commun n'est pas adapté à leurs situations. Dans un second temps, nous ferons un état des lieux des différentes aides et solutions de logement avec accompagnement qui sont disponibles pour les jeunes. Enfin, nous verrons dans un troisième temps, quelles sont les limites

de l'insertion par le logement et comment les acteurs et les dispositifs dans ce domaine pourraient être plus efficaces pour mieux répondre aux besoins des jeunes.

L'insertion par le logement dépend de mesures gouvernementales (l'Etat cadrant les législations et finançant de nombreux dispositifs) et locales (les acteurs de l'insertion par le logement sont implantés sur leur territoire qui a ses propres spécificités). C'est pourquoi, dans le cadre de cette recherche, nous étudierons ce qu'il se passe à l'échelle de la France tout en s'intéressant plus précisément au cas de la métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM). Se concentrer sur ce territoire spécifiquement permet de réaliser une enquête de terrain et d'analyser les pratiques des acteurs impliqués localement dans le parcours résidentiel des jeunes.

Dans le cadre de mon alternance, je suis chargée de mission Habitat⁴ à l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ) en Provence Alpes Côtes d'Azur et Corse (PACA). C'est la tête de réseau des associations gestionnaires de résidences et/ou services pour les jeunes en mobilité (sociale, professionnelle ou de formation), dont l'objectif est de les accompagner vers l'émancipation et l'autonomie, en s'appuyant sur l'habitat. La métropole TPM nous a missionné pour coordonner la mise en place d'un Parcours Logement Insertion Jeunes (PLIJ). Dans le cadre de cette mission, je me suis intéressée aux différents acteurs et dispositifs de l'insertion par le logement ainsi qu'aux diverses solutions de logement existantes et qui pourraient s'inscrire dans le parcours résidentiel des jeunes.

Ce mémoire se base sur des entretiens semi-directifs⁵ auprès d'une dizaine d'acteurs représentant une diversité de structures⁶ (résidences sociales, associations, collectivités territoriales, la Caisse des Allocations Familiales...). Il a aussi été alimenté par de riches échanges lors de réunions organisées par la métropole TPM (comme par exemple, la restitution du diagnostic du futur Plan Local de l'Habitat (PLH) de la métropole TPM et les groupes de travail métropolitain « L'habitat, le cadre de vie et la

⁴ Plus d'information sur l'URHAJ et mes missions dans les annexes 1 et 2

⁵ Un exemple de grille d'entretien est donné en annexe 5

⁶ La liste des entretiens et les points saillants qui en ressortent sont récapitulés dans l'annexe 4

participation des habitants ») Pour comprendre dans quels contextes s’inscrivent ces acteurs, nous avons analysé la situation des jeunes et du parc de logement en France et dans la métropole TPM grâce à des données quantitatives notamment de l’Insee. Pour affiner ces résultats et observations, nous avons étudié les textes de loi qui cadrent les structures et dispositifs de l’insertion par le logement et réalisé un état de la littérature sur ce sujet.

I. Le public jeune : une multitude de situation et un marché du logement qui lui est hostile

Comment parler de la situation des jeunes face au logement sans définir ce qu'est la jeunesse et ce qui la caractérise. Que ce soit dans les définitions sociologiques ou dans les différentes représentations statistiques, il est difficile de donner une définition unique de ce public.

La multitude des situations dans lesquelles se trouvent les jeunes est souvent incompatible avec une bonne intégration durable dans le parc de logement dont nous dresserons le portrait afin de comprendre pourquoi il leur est aussi hostile.

A. La complexité du public jeune

Il est difficile de définir clairement à quoi correspond le statut de jeune tant il a évolué au cours du temps. Même statistiquement, la représentation du public jeune diffère selon les sources. Dans cette partie nous tenterons de définir ce que représente un jeune malgré l'hétérogénéité de leurs situations. Nous examinerons également leur situation économique en comparaison des autres catégories d'âge de la population.

1. Les jeunes : tentative de définition homogène

- Evolution de la définition du public jeune dans le temps

Selon Olivier Galland⁷, le statut de "jeune" a évolué au cours du temps en France et diffère selon les sociétés. Historiquement et pendant des siècles, le jeune n'avait pas lieu d'être : on passait du statut d'enfant, sous la responsabilité de ses parents et élevé par sa mère, au statut d'adulte, indépendant ou marié. C'est seulement au 18e siècle, avec le mouvement des Lumières et le développement de l'éducation publique, que le statut de jeune apparaît, représentant les lycéens et les apprentis.

A partir de 1918, pendant l'entre-deux guerres, ce statut évolue et prend une place plus importante : il représente la période entre la fin des études (vers 13-14 ans) et le service militaire (vers 20 ans, pour les hommes) ou le mariage qui arrive après. Pendant ce temps, le jeune travaille, va dans des bals mais il reste sous la responsabilité de ses parents. La jeunesse devient donc cette période transitoire entre l'âge enfant et l'âge adulte.

Après la seconde guerre mondiale, l'école devient obligatoire jusqu'à 16 ans et beaucoup poursuivent des études ensuite. Cela modifie encore la définition du "

⁷ Galland, Olivier. « Chapitre 6. De l'enfance à l'âge adulte », 2017, *Sociologie de la jeunesse*. Sous la direction de Galland Olivier. Armand Colin, pp. 131-178.

jeune” car le temps entre la fin des études et le service militaire (suivi du mariage) se rétrécit.

La définition de la jeunesse caractérise donc cette période entre la fin des études où l’on vit chez ses parents et l’entrée dans la vie de couple. On remarque à cette période une relative homogénéité des périodes de vie selon le sexe et la classe sociale : c’est le principe de synchronisation du franchissement des seuils d’Ollivier Galland.

Ces 30 dernières années, on observe au contraire une "désynchronisation" du passage d’un seuil à un autre. Depuis les années 90, le taux de scolarisation a augmenté fortement chez les 15-24 ans en France et stagne aujourd’hui. Les âges de décohabitations, c’est à dire où le jeune quitte le domicile familial, varient et certains jeunes quittent même le foyer parental pour y revenir ensuite entre la fin des études et le premier emploi⁸. On observe aussi des différences d’âges de fins d’études et d’accès à l’emploi en fonction de la zone géographique où se trouvent les jeunes. Les parcours sont de moins en moins linéaires et les situations hétérogènes rendant ainsi la définition de la jeunesse plus floue. Selon Cécile Van de Velde⁹, sociologue de la jeunesse, on est jeune jusqu’à 28 ans en moyenne en 2015 contre 20 ans en 1975. Il est relativement facile d’identifier le début de cette période transitoire mais sa fin est beaucoup plus difficile à déterminer.

En conclusion, “la définition de la jeunesse n’est pas la même selon les époques en termes de limites, de droits et de représentations” (Dubet, 2010)¹⁰.

⁸ Fondation Abbé Pierre, (2015), << *La face cachée des “Tanguy”. Les jeunes en hébergement contraint chez leurs parents*>>. Fondation Abbé Pierre, 5 décembre.

⁹ Alternatives Economiques. (2013). *L’État de la jeunesse en France*, Hors-série Pratique, numéro 68

¹⁰ Dubet, F. 2010. La jeunesse n’est-elle qu’un mot ? In Hamel, J., Pugeault-Cicchelli, C., Galland, O., & Cicchelli, V. (Eds.), *La jeunesse n'est plus ce qu'elle était*. Presses universitaires de Rennes.

● Tentative de définition homogène

Donner une définition unique de la jeunesse semble donc être une mission compliquée. Il n'y a pas une définition juste qui englobe à elle seule cette notion d'être jeune et toutes les situations de jeunesse possibles. Cependant de grandes tendances de profils jeunes se démarquent : c'est l'âge où l'on quitte son foyer familial, où l'on fait des études supérieures, où l'on a son premier emploi et où l'on prend son indépendance. C'est aussi l'âge où on rentre dans le monde adulte et où on se définit en tant que personne. C'est un âge formateur qui aura un impact sur qui l'on deviendra plus tard. C'est aussi le moment de beaucoup de premières expériences, d'échecs et de réussites... Il n'y a donc pas d'âge précis correspondant à cette définition mais c'est ce moment charnière, où l'on passe du monde des enfants/adolescents sous la tutelle de ses parents (ou autres), au monde des adultes où l'on prend son indépendance.

Par conséquent, il est difficile d'identifier les catégories d'âge concernées et il existe une diversité de délimitations statistiques de la jeunesse. Selon les données trouvées, la jeunesse peut se définir sur les tranches d'âge de 15 à 29 ans, de 16 à 25 ans ou de 18 à -30 ans. Pour les fins de ce mémoire, afin de pouvoir analyser statistiquement leur situation, nous définirons temporellement les jeunes comme les personnes âgées de 15 à 29 ans. Bien évidemment, on peut être « jeune » avant ou après ces âges mais cette tranche d'âge correspond à la classification habituelle de l'Insee¹¹. Celle-ci regroupe trois catégories d'âge : les 15-19 ans, les 20-24 ans et les 25-29 ans permettant ainsi une analyse de ce public. Parfois, les données sont disponibles uniquement pour une de ces trois tranches d'âge. Les 15-29 ans représentaient 17.4% de la population française en 2019 selon le recensement de l'Insee, soit 11.7 millions de personnes.

¹¹ Suivant les données, l'Insee propose parfois d'autres catégories d'âges pour les jeunes comme les 18- 30 ans par exemple.

2. Un public hétérogène

- La diversité des situations de jeunesse sur le territoire français

Le public jeune, français, a plusieurs visages. Derrière la typologie et les caractéristiques de ce public, il existe d'importantes différences entre les territoires, les sexes et surtout des contextes de vie et des situations individuelles disparates. On peut cependant faire des regroupements par catégories pour analyser les situations. Il y a les étudiants, les apprentis et stagiaires, ceux qui ont un emploi et ceux qui n'en ont pas. Mais là encore, chez les jeunes en emploi par exemple, une multitude de situations est possible changeant fortement les réalités et problématiques : il y a les étudiants, les jeunes en CDI, les jeunes en CDD ou emplois aidés, les saisonniers, les volontaires services civiques ...

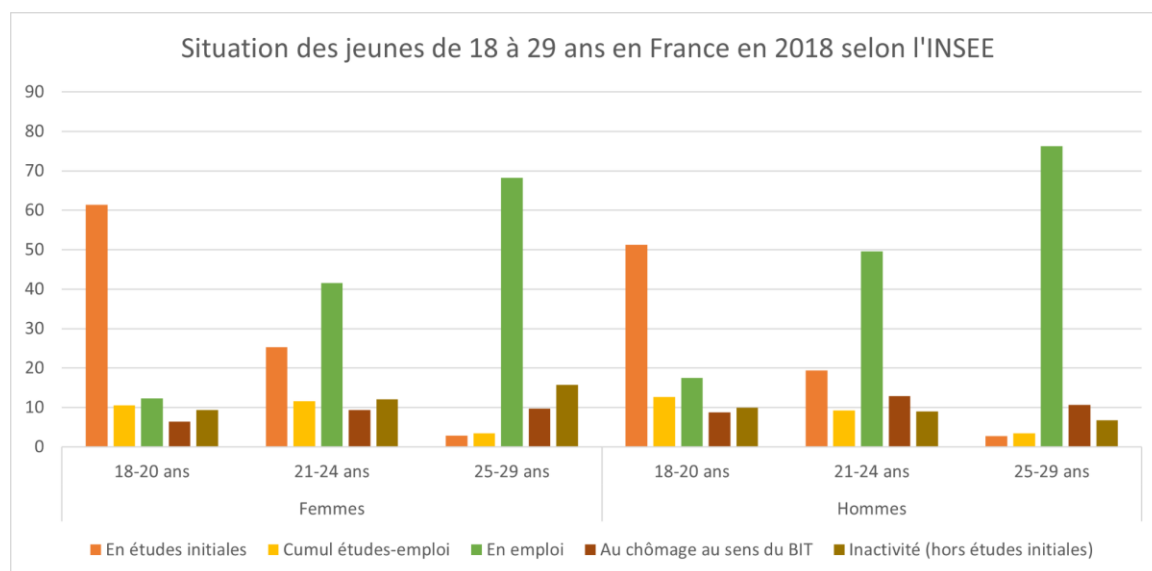


Figure 2 : Situation des jeunes de 18 à 29 ans en France en 2018 selon l'Insee

Source : Insee, 2018 - Réalisation : Clara Chambon, 2022

En 2018, 2 679 000 étudiants se sont inscrits dans l'enseignement supérieur en France¹². En observant la figure 2, on se rend compte que les étudiants n'est pas la

¹² Insee, (2019), "Les jeunes de 18 à 29 ans en France" Portrait social édition 2019

population la plus représentée chez les jeunes une fois l'âge des 20 ans dépassé. Entre 18 et 20 ans, plus des deux tiers des jeunes sont dans un cursus d'études mais de 21 à 24 ans, ils ne sont plus que 37% et seulement 6% de 25 à 29 ans. Les étudiants représentent pourtant la catégorie de jeunes dont on entend le plus parler dans le débat public. La part des jeunes en emploi augmente à mesure que celle des jeunes en étude diminue. On remarque qu'il y a aussi des différences de situations selon les sexes. En effet, les femmes ont plus tendance à faire des études (10% de plus de filles entre 18 et 20 ans par exemple) et les hommes ont tendance à plus être en emploi (il y a 8% d'hommes en emploi de plus que de femmes entre 25 et 29 ans). Il y a finalement, en France en 2018, 47.1 % des 15 à 29 ans qui sont étudiants, 35.9% qui ont un emploi et 17 % qui ne sont ni en études ni en emploi.

- **Les situations de jeunesse dans la métropole TPM sont marquées par des facteurs territoriaux.**

Les situations de jeunesse sont aussi fortement marquées par des facteurs territoriaux. C'est pourquoi nous devons analyser qui sont les jeunes qui vivent sur le territoire de la métropole TPM pour comprendre les enjeux sur le territoire d'étude.

Les jeunes de la métropole TPM vivent sur un territoire à la population majoritairement âgée. En effet l'indice de jeunesse (rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle âgée de plus de 60 ans) est de 66 ce qui signifie que la population est très vieillissante¹³. A titre de comparaison, l'indice de jeunesse française est de 93. C'est donc dans un contexte de vieillissement démographique important que les jeunes de la métropole doivent s'insérer dans la société.

¹³ Une analyse plus fine de l'indice de jeunesse dans la métropole est la région est disponible en Annexe 8

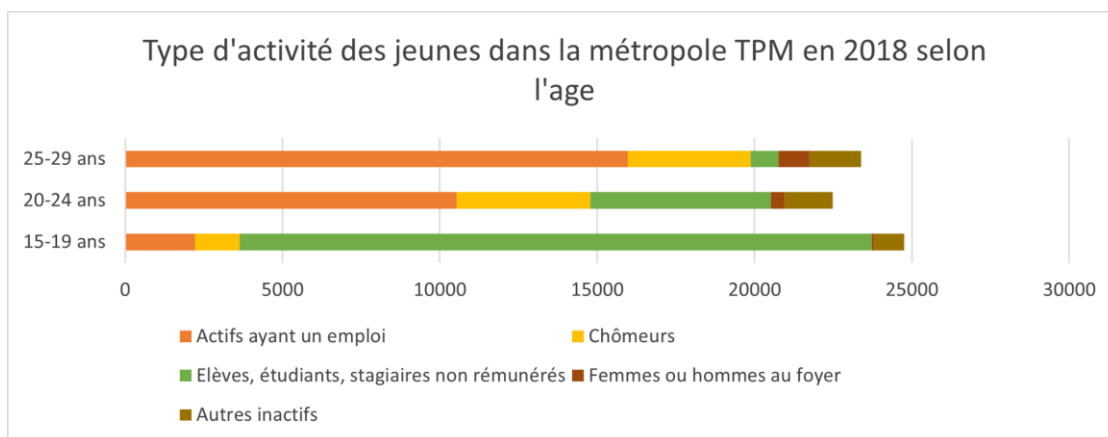


Figure 3 : Type d'activité des jeunes dans la métropole TPM en 2018 selon l'âge

Source : Insee, 2018 -Réalisation : Clara Chambon, 2022

En regardant le graphique de la figure 3¹⁴, on se rend compte que les jeunes de 15 à 19 ans de la métropole toulonnaise sont à 81% dans un cursus scolaire alors que la moyenne française est de 87.5%. Entre 20 et 24 ans, ils ne sont plus que 25% à poursuivre leurs études tandis que la moyenne française dépasse les 37% pour cette même classe d'âge

Les jeunes de cette métropole sont donc en général moins scolarisés que dans le reste de la France. Pourtant, ils ne sont pas forcément plus en emploi (40.7% des jeunes de 15 à 29 ans) que dans le reste de la France (44.6%). 13.6 % des 15 à 29 ans sont au chômage¹⁵ contre moins de 10% à l'échelle nationale. Cela est assez étonnant car la métropole TPM concentre de nombreux emplois. En effet, celle-ci a un indice de concentration de l'emploi (ratio entre le nombre d'emplois total proposé sur un territoire et le nombre d'actifs en emploi y résidant) de 106.1 en 2018 quand il est de 91.7 dans l'ensemble du département du var¹⁶. Il y a aussi 8 % d'inactifs (hors

¹⁴ Ce graphique n'a pas les mêmes classes d'âges ni les mêmes données que le précédent à l'échelle nationale bien que les données viennent de la même source : l'Insee. La comparaison est donc à prendre avec précaution mais elle permet de se faire une idée sur le type d'activité que les jeunes de la Métropole exercent. Les différences des classes d'âges des jeunes démontrent encore une fois, le flou qu'il y a autour de la catégorie des jeunes.

¹⁵ Ici on parle de la part de chômage, c'est à dire le nombre de chômeurs sur la population de 15 à 29 ans, inactifs compris. Plus d'information sur les jeunes chômeurs de la métropole sont disponibles dans l'annexe 10

¹⁶ Une analyse plus détaillée de l'attractivité du territoire de la métropole TPM est disponible dans l'Annexe 7

étudiants) dans cette tranche d'âge sur le territoire. Ce public est en général très précaire et nous en parlerons par la suite.

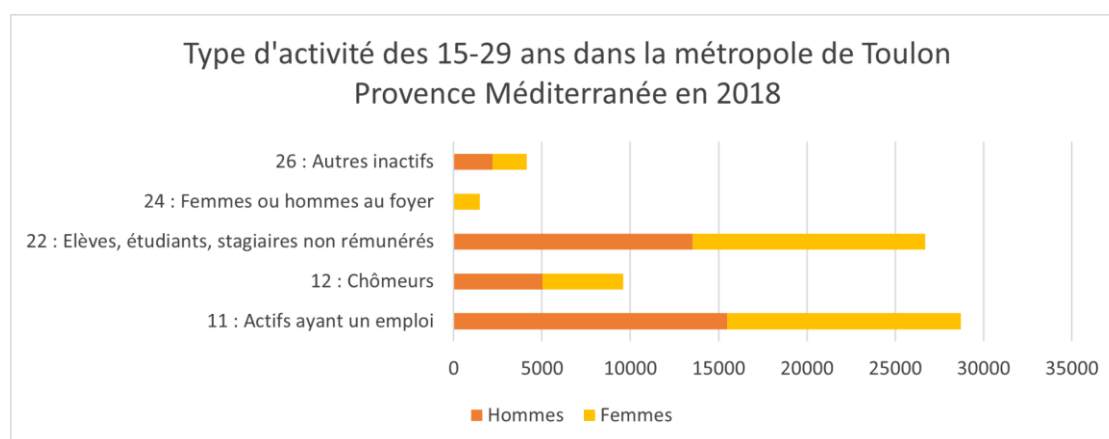


Figure 4 : Type d'activité des jeunes dans la métropole TPM en 2018 selon le sexe

Source : Insee, 2018 -Réalisation : Clara Chambon, 2022

Avec ce second graphique en figure 4, on remarque qu'il y a une légère différence entre les hommes et les femmes face au type d'activité. Comme nous l'avons vu plus haut, la tendance nationale marque pourtant une présence plus forte des hommes sur le marché du travail et au contraire une plus grande représentation des femmes dans les études supérieures. Cette réalité est moins marquée dans la métropole TPM. On constate aussi qu'il y a une part moindre de jeunes inactifs qui ne sont ni en emploi, ni en formation.

Les situations de jeunesse sont donc très différentes les unes des autres. Il y a les jeunes qui étudient, ceux qui sont en emplois ou au chômage, et ceux qui ont du mal à rentrer dans les cases des statistiques. C'est un âge charnière où chacun prend des directions différentes. Il est donc difficile de regrouper les jeunes derrière une définition unique compte tenu de leurs situations très diverses et fluctuantes. Même les âges auxquels on "devient jeune" et on "devient adulte" sont difficiles à définir car ils dépendent de la situation de chaque individu et varient en fonction de leurs études, de leur bonne insertion ou non sur le marché de l'emploi ...

3. Les jeunes, le public le plus touché par la précarité économique

Malgré leurs diversités, les jeunes ont, en général, des situations plus instables et des revenus plus faibles que le reste de la population. Ils sont plus vulnérables face aux emplois précaires et c'est la catégorie d'âge la plus touchée par la pauvreté. De plus, un nombre important d'entre eux sont éloignés de l'insertion sociale et économique démontrant ainsi les difficultés qu'ils ont à s'insérer durablement dans la société.

- Les jeunes face aux emplois précaires

Même les jeunes en emploi sont plus vulnérables que le reste des actifs car ils occupent le plus souvent des emplois précaires. Ce sont principalement des contrats à durée déterminée (CDD) mais aussi des contrats d'intérim, des contrats aidés, des contrats d'apprentissage et des stages. La majorité du temps, il est très difficile d'accéder à un logement avec un contrat précaire car les propriétaires bailleurs n'acceptent souvent que les personnes en contrat à durée indéterminée (CDI) leur assurant plus de sécurité. Selon l'Insee, 3.7 millions de personnes occupent un emploi précaire en France ce qui représentent 13.7% des personnes qui ont un emploi. Mais, comme le montre le graphique de la figure 5, 50% d'entre eux ont entre 15 et 29 ans.

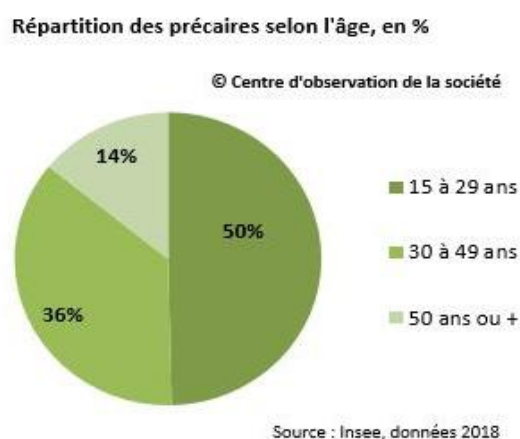


Figure 5 : Répartition des personnes en emploi précaire selon l'âge en France en 2018

Source : Insee, 2018 - Réalisation : Centre d'observation de la société, 2020

Dans la métropole TPM, un peu moins de la moitié des moins de 25 ans salariés ont des emplois précaires (48.9%)¹⁷. Leurs conditions d'emplois sont donc plutôt défavorables à une bonne intégration dans la société, ne leur assurant pas un salaire ou une stabilité suffisante.

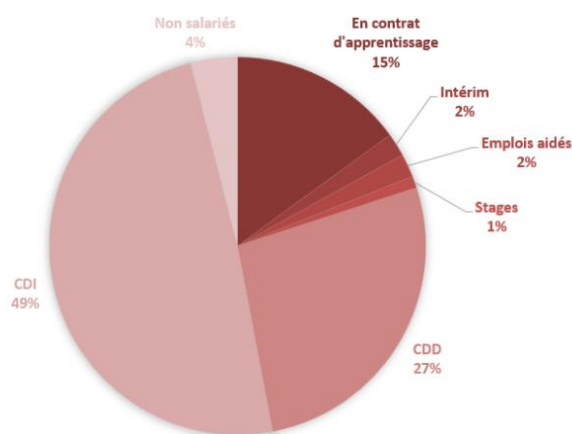


Figure 6 : Les conditions d'emplois salariés des 15 à 24 ans dans la métropole TPM

Source : Insee 2018 - Réalisation : Clara Chambon, 2022

Sur la figure 6, on observe que 27% ont un Contrat à Durée Déterminée et 15% sont en apprentissage. De plus, 30.5% de ces jeunes actifs de moins de 25 ans ont des emplois à temps partiel. Cela signifie que leur temps de travail est inférieur à la durée conventionnelle et que leur salaire est plus faible. Ces jeunes sont donc plus souvent confrontés à des situations de pauvreté que les autres actifs en emploi.

¹⁷ Une analyse plus fine des jeunes en emploi précaire dans la métropole TPM est disponible dans l'Annexe 12

- Les jeunes particulièrement touchés par la pauvreté

Pour l’Insee et Eurostat, une personne est pauvre quand elle touche moins de 60% du revenu médian du pays considéré, soit moins de 1102€ par personne et par mois en 2022 en France. En 2019, 9.2 millions de personnes vivaient sous ce seuil selon l’Insee. D’après le Conseil National des politiques de lutte contre la pauvreté et l’Exclusion sociale (CNLE)¹⁸, la crise sanitaire a aggravé cette situation et ce sont 12 millions de français qui vivaient sous le seuil de pauvreté en 2021. Le taux de pauvreté est donc passé de 14.8% en 2018 à 18.46% en 2021.

Les jeunes de 18 à 29 ans constituent la catégorie sociale la plus touchée par la pauvreté en France (1 jeune sur 5 vit sous le seuil de pauvreté selon l’Insee en 2019). En effet, d’après l’Insee, une personne pauvre sur deux a moins de 30 ans en France (52%). Ce chiffre est même sûrement sous-estimé puisque de nombreux jeunes ne rentrent pas dans les cases de ce recensement : les jeunes étudiants en mobilité mais toujours sous le régime de leurs parents, ceux qui avaient décohabité mais n’y arrivant plus, sont retournés chez leurs parents. Le taux de pauvreté des jeunes est en constante augmentation. Selon l’observatoire des inégalités, le taux de pauvreté des jeunes de 18 à 29 ans a augmenté de 50% entre 2002 et 2018¹⁹. Cette situation précaire des jeunes s’explique facilement : les jeunes n’ont souvent pas encore de revenus stables, ils n’ont pas accès au RSA et n’ont souvent pas assez cotisé pour toucher le chômage. Ils ont des contrats précaires type CDD pour s’insérer sur le marché de l’emploi ou subvenir à leurs besoins pendant leurs études.

Les sociologues spécialistes de la jeunesse, Camille Peugny²⁰ et Cécile Van de Velde²¹ s’accordent à dire qu’il y a une grande fragmentation de la jeunesse en France. Les conditions de vie des jeunes sont hétérogènes et corrélées aux différentes origines de

¹⁸CNLE (2021), *La pauvreté démultipliée : Dimensions, processus et réponses*. 156 p.
https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_lutteexclusion_fin.pdf

¹⁹ Observatoire des inégalités, Rapport sur la pauvreté en France 2020-2021

²⁰ Peugny C.,(2020) « Générations, jeunesse et classes sociales. Un quart de siècle d’analyse des inégalités », *Agora débats/jeunesse*, n° 86, p. 11-24.

²¹ Van de Velde C., (2019). « Devenir adulte, 10 ans après », *Revue française des affaires sociales* n° 2, p. 197-202.

statut social, d'étude et de genre. Selon Francine Labadie²², cette dynamique de cumul des inégalités sociales suivant son origine a aussi une dimension territoriale forte : les inégalités face à l'offre éducative, les inégalités de revenus, la discrimination à l'embauche lié à des effets territoriaux, les inégalités face à la mobilité...

Comme le montre les graphiques de la figure 7, La crise sanitaire du covid 19 a particulièrement aggravée cette situation touchant particulièrement les jeunes, les femmes et les catégories sociales les plus précaires. On remarque que les jeunes appartenant au premier quintile de niveau de vie (la classe la plus populaire) ont à 40% vécu une dégradation de leur situation financière lors du premier confinement comparé aux jeunes du 5e décile (la classe la plus aisée) qui sont seulement 20 % à l'avoir subi.

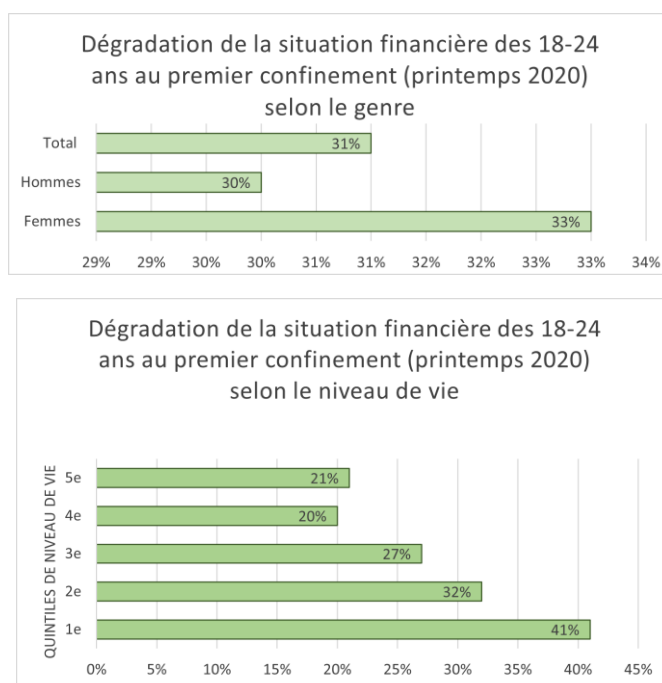


Figure 7 : Dégradation de la situation financière des 15 à 24 ans pendant le premier confinement selon le sexe et le niveau de vie (printemps 2020)

Source : ÉPICOV (INSERM-DREES), vague 1, mai 2020. - Réalisation : Clara Chambon, 2022

²² Labadie F. (dir.). (2014). Parcours de jeunes et territoires : rapport de l'observatoire de la jeunesse, La Documentation française.

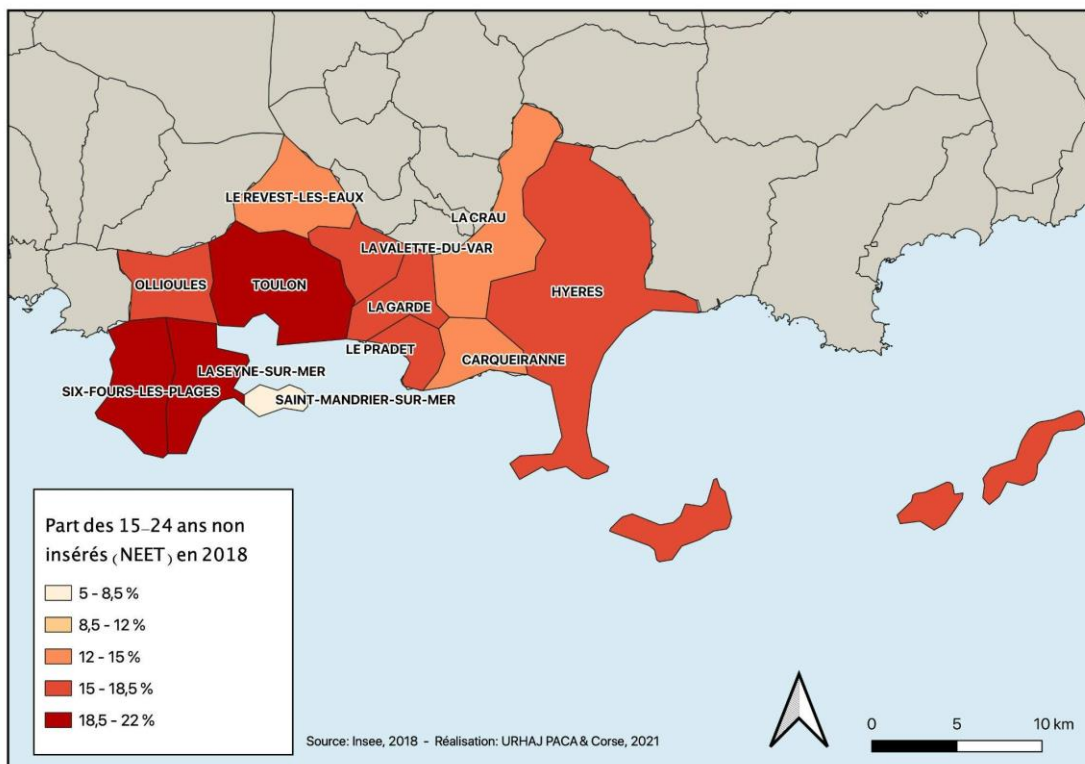
On remarque aussi que les jeunes femmes sont, en moyenne, plus touchées par ce phénomène que les jeunes hommes. Cela peut s'expliquer par le fait qu'elles décohabitent en général plus jeunes que les hommes.

- **Au-delà de la pauvreté, des publics en difficultés d'insertion : les NEETS**

Comme nous l'avons vu plus haut, les jeunes sont les premiers à se retrouver en situation de précarité surtout lorsqu'il y a des périodes de crise économique. L'insertion des jeunes est donc un sujet important qui revient souvent dans les débats publics (si le pays va mal, les jeunes sont les premiers touchés). C'est ainsi que la commission européenne a créé un nouvel indicateur pour recenser la part des jeunes qui ne sont pas insérés dans la société. Les NEET, pour "Not in Education, Employment or Training" en anglais, représente les jeunes non insérés qui ne sont pas inscrits dans un établissement scolaire (secondaire ou supérieur) et qui n'ont pas d'emploi. Souvent, ces jeunes rencontrent des difficultés pour s'insérer dans le marché du travail. Si cet indicateur est élevé, c'est un signal d'alerte pour les acteurs publics sur la situation de la jeunesse du territoire. Selon l'OCDE, il y avait 2 millions de NEET en France avant la crise sanitaire soit à peu près 17 % des 15 à 29 ans²³. Il est cependant difficile de recenser tous ces jeunes qui passent souvent sous le radar des acteurs locaux et associatifs. A l'échelle européenne, la part de NEET chez les jeunes varie²⁴. En 2021, l'Italie recensait par exemple 27.8% de NEET chez les 20-34 ans tandis que la Suède n'en recensait que 7.3%. La moyenne européenne est de 16.4 % pour cette tranche d'âge et la moyenne française de 17.1%.

²³ Danner, Magali, Christine Guégnard, et Olivier Joseph. (2020) « Les jeunes NEET : résistances et évolutions sur vingt ans », *Formation emploi*, vol. 149, no. 1, pp. 61-85.

²⁴ Giret Jean-François, Jongbloed Janine. (2021). Les jeunes en situation de NEET : le rôle des compétences de base. *Céreq Bref*, n° 413, 4 p.



| Part des 15-24 ans non insérés | |
|---------------------------------------|--------|
| TMPM | 18,30% |
| PACA | 17,90% |
| France | 16,30% |

Figure 8 : Part des jeunes de 15 à 24 ans non insérés en 2018 dans la métropole TPM.

Source : Insee, 2018 - Réalisation : Clara Chambon, 2021

Les chiffres de la figure 8 indiquent que 18,3% des jeunes de 15 à 24 ans de la métropole TPM ne sont ni en emploi ni inscrits dans un établissement scolaire. Ce taux est plus élevé que dans la région PACA et en France. Les jeunes de la métropole toulonnaise ont donc plus de difficultés à s'insérer dans la société que dans le reste de la France. Ces jeunes sont difficiles à repérer et donc accompagner.

Les jeunes représentent donc une multitude des situations différentes qu'ils soient étudiants, en emploi, au chômage ou éloignés de l'insertion. Globalement, ils sont plus vulnérables face à la précarité que les autres catégories d'âges. Ces conditions compliquent leur accès au parc de logement qui n'est pas adapté à leurs situations.

B. Le parc de logements de droit commun inadapté aux situations des jeunes

La place du logement dans le budget des ménages augmente de manière constante depuis les années 2000. On parle parfois de “crise du logement” en France caractérisée par un manque de logements pour répondre à la demande et une augmentation des loyers et prix au m² plus rapide que les revenus. Les jeunes sont particulièrement touchés par cette crise car ils sont en général plus précaires que le reste de la population. A titre d'exemple, les jeunes actifs de moins de 25 ans ont un taux d'effort de 22% (rapport entre les dépenses réalisées par les ménages pour leur logement principal et leur revenu disponible (Pirus, 2011²⁵)) quand il est seulement de 10.3% pour la population en général. La situation est encore pire pour les étudiants car le logement représente plus de 60% de leur budget. Le logement est le premier poste de dépense des jeunes mais ils rencontrent aussi d'autres problématiques spécifiques lorsqu'ils essaient de se loger que nous allons développer par la suite.

1. Des jeunes qui ont du mal à s'insérer durablement dans le parc de logements décents

L'accès à l'autonomie pour les jeunes passe par deux étapes essentielles : le passage de la formation initiale au premier emploi et le départ du domicile parental. Cette seconde étape (comme la première) est semée d'embûches pour un grand nombre de jeunes qui ont du mal à avoir une situation financière assez stable pour pouvoir quitter durablement le logement familial. De plus, quand ils y arrivent, ils sont particulièrement confrontés à des situations de mal-logement pouvant avoir des impacts négatifs sur les différentes sphères de leurs vie (santé, problèmes

²⁵ Pirus C, 2011, “Le taux d'effort des ménages en matière de logement”, *Dossier Insee, Edition 2011*

psychologiques, exclusion sociale ...) et qui les éloignent d'une insertion saine dans la société.

- **La difficile décohabitation des jeunes**

S'installer dans un logement autonome est une étape clé dans le parcours des jeunes vers leur autonomie. Ce parcours n'est pas linéaire et les situations des jeunes changent rapidement : la décohabitation est réversible et certains retournent à certaines étapes de leur vie, chez leurs parents²⁶. Parmi les jeunes de 25 à 29 ans en France en 2018, plus d'un jeune sur cinq qui est parti du domicile familial y est revenu ensuite. On remarque aussi que cette décohabitation a tendance à être de plus en plus tardive. En effet, l'âge de décohabitation qui n'a cessé de diminuer jusque dans les années 1990, augmente depuis les années 2000. En 2013, un jeune de 18 à 29 ans sur deux habite chez ses parents totalement ou partiellement. Cela s'explique par la hausse du chômage et de la population étudiante²⁷ mais aussi par la réversibilité de la décohabitation. L'autonomie résidentielle s'acquiert de plus en plus souvent de manière progressive. Selon la fondation Abbé Pierre, 500 000 jeunes de 18 à 24 ans sont retournés vivre chez leurs parents en 2013. Cela peut être le cas d'un étudiant qui rentre chez ses parents pendant les vacances scolaires, d'un jeune en mobilité qui revient entre deux emplois ou d'un jeune qui subit une rupture amoureuse. Ces situations de retour vers le foyer parental ont tendance à se développer alors que le marché du logement est touché par la crise. Sandra Gaviria²⁸ (2016) qualifie ce phénomène en parlant de "génération boomerang" (qui revient et repart).

²⁶ Maunaye, E. (2016). L'accès au logement autonome pour les jeunes, un chemin semé d'embûches. *Informations sociales*, 195, p. 39-47.

²⁷ Pouliquen, E. (2018). Depuis 2000, la part des 18-29 ans habitant chez leurs parents augmente à nouveau. *Insee Première*, numéro 1686

²⁸ Gaviria, S. (2016). La génération boomerang : devenir adulte autrement. *SociologieS, Toulouse : Association internationale des sociologues de langue française*

- Analyse des situations de décohabitation dans la métropole

TPM

Le mode de cohabitation permet de mieux se rendre compte dans quel type de ménages vivent les jeunes de 15 à 29 ans. Que ce soit avec leurs parents (enfant d'un couple ; enfant d'une famille monoparentale), avec leurs conjoints et/ou leurs enfants, en colocation ou seuls, les jeunes sont amenés à changer leurs modes de cohabitation dans cette tranche d'âge.

Pour comprendre l'évolution du parcours résidentiel des jeunes de la métropole TPM, on peut analyser leurs modes de cohabitation selon leurs tranches d'âge. Cela permet aussi de donner des informations sur leurs manières de décohabiter.

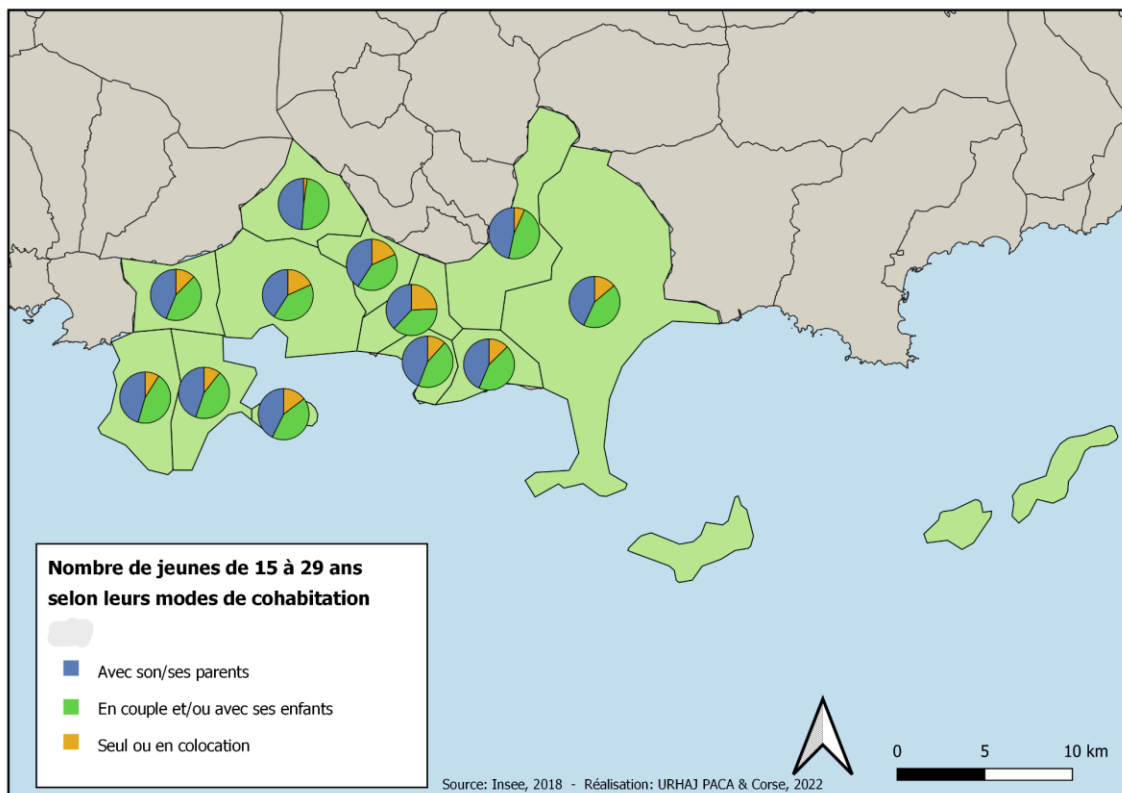


Figure 9 : Nombre de jeunes de 15 à 29 ans selon leurs modes de cohabitation

Source : Insee 2018 - Réalisation : Clara Chambon, 2022

A l'examen de la carte de la figure 9 sur les modes de cohabitation des 15 à 29 ans, on remarque que la majorité des jeunes sur le territoire vivent encore avec leurs parents

(enfant d'un couple ou enfant d'une famille monoparentale). Ce nombre reste plus faible (avoisinant les 50%) dans les communes de Toulon, La Valette du Var et La Garde. Cela s'explique en partie par la présence d'universités sur ces territoires. Les 3/4 des jeunes de la commune du Revest-les-Eaux vivent encore chez leurs parents.

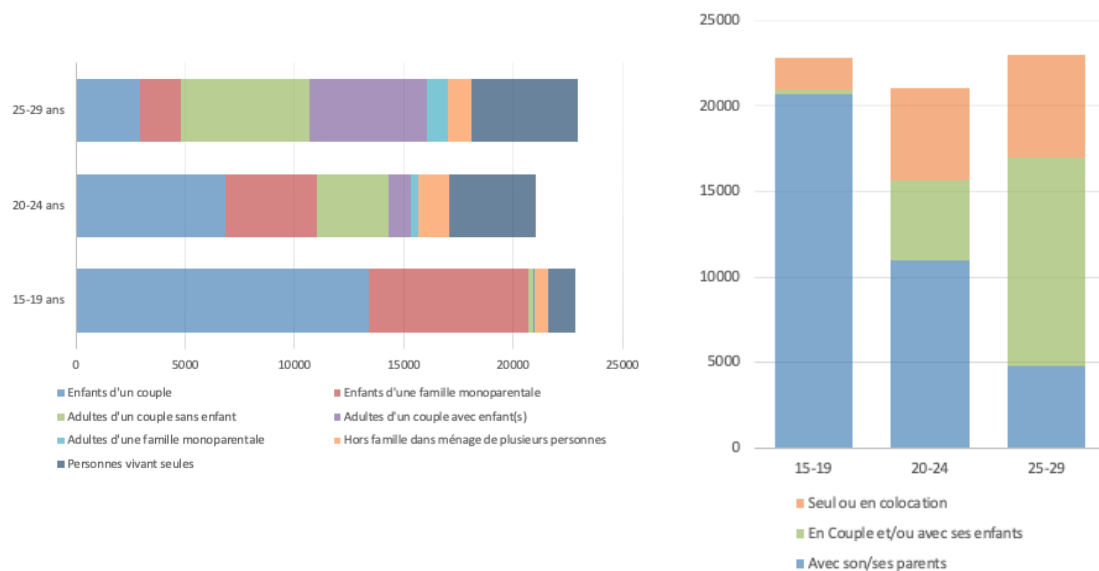


Figure 10 : Modes de cohabitation des jeunes de la métropole TPM selon l'âge en 2017

Source : Insee 2017 - Réalisation : Clara Chambon, 2022

En regardant plus finement les modes de cohabitation des jeunes selon leur tranche d'âge (figure 10), on comprend mieux leurs parcours résidentiels.

Dans la métropole TPM, plus de 90% des jeunes de 15 à 19 ans vivent avec leurs parents. Entre 20 et 24 ans, environ la moitié des jeunes décohabitent du foyer familial pour s'installer très majoritairement seul ou en couple (sans enfant). Ces jeunes ont besoin de petits logements types T1 ou T2 pour commencer leur vie en autonomie.

Entre 25 et 29 ans, environ 20% des jeunes vivent encore chez leurs parents. Une partie de ces jeunes peut être en phase transitoire : après avoir vécu en dehors du foyer familial, ils reviennent temporairement chez leurs parents entre deux emplois ou à la fin de leurs études (C'est un phénomène que l'on observe sur l'ensemble du territoire français). La majorité des 25 à 29 ans vivent cependant seuls ou en couple. C'est aussi dans cette tranche d'âge que les jeunes commencent à fonder une famille. Ces jeunes vont alors commencer à avoir besoin de logements plus grands (type T3 ou plus).

Les jeunes ont donc de plus en plus tendance à retourner à un moment ou à un autre de leur vie chez leurs parents le temps d'une transition entre deux périodes ou après un accident de la vie. Selon l'Insee, le souhait de partir vers un logement autonome est plus fort chez les jeunes qui sont revenus vivre chez leurs parents ; cela montre que cette situation est en général subie par ces jeunes.

- **Les jeunes face au mal-logement**

Lorsque les jeunes arrivent à décohabiter, ils sont confrontés à une offre de logement pas toujours décente et se retrouvent particulièrement vulnérables face au mal-logement.

Selon le rapport sur le mal-logement de la Fondation Abbé Pierre, il y a, en 2022, 14,6 millions de personnes atteintes par la crise du logement actuelle. Parmi eux, 4.1 millions sont mal-logés (sans confort, sans eau courante ou sanitaires personnels, sans chauffage...) ou sans domicile fixe (hébergé temporairement par un tiers, à la rue, dans des hébergements d'urgences). Comme le montre le graphique suivant (figure 11), les jeunes sont plus touchés par des conditions de mal-logement. C'est donc dans un contexte tendu que les jeunes doivent s'insérer sur le marché de la location.

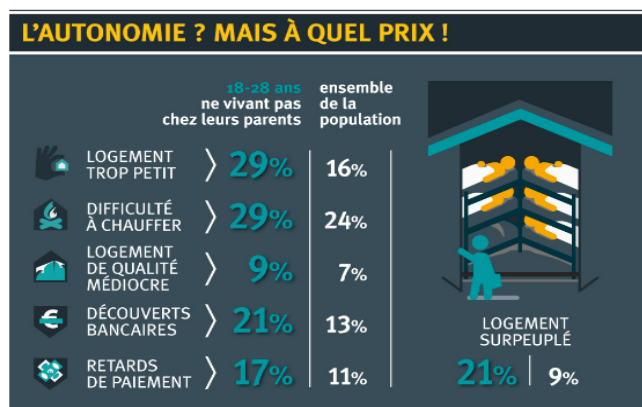


Figure 11 : Etat du mal logement en France

Source : Fondation Abbé Pierre, 2013

L'accès à un logement autonome est une étape dans le parcours résidentiel des jeunes et donc dans leur insertion dans la société. Ce parcours est semé d'embûches et nombreuses sont les difficultés qui se dressent devant un jeune pour accéder au parc de logements. Les jeunes sont particulièrement touchés par la crise économique et la précarité. Le marché du logement, saturé et en crise, leur est donc encore plus difficilement accessible. Et lorsqu'ils finissent par y accéder, ils sont plus victimes du mal-logement que le reste de la population.

2. Le parc de logements inadapté avec les situations de jeunesses

En France, accéder à un logement pour un jeune peut sembler être un parcours du combattant. Comme nous l'avons vu, les jeunes n'ont, en général, pas beaucoup de revenus et ne disposent en général pas du capital nécessaire pour devenir propriétaire. C'est pourquoi, nous nous concentrons dans ce mémoire sur les parcs de logement locatifs.

Les propriétaires bailleurs ont tendance à privilégier d'autres publics que les jeunes pour occuper leurs logements. Les conditions d'accès au logement sont aussi souvent incompatibles avec la réalité des jeunes. En effet, les propriétaires demandent des cautions importantes et souvent des avances de loyers sur plusieurs mois nécessitant d'avoir des économies importantes. De plus, beaucoup de propriétaires acceptent uniquement les candidats qui ont un emploi en CDI et qui ont des revenus au moins 3 fois supérieurs au montant du loyer.

La précarité des jeunes que nous avons démontrée plus haut les rend vulnérables dans cette recherche de logement. David Corceiro (spécialiste de la situation des jeunes) et Richard Lioger (spécialiste du logement) ont publié à l'assemblée nationale un rapport sur les perspectives économiques des jeunes français intitulé "logement et

précarité”²⁹. Ils ont fondé ce travail sur un double constat : celui d’une précarité persistante des jeunes de tout profil et celui de la difficulté de les loger dans de bonnes conditions³⁰.

- L’inadaptation des typologies de logements aux besoins des jeunes

Il y a en France une offre de logements qui n’est pas adaptée à la demande. Premièrement, l’offre est largement insuffisante car le nombre de ménages augmente plus vite que la construction de nouvelles habitations. Selon le Sénat, les besoins sont estimés à 800 000 logements. Le vieillissement de la population, l’augmentation des séparations et divorces et la décohabitation des jeunes font que les besoins en logements de petites tailles (T1 et T2) sont croissants. Cela fait augmenter la demande pour ce type de logements et leurs prix gonflent. En effet, en 2017, les deux tiers des logements en France sont occupés par une ou deux personnes selon Eurostat.

Comme le montre la figure 12, les logements de petite taille représentent 18.7% du parc français. On remarque aussi qu’en 10 ans les typologies ont à peine changé ce qui montre que le parc de logements ne s’adapte pas assez vite aux nouveaux besoins.

²⁹Corceiro, D ; Lioger, R (2021). *Rapport d’information sur le logement et la précarité des étudiants, des apprentis et des jeunes actifs*. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-eco/l15b4817_rapport-information

³⁰ Maunaye, E. (2016). L’accès au logement autonome pour les jeunes, un chemin semé d’embûches. *Informations sociales*, 195,p. 39-47.

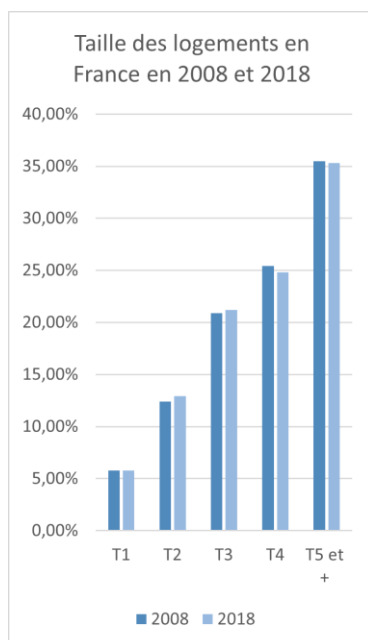


Figure 12 : Taille des logements en France en 2008 et 2018

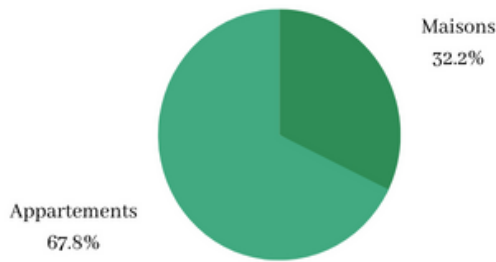
Source : Insee, 2018 - Réalisation : Clara Chambon, 2022

Les logements de plus grandes tailles pourraient être occupés par des jeunes en colocation mais ce modèle d'habitat ne leur convient pas la plupart du temps. En effet, seulement 9% des 16 à 25 ans vivent en colocation et selon un sondage de TNS-Sofres, 55% des jeunes de cette tranche d'âge n'ont jamais vécu en colocation et n'envisagent pas de le faire. C'est une solution qui se développe tout de même dans les grandes villes où il y a des grands appartements et des loyers très chers.

- Le parc de logement dans la métropole TPM

Afin de mieux comprendre ce qu'il en est sur le territoire d'étude de la métropole TPM nous devons analyser son parc de logement.

Types de résidences principales parc complet



Types de logement dans le parc complet (social et privé)

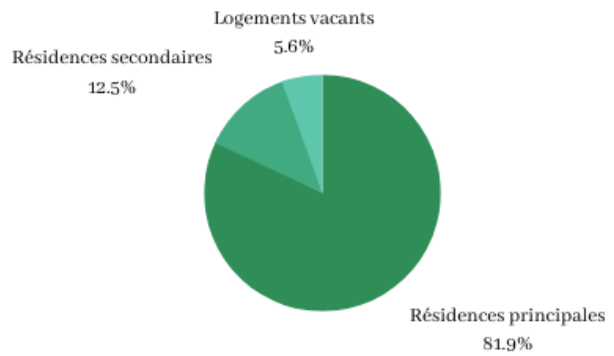
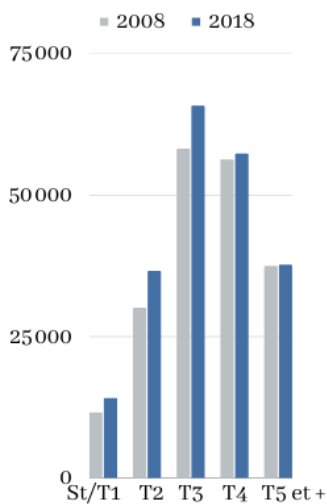


Figure 13 : Types de logement dans le parc complet (social et privé) dans la métropole TPM et Types de résidences principales parc complet dans la métropole TPM selon l’Insee en 2017.

Source : Insee, 2018 - Réalisation : Clara Chambon, 2022

Le parc de logement de la métropole TPM est composé de 257 891 logements dont 93 764 dans la commune de Toulon en 2018 selon l’Insee. Parmi ces logements, les graphiques de la figure 13 montrent que 32 111 sont des résidences secondaires (12% du parc) alors que la moyenne française est de 4%) et 14 405 sont des logements vacants (6% du parc). Par ailleurs, 32 % de ces logements sont des maisons (contre seulement 25% en moyenne en France) et 67 % des appartements.

Tailles des logements dans le parc social et privé



| Répartition selon le nombre de pièces principales en 2018 (en %) | | | | |
|--|------|------|------|--------|
| | MTPM | Var | PACA | France |
| 1 pièce | 6,8 | 5,2 | 6,7 | 5,8 |
| 2 pièces | 17,1 | 15,4 | 16,5 | 12,8 |
| 3 pièces | 31 | 28 | 28,4 | 21,2 |
| 4 pièces | 27,5 | 27,9 | 26,4 | 24,9 |
| 5 pièces ou + | 17,7 | 23,5 | 22 | 35,3 |

Figure 14 : Tailles des logements dans le parc social et privé de la métropole TPM et comparaison avec la situation en PACA et en France

Source : Insee, 2018 - Réalisation : Clara Chambon, 2022

La figure 14 nous indique que ce sont des T3 et T4 à 58% et qu'il y a seulement 24 % de T1 et T2 (tandis qu'ils représentent en moyenne plus de 30 % en France). Ce manque de logement de petites tailles est un frein supplémentaire à la recherche de logements par les jeunes. En 2008, les T1 et T2 ne représentaient que 21.6% des logements. Il y a donc de plus en plus de logements de cette typologie alors que le nombre de T4 et T5 tend à diminuer. Cette augmentation n'est cependant pas encore suffisante pour répondre à la demande des jeunes. On notera tout de même l'effort pour s'adapter à la demande et construire plus de logements de petites tailles comparé au reste du territoire national. Cela étant, il y a une part plus importante de ménages composé d'une personne (39.4%) que dans le reste du pays (35%).

- **Les logements inadaptés aux revenus des jeunes**

Depuis les années 2000, le prix de l'immobilier a augmenté 4 fois plus vite que les revenus des ménages. Aujourd'hui, les jeunes sont très majoritairement locataires dans le parc privé (Ménard et Vallet, 2012). C'est pourtant le parc où les loyers sont les plus élevés et, comme nous l'avons vu plus haut, les jeunes la catégorie d'âge la plus précaire.

- Le prix moyen d'un m² de loyer dans le parc privé de la métropole TPM

Le prix moyen au mètre carré des loyers du parc privé est de 15€ en France et en PACA. A première vue, les loyers de la métropole pourraient alors paraître attractifs mais il faut prendre en compte que ces moyennes comptent les villes les plus chères de France telles que Paris (26€), Nice et Aix-en-Provence.

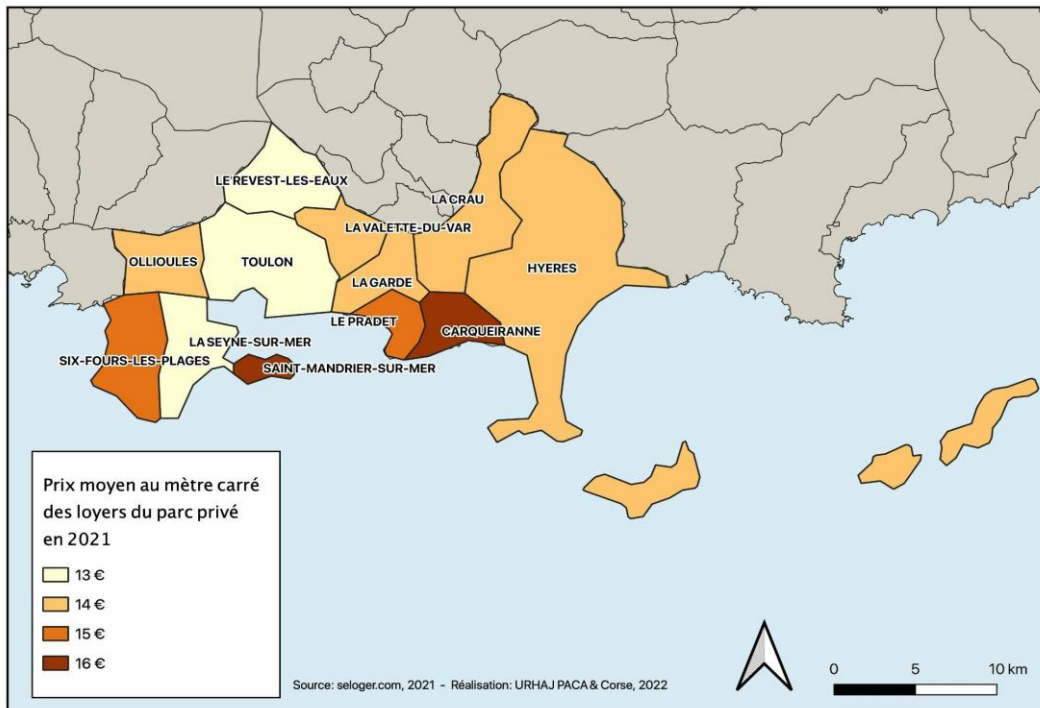


Figure 15 : Le prix moyen d'un loyer au m2 dans le parc privé dans la métropole TPM

Source : Seloger.com - Réalisation : Clara Chambon, 2022

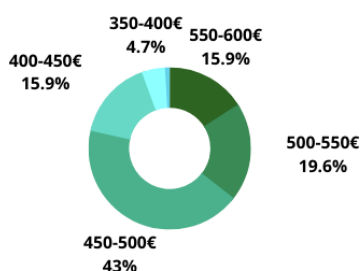
Dans le Var, cette moyenne est de 13€, correspondant au prix du loyer moyen dans les communes les moins chères de la métropole TPM comme le montre la figure 15. Toulon par exemple, qui concentre la majorité des jeunes sur le territoire, offre des loyers parmi les plus faibles de ce territoire. Il existe cependant des problèmes d'habitat insalubre et indécent mis à la location et que les jeunes se voient contraints d'accepter faute de mieux. Le montant des loyers reste plus élevé dans la métropole TPM que dans le reste du Var ce qui complique l'accès au logement pour les jeunes.

Pour mieux comprendre ce que cela représente pour les jeunes, voici ci-après une étude flash de ce que peut trouver un jeune lors de sa recherche d'appartement à Toulon.

Zoom sur l'offre de logements pour les jeunes dans le parc privé

Afin de bien cerner les réalités des jeunes qui cherchent un logement dans le parc privé, nous avons analysé les offres de petits logements sur le site Le Bon Coin, le 3 février 2022.

Prix des loyers (charges comprises) des résultats de recherche:



Modalités de recherche : T1 sur Toulon entre 20 et 30 m².

107 résultats : 53 offres de particuliers et 54 de professionnels.

Les loyers proposés sur le bon coin selon ces critères de recherche oscillent entre 300€ et 600€.

Environ 80% des offres proposent des loyers de plus de 450€. Sachant qu'il faut aussi payer une caution et éventuellement des frais d'agence, ces prix ne sont pas du tout accessibles pour les jeunes en situation précaires qui n'ont pas de soutien familial (environ 30% des jeunes adultes).

Le parc de logement privé est donc difficilement accessible aux jeunes pour de multiples raisons. Les parcs de logement français et de la métropole TPM sont tendus ce qui met les propriétaires dans une position de force. Les loyers sont donc chers et les cautions demandées parfois très importantes. Les propriétaires favorisent fortement les personnes aux "situations les plus stables" éloignant ainsi beaucoup de jeunes de ces possibilités. Une bonne partie des logements accessibles aux jeunes sont décatés voire insalubres.

3. Le parc social inadapté aux besoins flexibles des jeunes

Les jeunes étant la catégorie de population la plus précaire, ils ont du mal à s'insérer dans le parc de logement privé où les propriétaires favorisent les situations les plus stables et où les prix ne cessent d'augmenter. L'Etat finance et soutient la construction du parc social pour permettre aux ménages à faibles revenus de se loger alors qu'ils ont difficilement accès au parc privé. Le parc social représentait 15.6% des logements en France en 2021 selon le gouvernement. Une Habitation à Loyer Modéré (HLM) est un logement conventionné par l'Etat avec un loyer plafonné qui permet aux personnes exclues du parc privé de se loger.

Les jeunes sont éligibles en grande proportion au logement social et devraient y recourir massivement. Cependant, selon la dernière enquête logement de l'Insee de 2013³¹, seulement 13% des moins de 30 ans sont locataires dans le parc social.

| Age de la personne de référence | 1984 | | | | 2013 | | | |
|---------------------------------|-------------------------|------------------------------|-----------------------------|----------------|-------------------------|------------------------------|-----------------------------|----------------|
| | Ensemble des locataires | Locataires du secteur social | Locataires du secteur libre | Non locataires | Ensemble des locataires | Locataires du secteur social | Locataires du secteur libre | Non locataires |
| Moins de 30 ans | 26,9 | 24,6 | 28,1 | 5,7 | 20,4 | 9,5 | 28 | 2,9 |
| De 30 à 39 ans | 25,1 | 26,3 | 24,4 | 19,8 | 19,3 | 17,3 | 20,8 | 12,2 |
| De 40 à 49 ans | 13,7 | 14,1 | 13,5 | 17,5 | 19,1 | 22,2 | 16,9 | 17,9 |
| De 50 à 64 ans | 17,5 | 19,7 | 16,2 | 31,5 | 24 | 29,2 | 20,4 | 31,2 |
| 65 ans ou plus | 16,9 | 15,3 | 17,8 | 25,5 | 17,2 | 21,9 | 13,9 | 35,8 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Source : Insee, enquêtes logement 1984 et 2013

Figure 16 : Les locataires du parc social selon l'âge en 1984 et 2013

Source : Insee, Enquêtes logement 1984 et 2013 - Réalisation : Aurélie Mailland, 2017

Comme le montre la figure 16, les moins de 30 ans représentent 9.5% de l'ensemble des locataires du parc social alors qu'ils représentaient 24.6% des locataires du parc social en 1984. On peut donc se demander pourquoi cette part a tant diminué et quels sont les facteurs qui expliquent ce non-recours au parc social.

³¹ L'enquête logement se base sur un échantillon de 20 000 logements, Une nouvelle enquête de cette envergure s'est terminée en juin 2022 et ses résultats ne sont pas encore publiés par l'Insee.

- Les facteurs de non-recours des jeunes au parc de logement social en France

- Les délais d'attentes, très longs, sont incompatibles avec les situations des jeunes

Le délai d'attente pour accéder au parc social est très long. En effet, selon Robin Hamadi, directeur de l'Association Régionale HLM (ARHLM), il faut en moyenne 4 ans entre la demande et l'attribution d'un logement dans le parc social en France et ce délai est de 8 ans en région PACA³². Cela s'explique par une forte demande et un faible turn-over. 482 000 logements sociaux ont été construits entre 2003 et 2013 pour pallier ce déséquilibre. Malgré tout, en 2013, 1.4 millions de ménages avaient une demande de logement social en cours. Ce temps d'attente pour accéder à un logement est donc difficilement compatible avec les situations des jeunes qui changent rapidement et qui ont une mobilité très supérieure à celle du reste de la population. En effet, selon l'Union Régionale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (URCLLAJ), 40% des moins de 25 ans changent de logement chaque année.

- Les logements du parc social ne sont pas adaptés aux besoins des jeunes

La typologie des logements du parc social n'est pas adaptée à la demande des jeunes. En effet, ils recherchent principalement des logements de petites tailles adaptés à la vie en célibataire ou en couple sans enfant. Or, ces logements en T1 et T2 ne représentent respectivement que 7% et 19% du parc HLM.

Le graphique de la figure 17 montre que le parc social récent (c'est à dire construit et mis en service entre 2015 et 2020) est composé de plus de T2 et moins de T4, s'adaptant ainsi à la réalité de l'offre. Cela n'est cependant pas suffisant pour répondre à la demande croissante de logement de petites tailles par les jeunes (et aussi les personnes âgées, personnes divorcées ...).

³² Déclaration lors de la journée professionnelle inter-réseau URHAJ-ARHLM du 31 mars 2022 à Toulon

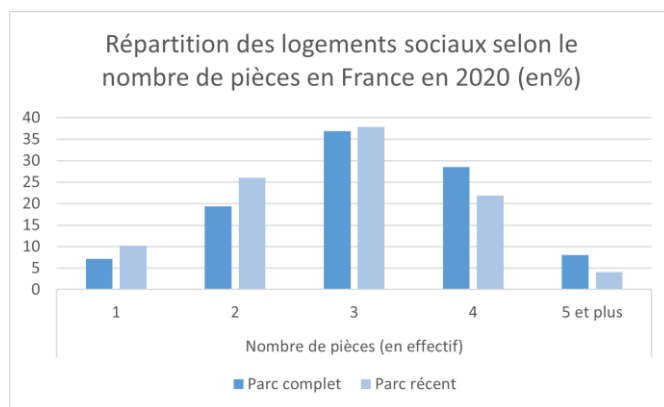


Figure 17 : Répartition des logements sociaux selon le nombre de pièces en France en 2020

Source : Fichier RPLS, 2020 - Réalisation : Clara Chambon, 2022

Pour pallier cette inadéquation de l'offre au besoin des jeunes, l'Etat, au travers de l'article 107 de la loi Elan³³, a tenté de développer les colocations dans le parc privé en simplifiant les démarches jusqu'alors très complexes. Malgré cela, les demandes pour un logement en colocation sont faibles et les bailleurs sociaux sont assez réticents à proposer de la colocation car cela demande une gestion complémentaire qu'ils ne sont pas forcément capables d'honorer (conflit entre colocataires ...)

- **Etat des lieux du parc de logement social dans la métropole**

TPM

Ces problématiques nationales se retrouvent sur le parc social de la métropole TPM dont voici l'analyse. Le tableau de la figure 18 indique que cette métropole compte 30 293 logements sociaux sur son territoire en 2020. Cela représente 11.56% des logements de la zone. C'est 3.29 % de logements sociaux en plus qu'en 2019. Le logement social est donc en hausse mais reste toujours insuffisant : en 2019, 12 922 demandes de ménages sont restées non satisfaites dans la métropole.

³³LOI n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique - Article 107 : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/JORFARTI000037639610/#:~:text=%C2%AB%20Le%20ocataire%20est%20redevable%20du,en%20accord%20avec%20le%20bailleur.

| Le parc locatif social dans la métropole de Toulon Provence Méditerranée au 1er janvier 2020 | | | | | | |
|--|---|----------------------------|---|--------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| Type de logement | | | | | | |
| | Nombre de logements sociaux au 01/01/2020 | Évolution 2020/2019 (en %) | Densité pour 100 résidences principales | Part de logements en QPV | Part des logements individuels | Part des logements collectifs |
| Carqueiranne (83) | 243 | 0,00 | 4,95 | 0,00 | 0 | 100 |
| La Crau (83) | 543 | 0,00 | 7,01 | 0,00 | 20 | 80 |
| La Garde (83) | 2 873 | -0,69 | 24,26 | 19,49 | 0 | 100 |
| Hyères (83) | 3 573 | 3,42 | 13,47 | 26,42 | 4 | 96 |
| Ollioules (83) | 630 | 1,29 | 10,42 | 0,00 | 12 | 88 |
| Le Pradet (83) | 520 | 20,09 | 10,29 | 0,00 | 1 | 99 |
| Le Revest-les-Eaux (83) | 69 | 0,00 | 4,52 | 0,00 | 0 | 100 |
| La Seyne-sur-Mer (83) | 5 504 | 0,07 | 18,8 | 53,14 | 0 | 100 |
| Six-Fours-les-Plages (83) | 1 605 | 4,02 | 9,8 | 0,00 | 3 | 97 |
| Toulon (83) | 13 096 | 4,19 | 15,48 | 40,33 | 3 | 97 |
| La Valette-du-Var (83) | 1 460 | 7,04 | 13 | 0,00 | 2 | 98 |
| Saint-Mandrier-sur-Mer (83) | 177 | 0,00 | 6,69 | 0,00 | 8 | 92 |
| MTPM | 30 293 | 3,29 | 11,56 | 11,62 | 4,53 | 95,47 |

Figure 18 : Description du parc locatif social de la métropole TPM en 2020

Source : Fichier RPLS, 2020 - Réalisation : Clara Chambon, 2022

Avec l'article 55 de la loi SRU, les communes sont fortement incitées à développer leur parc social afin d'atteindre 25% de logements sociaux. Certaines communes sont très en retard et ont fait l'objet d'un arrêté de carence jusqu'à fin 2020. Parmi les communes de la métropole TPM, Carqueiranne, La Crau, Le Pradet et Six-Four-les-Plages sont dans ce cas-là. Sur les 12 communes de la métropole, seule La Garde a atteint l'objectif demandé par la loi SRU et la loi Duflot qui la complète.

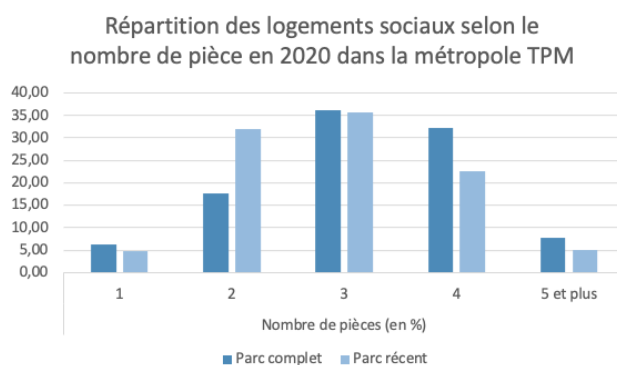


Figure 19 : Répartitions des logement sociaux selon le nombre de pièces dans la métropole TPM en 2020

Source : Fichier RPLS, 2020 - Réalisation : Clara Chambon, 2022

Comme le montre la figure 19, le parc complet est composé à plus de 60% de T3 et T4. On retrouve cette tendance dans le parc privé. Cependant, le parc social construit récemment (c'est-à-dire mis en service dans les 5 dernières années) s'adapte davantage aux besoins d'aujourd'hui avec beaucoup plus de T2 construits et moins de T4. Ces logements sont mieux adaptés aux besoins des jeunes (qui vivent principalement seuls ou en couple) qui n'ont pourtant pas souvent recours aux logements sociaux.

En conclusion, les jeunes, particulièrement touchés par la précarité ont du mal à s'insérer dans un logement de droit commun. En effet, pour des raisons économiques, il est souvent difficile pour eux de quitter l'hébergement familial. Quand ils y arrivent, ils sont plus confrontés à des problèmes de mal-logement que les autres catégories de population. Cela s'explique par l'hostilité du parc de logement privé qui est régi par les lois du marché. Etant donné qu'il y a beaucoup plus de demande que d'offre, le marché est tendu et les propriétaires bailleurs privilégient les ménages qui ont les situations financières les plus stables (discrimination dans les procédures d'attributions). Le parc de logement social, qui représente seulement 15.6 % du parc complet en 2021, est très demandé et n'est pas adapté aux situations de la jeunesse. Comme l'écrivait la fondation Abbé Pierre dans son rapport annuel sur le mal-logement de 2016 : « Comment pourrait-il en être autrement [l'exclusion des ménages les plus précaire face au logement] quand 80% du stock de résidences principales³⁴ est régi selon les règles du marché, c'est-à-dire en fonction des capacités financières des ménages. Quant au 20% restants, ils correspondent à une offre HLM de plus en plus rare et chère »

³⁴ Chiffres de 2016

II. L’insertion par le logement pour les jeunes : des solutions insuffisamment développées et qui ne touchent pas tous les publics

Comme les jeunes ont des moyens limités pour accéder au parc de logement de droit commun, différents services et aides ont été développés pour tenter de leur faciliter l’accès au logement. Ils prennent la forme d’aides financières, de mesures d’accompagnement ou encore de solutions de logement dédiées à l’accompagnement en général ou à l’insertion par le logement spécifiquement. Ces dispositifs fonctionnent mais sont souvent insuffisants ou pas suffisamment accessibles pour répondre aux besoins de tous les jeunes sur le territoire. Les solutions de logements avec accompagnement, qu’elles soient pour tous les publics ou pour une catégorie de jeunes seulement peuvent répondre partiellement à la forte demande. Parmi ces solutions, celles du réseau Habitat jeunes, spécialiste historique de l’insertion par le logement pour les 16-30 ans, se démarquent particulièrement.

A. Des solutions accessibles aux jeunes existent mais elles ont leurs limites

Il existe une multitude d'aides de droit commun ou spécifiquement dédiées aux jeunes. Ces aides répondent à trois objectifs : l'accès au logement autonome, le maintien dans ce logement et/ou l'accès à un logement/hébergement provisoire qui sera ensuite un tremplin vers l'autonomie.

1. Des jeunes inégaux face aux aides financières

Les jeunes en France perçoivent des revenus de trois sources principales : l'aide des parents, les revenus de leur travail et les aides publiques. Mais selon leurs situations personnelle et familiale, ils vont pouvoir plus ou moins en bénéficier.

- **Les aides familiales**

Selon l'Insee, en 2018, 7 jeunes de 18 à 24 ans sur 10 recevaient une aide financière régulière de leurs familles³⁵. Ces aides peuvent être des versements d'argent, le paiement du loyer, des courses alimentaires ou encore la prise en charge des frais de transports et des assurances. Les aides familiales peuvent aussi prendre la forme de soutien ponctuel comme le financement du permis de conduire pour 84% des jeunes.

90% des jeunes étudiants bénéficient d'une aide régulière des parents. Cette aide représente en moyenne 330€ par mois. En revanche, parmi les jeunes qui ne sont pas étudiants, seuls 42% de ceux qui sont en emploi et 66% de ceux qui sont sans emploi reçoivent une aide financière régulière de leurs parents qui représente en moyenne respectivement 110€ et 130 €. Le soutien financier de la famille est donc important pour les jeunes de 18 à 24 ans, particulièrement pour les étudiants qui sont les plus

³⁵Castell, L, Insee ; Portela, M et Rivalin, R, Drees. (2016). Les principales ressources des 18-24 ans. *Insee Première, numéro 1603*.

soutenus (seulement un quart des jeunes étudiants travaille). On remarque toutefois que cette aide varie inévitablement en fonction du statut social de la famille. En effet, un enfant de cadre va toucher en moyenne 396€ d'aide de ses parents quand un enfant d'ouvrier touchera en moyenne seulement 156 €.

Les jeunes issues de familles les plus aisées ont donc en général un soutien plus important de leurs parents. Ils arrivent à décohabiter beaucoup plus rapidement que les autres grâce à l'aide financière de leur famille qui leur permet d'avoir accès à un logement autonome plus rapidement. C'est ce que Cécile Van de Velde qualifie de "situation de semi-dépendance" : Ces jeunes sont certes autonomes d'un point de vue résidentiel mais c'est grâce aux ressources économiques et matérielles de leurs parents. Les jeunes sont donc très inégaux dans leurs chances d'accéder à un logement autonome suivant la situation financière de leur famille.

● Les différents dispositifs d'aide publique

Les jeunes ont aussi accès à plusieurs dispositifs gouvernementaux ou institutionnels pour subvenir à leurs besoins que ce soit sous forme d'aides financières ou d'aides au logement. Par exemple, les étudiants provenant de familles aux revenus faibles peuvent obtenir une bourse et accéder à des logements en résidences étudiantes à moindre coût. En ce qui concerne le logement spécifiquement, il existe des dispositifs publics pour aider la population et particulièrement les jeunes à trouver un logement.

- Les aides d'Action Logement

Il y a par exemple, les aides d'Action Logement qui sont accessibles aux employés et aux apprentis. La Garantie Visale permet de financer la caution et Mobili Jeune permet d'avoir une aide financière allant jusqu'à 100€ par mois pour payer le loyer.

- Les aides de la Caisse des Allocations Familiales

Les jeunes sont aussi, pour la plupart, admissibles à l'Aide Personnalisée au Logement (APL) de la Caisse des Allocations Familiales (CAF). L'APL est une allocation logement

destinée à réduire le montant du loyer. Les bénéficiaires doivent trouver un logement conventionné à titre de résidence principale et avoir des revenus inférieurs à certains plafonds. Pour beaucoup de jeunes, cette aide est essentielle pour pouvoir se loger même si le délai de traitement des dossiers par la CAF est très long et qu'il est très difficile de les joindre pour avoir des renseignements. Parfois, il y a des trop perçus qui amènent le jeune à devoir de l'argent à la CAF sans l'avoir prévu.

De plus, depuis janvier 2021, la réforme des APL impose de recalculer leurs montants tous les 3 mois. Les jeunes ayant souvent des revenus irréguliers, certains se retrouvent avec beaucoup d'APL à un moment donné et plus rien ensuite. Cette réforme a aussi diminué de 38.5€ en moyenne, le montant reçu par les moins de 30 ans³⁶. Les plus impactés par cette baisse sont les jeunes qui ont un revenu proche du SMIC soit entre 800 et 1300€ et qui perdent en moyenne 95€ d'APL par mois. Selon le président de l'UNHAJ, Claude Garcera :

“Sur le long terme, cette réforme implique beaucoup de choses : des projets remis à plus tard du fait de l'incertitude, de l'incapacité à financer, mais aussi une formation abandonnée, une offre d'emploi refusée, des opportunités non saisies... On se souvient de l'émoi légitime qu'avait soulevé la baisse générale d'APL de 5 euros. Aujourd'hui, et alors que le contexte social est bien plus préoccupant, cette baisse est presque 8 fois supérieure, voire 20 fois pour certains !”

- Le Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Les jeunes de 18 à 25 ans sont admissibles au Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ) géré par la métropole TPM et distribué par les quatre missions locales. Cette aide permet de donner un coup de pouce ponctuel (jusqu'à 100€) ou mensuel (jusqu'à 400€ par mois) aux jeunes rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Il existe aussi d'autres aides de droit commun comme l'allocation chômage, les prestations familiales, les minimas sociaux ou encore le Revenu de Solidarité Active

³⁶ Immoweek (2021, 8 juin). Réforme des APL : les jeunes perdraient, en moyenne, 38,50 euros par mois. <https://www.immoweek.fr>

(RSA). Ces nombreuses aides sont soumises à conditions de revenus, de statut et d'âge et ne couvrent donc pas forcément toutes les situations des jeunes d'aujourd'hui.

| Part des jeunes de 15 à 24 ans qui sont bénéficiaires de revenus sociaux | | | | | | |
|--|---------------------------------|-----------------------|-------------------------|---------------------------|---------------|---|
| | Perçoit un revenu social (en %) | dont : | | | | Montant mensuel total des revenus sociaux reçu (en euros) |
| | | Bourse d'étude (en %) | Aide au logement (en %) | Allocation chômage (en %) | Autres (en %) | |
| Ensemble des jeunes | 38 | 14 | 23 | 5 | 6 | 380 |
| En cours d'études | 49 | 28 | 31 | 2 | 1 | 300 |
| En emploi | 21 | 0 | 15 | 3 | 5 | 330 |
| Au chômage ou inactif (hors études) | 36 | 0 | 14 | 17 | 17 | 700 |
| Cohabitants | 19 | 10 | 0 | 6 | 3 | 420 |
| Semi ou non cohabitants | 63 | 19 | 53 | 5 | 9 | 370 |

Figure 20 : Part des jeunes de 15 à 24 ans bénéficiant de revenus sociaux en France en 2014

Source : Drees - Insee, 2014 - Réalisation : Clara Chambon, 2022

Comme le montre la figure 20, 6 jeunes sur 10 ne vivant plus chez leurs parents touchent au moins une aide de l'État alors que c'est seulement 4 jeunes sur 10 toutes catégories confondues. Il y a aussi un grand décalage entre 49% des étudiants qui touchent au moins une aide contre seulement 21% des jeunes en emploi. Cette différence entre les jeunes en emploi et les étudiants s'est accentuée avec la réforme des APL³⁷. En effet, les étudiants sont les seuls "gagnants" de cette réforme, le montant de leur allocation ayant généralement augmenté contrairement aux autres catégories de jeunes.

Finalement, A. Dulin fait remarquer que les jeunes ne font malgré tout pas confiance au système de protection sociale français. Même lorsqu'ils perçoivent des aides publiques, ils ont l'impression d'être livrés à eux même et de ne pas pouvoir compter sur ce système³⁸.

³⁷ UNHAJ (2021). Le temps réel de la réforme n'est pas celui des jeunes.

<https://www.habitatjeunes.org/wp-content/uploads/2021/06/2021-unhaj-etude-apl-vdef.pdf>

³⁸ Dulin, A., Vérot, C. & Roblin, L. (2017). Précarité des jeunes : le grand bizutage. *Revue Projet*, 361, 10-17. <https://doi.org/10.3917/pro.361.0010>

2. Des acteurs locaux dédiés à l'insertion des jeunes

Les jeunes peuvent aussi recevoir des aides et un accompagnement auprès d'organismes qui leurs sont dédiés comme le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ). Ces organismes jouent un rôle essentiel sur le territoire mais ne peuvent évidemment pas recevoir chaque jeune de la métropole.

- **Les missions locales**

Les missions locales viennent en aide aux jeunes de 16 à 25 ans pour les soutenir dans leur recherche d'emploi et leurs démarches d'insertion professionnelle, dans leur recherche de logement et leurs démarches administratives mais aussi sur des questions de santé, mobilité, cultures, citoyenneté et sports. Leur objectif est de les accompagner pour résoudre les problèmes qui s'opposent à leur insertion sociale et professionnelle.

Le rôle de ces missions locales pour les jeunes du territoire est donc important. Ce sont elles qui ont la compétence pour distribuer le Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ) attribué par les collectivités locales. Cette aide peut prendre la forme d'un petit revenu mensuel de 400€ maximum ou d'une aide ponctuelle de 100€ maximum renouvelable une fois. Elles distribuent aussi les Contrats d'Engagement Jeunes (CEJ) (anciennement Garantie Jeunes) : une aide mensuelle de 500€ maximum par mois pendant 6 à 12 mois pour les jeunes de 16 à 25 ans. En échange, le jeune bénéficiaire s'engage à suivre des activités pendant 15 à 20 heures par semaine pour travailler sur son insertion. Ces aides peuvent permettre aux jeunes d'avoir un coup de pouce pour se lancer dans leurs projets et favoriser leur insertion. Le problème est que tous les jeunes n'ont pas forcément la connaissance de l'existence des missions locales et/ou le réflexe d'aller les visiter pour être soutenu. Les jeunes les plus éloignés de l'insertion n'ont souvent pas recours à ce type d'aide.

La Mission Locale de Toulon, par exemple, a mis en place un dispositif pour tenter de repérer et raccrocher les jeunes NEET (ni en formation, ni en emploi) en les accompagnant de manière renforcée pendant trois mois. Le programme prend la forme d'un suivi individuel et d'ateliers collectifs sur la confiance et l'estime de soi, la gestion du stress, s'exprimer pour se valoriser, travailler en équipe... En 2019, 30 jeunes femmes et 39 jeunes hommes ont intégré le dispositif. Si la Mission locale a pu atteindre ces jeunes c'est qu'ils ont été orientés, par La Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), la Ligue Varoise de Prévention, les CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale), et le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) entre autres.

● Les comités locaux pour le logement Autonome

Les Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) sont des associations de la loi 1901 qui ont pour missions d'accueillir et d'accompagner les jeunes de leur territoire dans leurs projets de logement. Ils accompagnent les jeunes de moins de 30 ans dans les recherches et pour l'accès et le maintien dans leur logement. Les CLLAJ offrent aux jeunes :

- Un soutien technique pour monter des dossiers de demande de logement social, pour ouvrir des droits et avoir accès à des dispositifs spécifiques (aides au logement, FSL, aides d'action logement...) et toutes autres démarches administratives reliées à l'accès et au maintien dans le logement.
- Des solutions transitoires de logement pour ceux qui n'ont pas accès à un logement autonome. Ces solutions peuvent prendre la forme de baux glissants, d'Intermédiation Locative (IML) ou encore d'hébergement en Allocation Logement Temporaire (ALT).
- Des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) pour le suivi et le maintien des jeunes dans leurs logements.

Sur le territoire de la métropole TPM, le CLLAJ Alinéa de Toulon a accueilli, en 2021, 721 jeunes dans son pôle d'Accueil, d'Information et d'Orientation (AIO). 41% de ces

jeunes avaient entre 18 et 21 ans. Ils avaient en général, très peu de connaissances sur les procédures d'accès au logement et sur les documents administratifs. Via ce service, 121 solutions de logement ont été proposées à des jeunes qui voulaient "*Un logement urgent pas trop cher et décent*". Le CLLAJ dispose de 22 logements en ALT qui ont permis de loger 27 ménages en 2021. Il fait aussi de l'Intermédiation Locative avec Itinova et dispose de 56 logements tous publics, la plupart en sous-location bail glissant. Le CLLAJ propose aussi un accompagnement social global aux jeunes logés dans ces dispositifs.

Tous les jeunes n'ont pas accès aux mêmes aides et plus ils sont éloignés de l'insertion, moins ils se saisissent de ces aides. Dans l'insertion par le logement plus spécifiquement il existe des solutions pour ces jeunes mais le manque crucial de place ne permet de toucher qu'une partie infime de ce public.

3. Des solutions de logement accessibles aux jeunes mais insuffisantes

Des solutions de logements à loyers modérés existent pour répondre aux besoins des ménages solvables qui ont des revenus insuffisants pour le parc de droit commun et qui ont besoin d'un petit coup de pouce dans leur insertion. Certaines sont pour tous les publics, d'autres spécifiques aux jeunes ou même au public étudiant. Dans tous les cas, ces solutions présentent des aspects intéressants mais elles ne peuvent répondre qu'à une petite partie de la forte demande pour ce type de logement. Comme le montre la carte de la figure 21, la métropole TPM dispose de plusieurs solutions d'hébergement et de logements accompagnés, mais comme nous allons le voir, il n'y a pas assez de places pour tous les demandeurs.

Etablissements sociaux de Toulon Provence Méditerranée

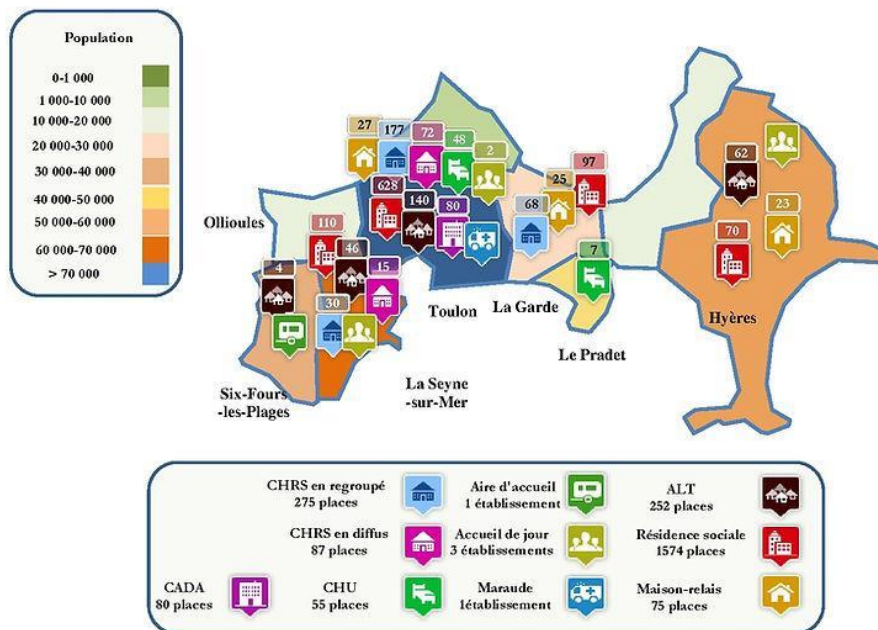


Figure 21 : Etablissements sociaux de la métropole TPM

Réalisation : Audat, 2018

Il y avait dans la métropole TPM, en 2018, 497 places d'hébergements (CHRS, CHU (Centre d'Hébergement d'Urgence), CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile)) et 1901 places de logements accompagnés (résidences sociales, ALT (Allocation de Logement Temporaire), maison-relais)

Dans cette partie nous nous intéressons aux résidences sociales et à l'ALT car ce sont des solutions qui, contrairement à la maison-relais, sont proposées aux jeunes. Nous verrons aussi les solutions de logements abordables dédiés aux étudiants à ne pas confondre avec les résidences étudiantes privées qui n'ont rien de social.

- Les résidences sociales : Une solution pour un logement abordable mais pas toujours adapté au public jeunes

Les résidences sociales sont des établissements tenus par des gestionnaires qui ont l'agrément pour l'intermédiation locative et la gestion locative sociale. Leur financement provient principalement de Prêt Locatif Aidés d'Intégration (PLAI) et sont co-financés par les collectivités (régions, départements...), Action logement ou encore la Caisse des Dépôts et de Consignation.

Il existe différents types de résidences sociales qui accueillent des jeunes de 16 à 30 ans. Elles prennent la forme de résidences sociales jeunes actifs, saisonniers, étudiants ou encore tout public. Ces résidences offrent des logements meublés (la plupart du temps) accessibles à des ménages qui ont des revenus limités ou des difficultés à accéder à un logement ordinaire. Ce ne sont pas des structures d'hébergement mais elles offrent du logement temporaire. Les résidents ont une certaine autonomie financière et sociale. Les locataires paient des redevances et perçoivent l'APL majorée. Les résidences sociales peuvent aussi développer leurs offres en captant des logements dans le parc privé (Intermédiation locative) et le parc social (foyer-soleil)³⁹ autour d'une "résidence-mère".

Chaque résidence a un projet social qui définit les publics accueillis et les moyens qui seront mis en place pour répondre à leurs besoins. Le projet social est élaboré au préalable par un comité de pilotage et dépend de la circulaire de la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) de 2006⁴⁰. Même si ces résidences ont un projet social, elles ne font pas de l'accompagnement socio-éducatif. Il n'est pas question d'éducation populaire ou de suivi personnalisé des résidents. Souvent, il n'y a que le gestionnaire de résidence qui est sur place et qui peut aider ponctuellement les locataires qui en ont besoin (questions financières, administratives...). Ces résidences ont parfois du mal à gérer le public jeune qui nécessite, en général, un accompagnement plus important que les autres résidents. Certaines résidences sont

39 Ces types de logements sont détaillés dans les encadrés page 64 et 65 de ce mémoire.

40 Description de la circulaire CNAF 2006 dans l'encadré page 67 de ce mémoire.

aussi réticentes à prendre en charge des jeunes de moins de 25 ans, car ils ne sont pas admissibles au RSA et peuvent se retrouver sans solutions de paiement de loyer si leur travail ou formation s'arrête. Les résidences sociales tous publics ont historiquement l'habitude d'accueillir un certain type de public, comme les migrants ou les personnes âgées. Ce manque de mixité n'est pas favorable à l'intégration sociale d'un jeune au sein de ce type de résidence.

- Dans la métropole TPM : deux associations gestionnaires proposent des résidences sociales

Sur le territoire de la métropole TPM, les deux principaux acteurs de l'insertion par le logement qui ont des résidences sociales sont API Provence et Adoma.

API Provence gère des résidences sociales tous publics à Hyères (161 places) et à la Seyne sur Mer (94 places). Elle possède aussi une petite résidence étudiante de 10 places à Toulon.

Adoma est le plus important gestionnaire de résidences sociales dans la zone. Il dispose de plus de 550 places disponibles réparties sur 18 résidences dans la métropole TPM (situées à Hyères, Toulon, La Garde et La Seyne Sur Mer). Il a, entre autres, des résidences tous publics mais aussi des résidences jeunes actifs, réservées au moins de 30 ans.

Le responsable du développement social d'Adoma dans le Var, explique que ces résidences sont souvent d'anciens Foyers de Travailleurs Migrants (FTM) qui se reconvertissent en résidences sociales jeunes actifs pour répondre à la demande croissante de logements jeunes, alors que les besoins des travailleurs migrants (vieillissants) diminuent. En effet, plus de 30% des demandes d'attribution reçues par Adoma sont faites par des jeunes de moins de 30 ans. Les résidences Adoma et particulièrement les anciens FTM ont du mal à gérer ces jeunes qui ont des besoins différents des autres publics.

- L'accompagnement dans les résidences sociales

Selon le responsable du développement social d'Adoma dans le Var⁴¹, « La résidence sociale pourrait être l'étape après la RS-FJT (Résidence Sociale - Foyer de Jeunes Travailleurs) dans le parcours résidentiel des jeunes ». Afin de pallier ces problèmes d'accompagnement des jeunes, plusieurs résidences Adoma et API Provence ont signé des conventions avec les missions locales pour qu'elles assurent, moyennant finance, le suivi des jeunes qu'elles leurs réfèrent. C'est une solution qui convient très bien aux deux organismes car cela permet de trouver des solutions de logements adaptées aux jeunes de la Mission Locale tout en s'assurant que les jeunes qu'ils accueillent sont aidés dans leurs démarches administratives et financières par une personne référente.

La chargée de projet du domaine sociale de la Mission Locale MIAJ (secteur de la Seyne sur Mer), a eu, pendant des années, une convention avec la résidence Adoma de la Seyne sur Mer qui lui permettait d'aller régulièrement sur place pour rencontrer les jeunes qu'elle avait dirigé vers cette résidence. La convention a pris fin récemment pour des questions financières. Elle continue malgré tout de suivre gracieusement ces jeunes par téléphone mais elle ne se rend plus sur place faute de moyens. Elle explique que la qualité de son travail avec ces jeunes s'est dégradée du fait d'un suivi moins régulier. La résidence sociale reste cependant pour elle, la meilleure des solutions de logement pour les jeunes de son territoire (qui ne compte pas de Résidence Sociale-Foyer de Jeunes Travailleurs).

- **L'allocation Logement Temporaire pour des solutions à mi-chemin entre l'hébergement et le logement**

Certaines associations proposent aussi des logements en Allocation Logement Temporaire (ALT) financés par l'Etat. Ce sont des logements, principalement dans le diffus, pour des personnes défavorisées qui n'ont pas accès aux aides au logement et

⁴¹Entretien du 14/02/2022

qui ne sont pas hébergées en CHRS⁴². L'occupation de ces logements est temporaire (6 mois renouvelable une fois) et une participation financière moindre est demandée aux locataires.

Sur le territoire de la métropole TPM, le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) de Toulon et l'Association de Prévention Et d'Aide à l'insertion (APEA) de la Seyne sur mer ont des logements en ALT. La Mission Locale MIAJ envoie régulièrement des jeunes vers les logements ALT de l'APEA. Le CLLAJ Alinéa de Toulon propose quant à lui 22 logements en ALT essentiellement sur la commune de Toulon et dédiés uniquement à des jeunes de 18 à 30 ans. Les travailleurs sociaux du CLLAJ s'occupent aussi de l'Accompagnement Sociale Lié au Logement (ASLL) de ces jeunes. Les CLLAJ utilisent ces logements en ALT comme tremplin pour des jeunes qui n'ont pas encore les revenus suffisants pour être dans un logement autonome.

- **Les résidences étudiantes : une offre publique minimale et des établissements privés qui se développent fortement**

Il existe de nombreuses résidences étudiantes partout en France, principalement dans les villes autour des pôles universitaires. Il y a des résidences étudiantes privées et des résidences universitaires publiques gérées le plus souvent par les Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) sous la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur.

- Les résidences universitaires publiques : Une offre abordable mais largement insuffisante

L'objectif des résidences du CROUS est de fournir un logement abordable avec tous les services nécessaires (wifi, buanderie, espaces communs...) aux jeunes étudiants les plus défavorisés. Les loyers y sont très intéressants et ces établissements bénéficient

⁴² Fiche récapitulative du cadre réglementaire de l'ALT : http://outil2amenagement.cerema.fr/IMG/pdf/l_allocation_logement_temporaire_cle76df13-1.pdf

de l'APL majorée. Il existe également, au sein de chaque CROUS, un service social qui propose des accompagnements. Ces services, disponibles pour l'ensemble des étudiants, donnent accès à des rendez-vous avec des assistants sociaux pour des questions administratives, de mobilités, d'orientation et d'aides financières. Cet accompagnement n'est cependant pas obligatoire pour chaque résident. Pour accéder à un logement du CROUS, le futur étudiant remplit un Dossier Social Étudiant et les candidats sont choisis en fonction de critères sociaux.

Le problème est que l'offre de ces logements est très faible par rapport au nombre d'étudiants en constante augmentation. En effet, le nombre d'élèves réussissant le bac augmente de 2 à 3% par an environ alors que la construction de nouvelles résidences reste très lente. Ainsi, la part d'étudiants logés dans une résidence du CROUS est passée de 7% en 2017 à 6.25% en 2020.

Comme le montre le graphique de la figure 22, il y a, dans la métropole TPM, 4 résidences CROUS qui offrent 943 logements sur les Campus de Toulon et de La Garde pour les 17 000 étudiants inscrits. L'offre de logements du CROUS couvre donc seulement 5.5% des étudiants. Cette offre propose des logements majoritairement individuels en T1 et en T1bis avec quelques possibilités de chambres double en T2 et T3. La plupart des habitations sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduites (PMR). Les redevances de loyers (avant déduction des APL) vont de 263€/mois à 480€/mois pour un logement individuel.



Figure 22 : Les Résidences du CROUS de la métropole TPM

Réalisation : Clara Chambon 2022

Il existe aussi, sur la commune de La Garde, une résidence étudiante HLM qui est aussi ouverte aux jeunes actifs de moins de 30 ans. Elle propose 81 logements T1 de 30 à 35 mètres carrés à partir de 455€ par mois. Le bailleur social varois La SAGEM qui l'a mise en place, est innovant dans cette démarche car il existe très peu de résidences HLM dédiées uniquement aux étudiants et/ou aux jeunes en France.

- Des résidences étudiantes qui ont parfois des prix comparables aux logements du parc privé

Depuis 2004, l'Etat tente de contrebalancer le manque important de logements pour les étudiants en mettant en place des mesures fiscales avantageuses pour les investisseurs comme la loi LMNP (Loueur Meublé Non Professionnel). Ces mesures ont permis la création de nombreuses résidences étudiantes privées sur tout le territoire national. Ces résidences, même si elles sont destinées à des étudiants, ont souvent des loyers beaucoup plus élevés que les résidences universitaires du CROUS, avoisinant, voire dépassant parfois, le prix des logements dans le parc privé. Ces résidences ne proposent pas forcément d'activités et d'accompagnement socio-éducatif. Même si elles sont dédiées aux jeunes, ces résidences proposent seulement un logement et ne font pas spécifiquement d'insertion.

Il y a de nombreuses résidences étudiantes privées au sein de la métropole TPM, notamment autour des pôles universitaires de Toulon, de La Garde et de La Valette du Var. L'offre de logements va de la chambre en colocation au T2 et les résidences disposent d'espaces communs (salle d'activités, salles de travail...) et d'équipements (laveries...). Les prix varient entre 400€ et 700€ et sont globalement assez élevés comparés aux résidences universitaires publiques qui bénéficient de l'APL majorée.

Des solutions de logements abordables, avec accompagnement, sont donc développées sur les territoires nationaux et de la métropole TPM et sont accessibles aux jeunes. Cependant, elles sont largement insuffisantes pour couvrir les besoins importants en logement et en accompagnement des jeunes.

B. Le mouvement Habitat jeunes : la solution historique à l'insertion par le logement

Les solutions de logement du réseau Habitat jeunes sont une référence pour l'insertion des individus âgés de 16 à 30 ans. En plus d'apporter des réponses concrètes en matière de logement, Habitat jeunes propose un accompagnement positif, basé sur les principes de l'éducation populaire et un ensemble de services pour amener les jeunes résidents vers l'autonomie.

1. L'historique du mouvement Habitat jeunes

Pour comprendre comment le réseau Habitat jeunes a développé des solutions fonctionnelles d'insertion par le logement dans le but d'amener les jeunes vers leur autonomie, il faut faire un retour sur son histoire.

- **Du foyer de jeunes travailleurs au mouvement Habitat jeunes**

Le concept de Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) remonte au Moyen-Age pour répondre au besoin de logement des jeunes apprentis compagnons. Ils se sont ensuite développés au milieu du 19e siècle dans un contexte de révolution industrielle. De nombreuses industries se développaient et les patrons d'usines cherchaient à faire venir de la main-d'œuvre de manière pérenne. Les jeunes garçons célibataires étaient alors logés dans des foyers financés par le patronat. Les compagnons du devoir avaient leurs propres foyers un peu partout pour accueillir les jeunes apprentis qui faisaient leur tour de France. Il y avait aussi des mouvements religieux qui ouvraient des foyers de type pensionnat-couvent pour jeunes femmes célibataires en mobilité afin de les

protéger physiquement et moralement. Ces foyers, créés pour répondre au besoin d'héberger une masse importante de travailleurs en mobilités, étaient les premiers lieux de vie en communauté dédiés aux jeunes.

Les Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) comme on l'entend aujourd'hui ont vu le jour après la seconde guerre mondiale en 1945 et sont des résidences sociales. On les appelle d'ailleurs les Résidences Sociales- Foyers de jeunes Travailleurs (RS-FJT). La particularité de ces foyers est, qu'en plus d'offrir du logement, ils offrent un accompagnement éducatif ambitieux "visant à la formation ou à la réforme des personnalités"⁴³ selon Olivier Galland et Marie-Victoire Louis. Autrement dit, les FJT s'inscrivent dans un mouvement d'éducation populaire. En effet, ils ont vocation à donner à leurs résidents toutes les clés pour se forger leurs propres opinions et appréhender le monde sans passer par les cadres strictes et traditionnels du système scolaire.

Leur création s'inscrit dans un contexte de crise de logement et d'exode rural : les jeunes arrivent massivement en ville pour trouver du travail et les foyers de jeunes travailleurs viennent répondre à cette forte demande. De nombreux FJT voient alors le jour dans toute la France mais ils sont isolés les uns des autres. C'est en 1955 que se crée le premier regroupement de FJT avec une vingtaine d'établissements de l'ouest de la France qui s'organisent en association : L'Union des Foyers de Jeunes Travailleurs. Cette Union deviendra ensuite l'UNHAJ (Union Nationale pour l'HABitat des Jeunes) qui se décline en Unions Régionales et accueille 90 000 jeunes chaque année⁴⁴. Si le nom de cette union a changé, c'est qu'il ne reflétait plus la réalité du public accueilli. En effet, dans les années 50, les résidents de FJT étaient surtout des hommes qui se rapprochaient de leur travail avant de se marier.

⁴³ Galland Olivier, Louis Marie-Victoire. La crise des foyers de jeunes travailleurs : essai d'interprétation. In: *Sociologie du travail*, 25^e année n°1, Janvier-mars 1983. pp. 45-62.

⁴⁴ Auffret, M ; Engelbach, B. (2021). L'URHAJ au Carrefour des enjeux de la jeunesse. *Tribune Fonda*, numéro 252.

Depuis, les situations de jeunesse ont bien changé et les résidents ne sont plus forcément des travailleurs ; il y a aussi des jeunes en apprentissage, en formation, en études supérieures, en service civique et autres. Ce sont devenus des résidences pour tous les jeunes, quelle que soit leur situation, tant qu'ils ont un petit revenu et/ou un projet de vie. Cette mixité sociale est voulue, encouragée et revendiquée par le mouvement. Une autre raison de ce changement de nom est la volonté de parler de "Résidence Habitat jeunes" plutôt que de Foyer de Jeunes Travailleurs (ce nom ayant une connotation négative aux yeux des collectivités). De plus, les associations du réseau ont diversifié leurs offres de logements en ne se limitant plus au RS-FJT. Il y a maintenant des micro-résidences, des logements dans le diffus et même de nouvelles formes d'habitat innovantes en "tiny-houses" ou containers dans certaines régions de France. Ce nouveau nom se veut la démonstration de l'évolution des foyers de jeunes travailleurs même si dans le langage commun et celui du cadre réglementaire, ce nom reste le plus utilisé.

- **Du modèle FJT au développement de nouvelles offres connexes**

Le modèle de la Résidence Sociale FJT (RS-FJT) est la forme d'offre de logement traditionnelle la plus développée dans le réseau Habitat Jeunes. Cependant, dans un souci d'amélioration continue et d'adaptation aux réalités changeantes des jeunes, l'offre de logements qui gravite autour de ces résidences s'est bien diversifiée depuis les années 90. Le passage de l'UFJT à l'UNHAJ en 2006 en est l'illustration avec une offre Habitat jeunes qui ne se limite plus au simple foyer de jeunes travailleurs. Le réseau Habitat jeunes veut développer des formes d'habitat et d'habiter nouvelles qui s'adaptent aux réalités et besoins de chaque territoire mais aussi de chaque jeune, dans le but de les accompagner le mieux possible dans leur parcours résidentiel. Certains jeunes ne sont pas, par exemple, aptes à vivre en collectivité. Avoir des logements individuels dans le diffus offre une solution de logements adaptée à ces cas particuliers. La 4e motion d'orientation de l'UNHAJ en 2016 mentionnait : " Nous nous engageons à imaginer des modes d'habiter et concevoir des formes d'habitat vecteur

d'émancipation, qui répondent aux enjeux de sobriété et de transition énergétique, en réhabilitant et déployant des cadres bâtis évolutifs, adaptés aux besoins multiples des jeunes et des territoires, en concertation avec eux". Cette diversification de l'offre passe par la proposition de nouvelles formes de logements, mais aussi par de nouveaux services à destination des jeunes comme des Agences Immobilières à Vocation Sociale (AIVS), des services logement (boutiques Habitat jeunes par exemple) ou encore des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ). Beaucoup d'offres innovantes de logements se développent ainsi de manière expérimentale au sein du réseau Habitat jeunes. Elles prennent la forme d'habitat mobile, transitoire, intergénérationnel ou encore de colocation. Ces nouvelles formes d'habitat sont cependant surtout développées dans l'ouest de la France, où le mouvement Habitat jeunes (à l'époque l'UFJT) a vu le jour.

2. Les Résidences Sociales FJT : le modèle qui a fait ses preuves mais n'est pas assez développé

Les Résidences Sociales FJT (RS-FJT) offrent des logements meublés à des prix très abordables. Elles sont généralement gérées par des associations loi 1901 (agrées IML et GLS, R.365-4 CCH) et plus rarement par des CCAS, des collectivités territoriales ou des mutuelles.

- Le Cadre réglementaire :

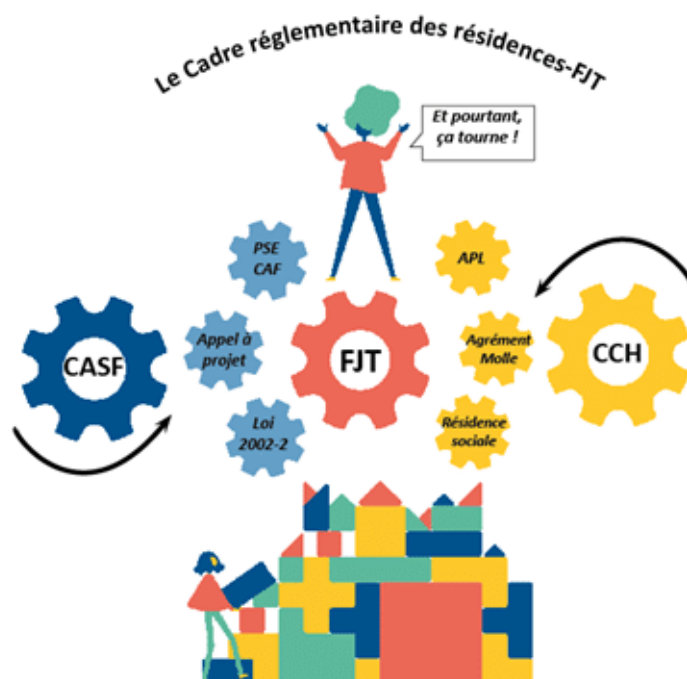


Figure 23 : Le cadre réglementaire d'une RS-FJT

Réalisation : URHAJ IDF, 2015

La figure 23 illustre le fait que les résidences sociales FJT reposent sur deux législations : Le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et le Code de la Construction et de l'Habitat (CCH). Elles doivent répondre au cadre réglementaire des deux codes à la fois. Cette double réglementation leur donne le statut à la fois de Résidence Sociale (RS) et d'Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS)⁴⁵.

Le FJT est un ESSMS selon l'alinéa n°10 de l'article L.312-1 du CASF depuis la loi ALUR de 2014 complété ensuite par un décret (n°2015-951 du 31 juillet 2015) et une circulaire (DGCS/SD1A/2015/284 du 9 septembre 2015).

- Ces textes définissent **le public accueilli : des jeunes de 16 à 25 ans qui sont en activité ou en voie d'insertion**. Il y est aussi mentionné le principe de mixité sociale et la volonté d'avoir des résidents aux statuts différents. Il est

⁴⁵ URHAJ AURA, DRDJSCS AURA, (2018) Création/Extension/Fonctionnement - *Guide à l'usage des FJT et des Acteurs institutionnels*.

précisé que le FJT peut aussi loger de jeunes couples et familles.

- Le code inclut la mise en place d'un **projet socio-éducatif** et l'emploi d'une équipe de professionnels dédiée à cette tâche. Le FJT est éligible à la **prestation socio-éducatif de la CAF**.
- En tant qu'ESSMS, la création ou l'extension importante d'un FJT est soumise à un **appel à projet**.
- Le FJT est soumis à des **procédures d'évaluations internes et externes**.

Le FJT est une Résidence Sociale (RS) selon l'article L.633-1 et l'article R.351-55 du CCH complété ensuite par un décret (n°2011-356 du 30 mars 2011) et une circulaire (n°2006-45 du 4 juillet 2006).

En tant que résidence sociale, **le FJT doit avoir les agréments** suivants :

- L'Ingénierie Sociale, Financière et Technique (**ISFT**).
- L'Intermédiation Locative et la Gestion Locative Sociale (**ILGLS**).
- La Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion (**MOI**) dans le cas où l'association gestionnaire construit sa propre résidence.

L'inscription du FJT dans le code CCH lui donne donc le statut de Résidence sociale.

Cela implique que :

- Les **règles relatives au choix d'attribution** du logement doivent être mises en place au préalable dans le projet social.
- **Le projet social** doit être pensé et défini en amont de manière partenariale et dans l'idéal avec les collectivités.
- La résidence doit signer **une convention avec la CAF** pour l'ouverture des droits à l'Aide Personnalisée au Logement (APL).
- Depuis la Loi Molle (2015), **les FJT font partie de l'offre mobilisable par le SIAO** du département. Ils doivent l'informer des logements vacants pour de potentielles orientations.

Les Résidences Sociales FJT (RS-FJT) offrent des logements individuels (et parfois doubles), tout équipé, permettant aux jeunes d'avoir leur autonomie. Ce sont

généralement des logements de type studio, T1, T1bis et T2 composés d'une salle de bain et d'une kitchenette. Il y a aussi des espaces collectifs (laveries, cuisines, salles polyvalentes ...) qui permettent aux jeunes de se rencontrer et faire des activités.

Les jeunes ne paient pas de loyers mais des redevances qui correspondent au prix de la mise à disposition du logement avec tout ce qui y est inclus (charges, meubles...). Les résidences ne font pas de bénéficiaires mais ces redevances servent à payer leur coût de fonctionnement à hauteur de 60-70% en général (le reste provenant de subventions). Les redevances sont aussi attractives pour les résidents qui sont admissibles à l'APL majorée (allocation plus élevée que dans le parc privé).

- **L'accompagnement socio-éducatif, la clé du succès**

Ce qui fait la particularité des RS-FJT c'est l'importance de l'accompagnement socio-éducatif. La RS-FJT, c'est bien plus que du logement car il y a un vrai projet social directeur. En fait, l'accompagnement social se base sur la résolution des problématiques des jeunes alors que l'accompagnement socio-éducatif considère chaque jeune comme porteur de connaissances et de ressources à valoriser et à partager. L'accompagnement socio-éducatif se basant sur l'éducation populaire, son objectif est d'utiliser le potentiel du jeune dans son accompagnement plutôt que ses difficultés.

Patrick Pannevel, président de l'URHAJ Ile de France explique cette particularité⁴⁶ des RS-FJT ainsi :

« Entre le logement autonome (privé ou social) et le logement accompagné (dans les résidences sociales), nous sommes atypiques. L'intégration de l'accompagnement socio-éducatif à l'offre de logement est l'exception culturelle Habitat Jeunes. Il n'y a là aucune prestation obligatoire, mais une présence disponible. Notre autre spécificité tient à la diversité des situations de jeunesse cohabitant dans nos résidences. Ce brassage social permet des rencontres improbables – entre le jeune élève ingénieur en

⁴⁶ Pavannel P, juin 2021, "Tellement plus que du logement". Le mag Habitat jeunes, numéro 8 (p.10)

fin d'études et le jeune pris en charge par l'aide sociale à l'enfance – qui ouvrent l'esprit.

»

Selon la circulaire de la CNAF 2006 :

“Le projet socio-éducatif doit répondre à 5 principes fondateurs :

- L'ouverture à tous et le brassage de populations d'origines diverses.
- L'inscription du projet dans la politique locale de la jeunesse et de l'habitat favorisant l'accès au logement autonome.
- L'accompagnement à l'accès aux droits et à la citoyenneté (règlement intérieur et contrats de séjour explicités, responsabilités confiées aux jeunes, ...).
- La valorisation des potentiels des jeunes et des ressources du territoire.
- L'accompagnement individualisé (pour les cas particuliers en complément des actions d'animation collective).

Le projet socio-éducatif doit obligatoirement comporter trois éléments constitutifs d'une offre de service adaptée :

- L'accueil, l'information, l'orientation.
- L'aide à la mobilité et à l'accès au logement autonome.
- L'aide à l'insertion sociale et professionnelle⁴⁷.

La mise en œuvre de ce projet socio-éducatif repose sur⁴⁸ :

- L'animation collective : Des activités, ateliers et sorties sont organisées par l'équipe socio-éducative ou des intervenants extérieurs pour favoriser le lien social, créer des dynamiques dans la résidence mais aussi informer et mobiliser les jeunes sur des sujets importants pour la suite de leur parcours et leur insertion dans la société (alimentation, sport, santé mentale, tâches administratives, engagement citoyen ...).

⁴⁷ Alberghini, A., Baronnet, J., Best, A., Brunet, F. & Devillard, T. (2017). Étude qualitative sur l'accompagnement socio-éducatif effectué dans les Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT). *Recherche sociale*, 223, 4-130. <https://doi.org/10.3917/recsoc.223.0004>

⁴⁸ Circulaire 2020-010 relative au soutien de la branche famille aux foyers de jeunes travailleurs

- L'accompagnement individuel : Chaque jeune accueilli dans le FJT doit avoir accès à un accompagnement personnalisé pour l'aider à lever les freins vers son autonomie. L'accompagnement peut porter sur son insertion professionnelle, l'accès à la formation, l'accès à ses droits, la santé ou encore le numérique... Il peut s'appuyer sur des acteurs et dispositifs extérieurs au FJT.
- Depuis la nouvelle circulaire de la CNAF en 2020, le projet social doit aussi incorporer des mesures d'intervention en ligne, surtout sur les réseaux sociaux pour toucher au mieux les jeunes qui y sont très présents. La CAF a mis en place le dispositif "les promeneurs du net" auquel les intervenants socio-éducatifs doivent se rattacher.

Cet accompagnement individuel et collectif peut prendre différentes formes et importances selon le projet social et la culture du RS-FJT.

Sur le territoire de Toulon par exemple, il y a deux résidences RS-FJT qui n'ont pas la même approche. D'un côté, la RS-FJT Central'Place géré par l'association Adapei 13 fonctionne comme un FJT typique avec quelques activités collectives mensuelles et un accompagnement individuel plus ou moins important selon les profils des jeunes. Les jeunes les plus vulnérables auront accès à un suivi important quand les jeunes les plus autonomes n'auront pas forcément d'accompagnement individuel.

De l'autre côté, la RS-FJT du Fort Saint-Antoine, gérée par la fondation des apprentis d'Auteuil, a été créée à titre expérimental, pour offrir à ses résidents un accompagnement très renforcé. Il y a l'équivalent de 12 intervenants socio-éducatifs pour 47 places ce qui est très élevé. Chaque jeune a un référent qui fait son suivi en plus du suivi collectif.

- **Un modèle qui fonctionne mais qui est très peu développé sur les territoires.**

Le modèle de RS-FJT répond de manière appropriée aux besoins d'une bonne partie des jeunes en leur permettant d'avoir un logement et un petit coup de pouce vers

l'autonomie grâce à l'accompagnement socio-éducatif. Cependant, ce modèle de résidence sociale est (trop) peu développé et particulièrement en PACA. En effet, comme le montre la figure 24, il y a moins de deux places en résidence du réseau Habitat Jeunes pour 100 jeunes dans tous les départements de France. On voit aussi que la région PACA est très en retard comparé à la Bretagne et à la région Auvergne-Rhône-Alpes.



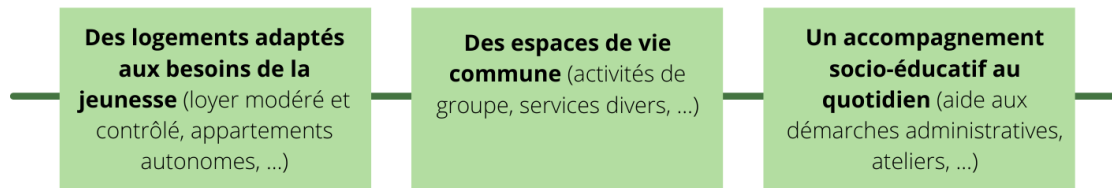
Comparatif régional du taux de couverture de la population jeunes par l'offre Habitat Jeunes en Bretagne, AURA et en région PACA & Corse

Figure 24 : nombre de places en résidence Habitat jeunes pour 100 jeunes.

Source : UNHAJ 2021 - Réalisation : Clara Chambon 2022

Les RS-FJT ont du mal à s'implanter sur les territoires notamment parce que les collectivités locales sont plutôt réticentes à accueillir ce type de structure. Les élus ont en effet des préjugés quant à l'appellation "Foyer de Jeunes Travailleurs" car ils ont peur que cela amène un public "à problème" car précaire. Ils vont donc favoriser l'implantation de Résidences Sociales de jeunes actifs qui accueillent pourtant le même public mais avec un niveau d'accompagnement moindre. Comme le montre la figure 25, le modèle RS-FJT répond pourtant bien à leurs besoins sur le territoire.

Une résidence-FJT c'est:



Pourquoi se lancer dans un projet de résidence Habitat Jeunes ?

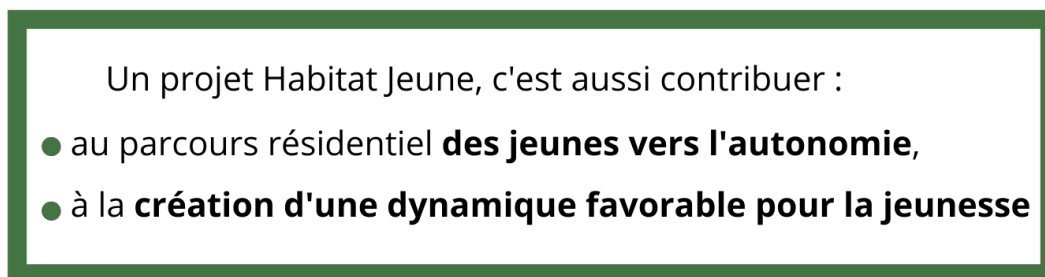
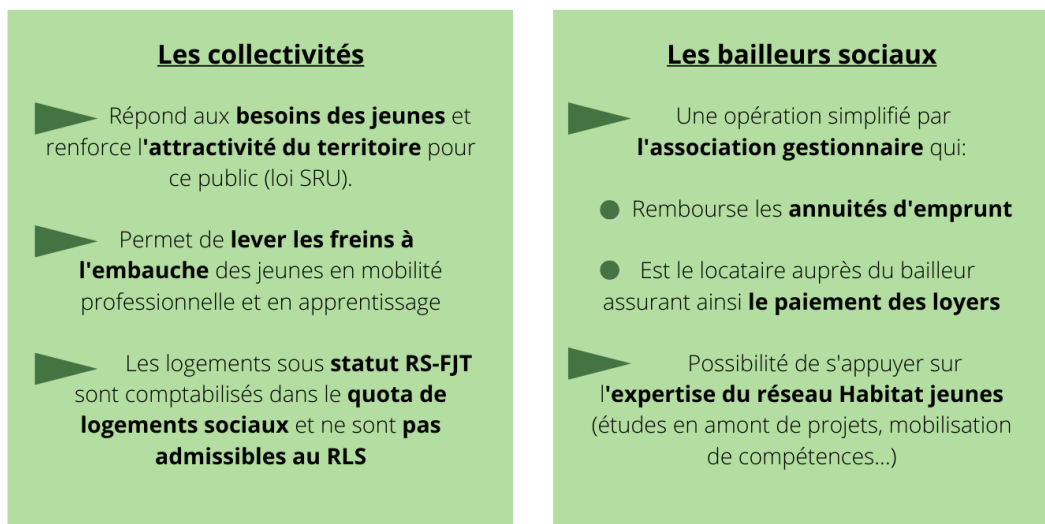


Figure 25 : La RS-FJT pour répondre aux besoins du territoire

Réalisation : Clara Chambon, 2022

Grâce à son accompagnement socio-éducatif en plus d'un logement abordable, le modèle Habitat jeunes a montré au cours du temps son efficacité pour l'insertion durable des jeunes. Il agit comme tremplin dans le parcours résidentiel du jeune qui, à sa sortie possède sort d'une solution de logement Habitat jeunes avec toutes les clés en main pour avoir un logement autonome. Les bailleurs sociaux et les collectivités souhaitent de plus en plus répondre aux problématiques de logement pour les jeunes. Le modèle de RS-FJT est une solution qui semble répondre aux besoins des territoires pour l'insertion par le logement des jeunes et donc aux nouveaux objectifs des bailleurs et collectivités locales. Pourtant cette solution a du mal à s'implanter sur les territoires du fait des réticences de nombreux élus locaux.

3. Au-delà du modèle FJT, un ensemble de solutions Habitat jeunes pas toujours facile à mettre en œuvre

Le réseau Habitat jeunes l'a bien compris : les besoins des jeunes évoluent et les solutions proposées doivent suivre ces évolutions. Les RS-FJT restent le pilier central du modèle Habitat jeunes mais en se diversifiant et en innovant, le réseau s'adapte à la diversité des besoins et des réalités de chaque territoire.

Habitat Jeunes

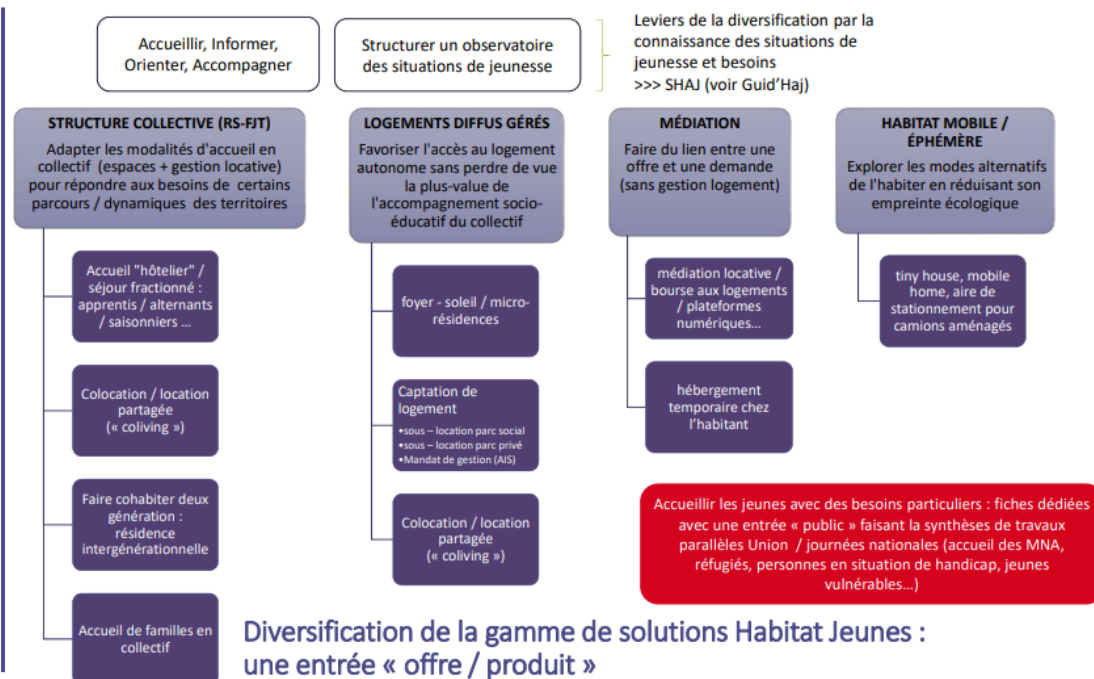


Figure 26 : La diversification de la gamme de solutions Habitat Jeunes

Réalisation : UNHAJ, 2021

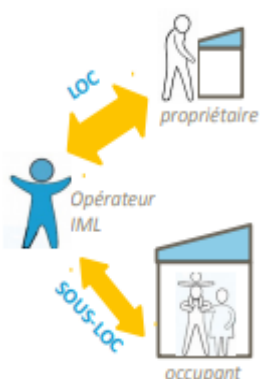
Le schéma de la figure 26 illustre bien la diversité des offres Habitat jeunes. Cependant, en région Provence Alpes Côte-d'Azur, le réseau a du mal à mettre en place ces nouvelles formes de logements, bloquées par les réglementations des collectivités et les réticences des élus. Des formes "standard" de logements dans le diffus comme l'IML et les foyers soleil sont toutefois développées. Ces logements sont rattachés à une RS-FJT à proximité.

Le Foyer Soleil : Selon l'Annexe 4 de la circulaire n° 2006-45 du 4 juillet 2006, Le foyer-soleil est une modalité des résidences sociales qui consiste en une unité centrale et des logements captés dans le parc social diffus à proximité. Ces logements sont juridiquement et fonctionnellement rattachés au foyer central. En d'autres termes, l'association gestionnaire qui a une RS-FJT peut capter des logements dans le parc HLM autour de sa résidence pour y loger des jeunes. Elle loue le logement directement auprès du bailleur social pour le sous-louer ensuite au jeune.

L'Intermédiation Locative (IML)

L'IML a été définie par la Circulaire du 5 mars 2009 du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire relative à la relance de l'hébergement puis complétée par la Circulaire n°2013-02 du 4 janvier 2013. Le dispositif a été renforcé dans le cadre du logement d'Abord qui fixe un objectif de 40 000 places supplémentaires en IML sur 5 ans avec l'instruction du 4 juin 2018⁴⁹.

C'est un dispositif de captation de logements dans le parc privé pour des fins sociales. Les locataires sont accompagnés par une association permettant de sécuriser le propriétaire. Il y a deux types d'IML:



- La location / sous-location : Une association gestionnaire signe un contrat de location pour au moins 3 ans renouvelable avec le propriétaire. Elle sous-loue ensuite le logement au jeune avec un contrat de 3 mois renouvelable jusqu'à 18 mois. L'association paie le loyer, les charges et l'entretien courant même en cas de vacance et elle s'occupe de la gestion entre deux jeunes occupants (état des lieux, remise en état...). Elle assure aussi un accompagnement du sous-locataire pendant sa durée de séjour.



- Le mandat de gestion : Le bail est signé directement entre le locataire et le propriétaire pour une durée minimum de 3 ans. Une Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) s'occupe de la gestion locative et de l'accompagnement du locataire. Dans certains cas, elle se porte garante du loyer et des éventuelles dégradations du logement.⁵⁰

⁴⁹ Instruction du 4 juin 2018 relative à la mise en œuvre du plan de relance de l'intermédiation locative dans le cadre du plan Logement d'abord

⁵⁰ Source des graphiques : Mairie de Bandol, 2018

La Résidence Sociale à Orientation Éducative (RSOE) du Fort Saint Antoine à Toulon est par exemple, en train de rechercher des logements en Foyers Soleil (captés dans le parc social) et en InterMédiation Locative (IML) (captés dans le parc privé) pour agrandir son offre. Ces logements sont ensuite loués par Les Apprentis d'Auteuil (l'association gestionnaire) et sous-loués au jeune.

Ces solutions permettent à des jeunes, souvent un peu plus autonomes que le public jeunes des résidence FJT, d'avoir accès à un logement indépendant proche d'une résidence FJT dont il dépend. Ces jeunes ont accès aux activités collectives et services (restauration, buanderie ...) de la résidence-mère et bénéficient d'un suivi avec un intervenant socio-éducatif.

Le directeur de la RSOE, Frédéric Baudot, indique l'importance de diversifier son offre avec des appartements indépendants pour les jeunes qui ne souhaitent et ne peuvent pas vivre en collectivité. Il explique notamment que de nombreux jeunes qui sortent de MECS (Maison de l'Enfance à Caractère Social), n'ont pas la volonté de se retrouver de nouveau dans un "foyer".

C'est donc pour répondre à la diversité des situations de jeunesse que le réseau tente d'innover constamment en proposant de nouvelles solutions. Malgré cet effort, l'offre reste minime comparé aux besoins des territoires en termes de solution de logement adapté aux jeunes.

Il existe donc plusieurs offres d'insertion par le logement avec des niveaux différents d'accompagnement. Les solutions de logement du réseau Habitat jeunes sont les mieux adaptées aux situations de jeunesse grâce à l'importance de l'accompagnement individuel et collectif dans leur projet social. Avec des dizaines d'années d'expérience, l'association d'un logement abordable, bénéficiant des APL majorées et de l'accompagnement socio-éducatif a fait ses preuves. Les jeunes qui passent par le réseau en ressortent plus autonomes et plus stables. Cependant ce type de solutions, bien que globalement satisfaisantes, ne représentent qu'une faible proportion des places nécessaires pour répondre aux besoins des jeunes. Il conviendrait donc de les développer.

III. L'insertion par le logement : Un modèle limité qui pourraient être plus efficace

Une multitude de dispositifs et d'acteurs associatifs et locaux œuvrent pour l'insertion des jeunes par le logement. Toutefois, les jeunes sont particulièrement vulnérables et leur accès au logement peut parfois être un parcours du combattant. Dans cette partie, nous allons voir quelles sont les limites de l'insertion par le logement et proposer des améliorations aux solutions existantes ainsi que de nouvelles solutions. Nous examinerons également les moyens de les faire mieux connaître du public jeune.

A. Etat des lieux des limites de l’insertion par le logement

Afin de proposer des pistes de solutions pour améliorer les pratiques et dispositifs de l’insertion par le logement, il faut d’abord comprendre quelles en sont les limites.

1. La difficile coordination du réseau d’acteurs

Selon l’Association Internationale de Techniciens, Experts et Chercheurs (AITEC), il est évident que la politique française de l’insertion par le logement a permis le développement de nouvelles pratiques. Pour René Ballain, Les associations qui sont au plus proche du public occupent une place d’intermédiaire entre l’offre et la demande⁵¹, touchant aux champs de la production de logements, de la gestion locative ou encore de l’Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL). En revanche, elles n’ont pas forcément les mêmes cultures d’interventions ce qui crée une hétérogénéité des pratiques (il y a des techniciens de l’urbain comme des travailleurs sociaux)⁵². Selon René Ballain, le monde de l’insertion par le logement est « un milieu complexe et hétérogène qui se distingue par la diversité des finalités, des positionnements et des savoir-faire des associations qui le constituent. »

- Une multitude d’acteurs de divers domaines

Le milieu associatif de l’insertion des jeunes par le logement associe étroitement plusieurs champs d’action. Il regroupe ainsi une multitude d’acteurs qui œuvrent dans des domaines différents. Il y a ceux qui font de la construction et de la réhabilitation de résidences sociales (Maîtrise d’ouvrage), ceux qui accompagnent les individus vers

⁵¹ Ballain René (2001), Avec l’insertion par le logement de nouvelles figures d’associations, Annales de la recherche urbaine, n°89, Le foisonnement associatif

⁵² Bodinier, D (2010), L’insertion par le logement, *dialogues, propositions, histoires pour une citoyenneté mondiale*.

l'accès au logement et leur maintien dans celui-ci (travailleurs sociaux) et ceux qui accueillent les bénéficiaires dans leurs résidences ou dispositifs d'insertion (intermédiation locative et gestion locative sociale). A ces acteurs s'ajoutent ceux de domaines connexes qui travaillent aussi sur l'insertion ou le logement, comme les collectivités, les bailleurs sociaux et privés, ou encore les Caisses d'Allocations Familiales ...

Comme il y a une multitude d'acteurs, il est parfois compliqué de comprendre qui fait quoi et d'orienter le jeune vers les bons acteurs pour répondre à son besoin. Une responsable d'une résidence sociale Adoma⁵³ de la métropole TPM explique à ce sujet : *“Je travaille sur ces questions d'insertion depuis longtemps, et pourtant, j'ai parfois du mal à identifier la bonne ressource à indiquer à un jeune pour répondre à sa situation. Il y a tellement d'acteurs différents sur le territoire que l'on a du mal au final à savoir qui fait quoi. Si on se connaissait mieux, on pourrait plus facilement orienter le jeune vers la bonne structure pour sa situation”*

Les acteurs ne se connaissent donc pas suffisamment pour pouvoir savoir clairement quel est le rôle de chacun dans la métropole TPM.

● Des dispositifs et des actions qui se répètent

Même s'il y a beaucoup d'acteurs de l'insertion par le logement qui agissent sur des domaines très divers, il existe aussi beaucoup de dispositifs et d'actions qui sont redondants pour répondre aux besoins du public. Dans chaque champ d'intervention de l'insertion par le logement il y a de nombreuses associations et les actions se multiplient. Comme le fait remarquer le responsable de la Maison De l'Etudiant et de l'Information Jeunesse (MDEIJ)⁵⁴ de Toulon :

“Tout le monde semble faire la même chose dans son domaine. Il y a par exemple, une multitude d'enquêtes qui ont été réalisées sur la situation des jeunes dans la métropole. Les collectivités financent des associations pour effectuer ce travail mais elles ne

⁵³ Entretien du 14/02/2022

⁵⁴ Entretien du 06/07/2022

communiquent pas entre elles et on se retrouve avec plusieurs études qui disent la même chose. C'est complètement fou et contre-productif. "

Bien consciente de la redondance des financements et que la multitude d'acteurs du territoire ne travaille pas assez en collaboration, la métropole de Toulon a missionné l'URHAJ pour créer un Parcours Logement Insertion Jeunes (PLIJ). Avec cette mission, la métropole TPM souhaite disposer d'un recensement de tous les dispositifs existants pour identifier ceux qui se répètent et coordonner l'ensemble des acteurs grâce à une animation annuelle du réseau.

2. Le cadre institutionnel de l'insertion par le logement privilégie le quantitatif au qualitatif

- La marchandisation du travail social

Depuis les années 2000, une série de textes et de pratiques a été instaurée en France, sous l'impulsion de la marchandisation des actions sociales et médico-sociales. La marchandisation désigne "l'intégration d'un bien ou d'un service dans le monde économique et marchand dont il était jusque-là exclu"⁵⁵. Le constat est clair, l'État tente de réduire les moyens alloués à l'action sociale et sanitaire tout en transférant le plus de compétences possibles aux départements. Les actions sociales et médico-sociales entrent alors dans une logique de concurrence avec des objectifs d'efficacité et de rentabilité obligeant les associations et organismes spécialisés à multiplier les réponses aux appels d'offres pour se financer.

Par exemple, au sein du réseau Habitat Jeunes, la Prestation de Service FJT (PS-FJT) délivrée par les CAF ne suffit pas à financer le projet social et l'accompagnement socio-éducatif des RS-FJT. Chaque association gestionnaire doit donc trouver des

⁵⁵Mahy, P ; Paveau, L ; Ratinier, S ; Seguin, M ; Zecchini, F.(2010) La marchandisation de l'action sociale et médico-sociale. *Bulletin d'information de CREAL Bourgogne*, numéro 306. 13p

financements complémentaires et cela passe principalement par la réponse à des appels à projets. Cela place donc l'association gestionnaire de la RS-FJT en posture de "prestataire" et non plus de "partenaire". Ce modèle favorise aussi la concurrence entre les différents acteurs qui concourent à un appel à projet alors qu'ils ont pourtant le même objectif, à savoir l'insertion des jeunes.

L'Assistante sociale à la Mission Locale CORAIL (Hyères), confie dans un entretien⁵⁶ que *"parfois, entre nous (les travailleurs sociaux), nous en venons à nous dire que nous ne sommes plus des référents en insertion mais des conseillers commerciaux !"*. Elle explique que, si elle pense ainsi, c'est parce qu'ils doivent "faire du chiffre" comme les commerciaux dans les magasins. Le monde de l'insertion des jeunes est devenu un monde de "commerce de dispositifs". C'est une évidence qu'un dispositif ne peut pas correspondre à tout le monde. Pourtant, on encourage les travailleurs sociaux à faire rentrer plus de jeunes dans un dispositif pour que leur association puisse retoucher la subvention afférente l'année suivante.

Les dispositifs étaient, jusque dans les années 2000, beaucoup plus personnalisés à la situation du jeune. L'assistante sociale de la Mission Locale CORAIL regrette cette époque où elle pouvait vraiment tenir compte des spécificités de chaque jeune pour leur offrir un parcours très personnalisé. Il y avait un large éventail de mesures et elle pouvait suivre les progrès de chaque jeune dans son projet d'insertion. Il y avait bien des préconisations pour orienter les jeunes vers les métiers qui embauchaient mais c'était toujours l'intérêt du jeune qui primait. Elle utilisait aussi par exemple le Crédit Formation Individualisé (CFI) jeunes qui était géré par l'État. En 1991, Martine Aubry, la ministre du travail de l'époque avait d'ailleurs dit de ce dispositif *« c'est avant tout au regard de la motivation professionnelle du jeune que doit être prise la décision d'engager un parcours de qualification »*. Aujourd'hui, Pôle emploi ne finance l'insertion professionnelle que si le métier choisi est "en tension" comme dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et des services à la personne dans la métropole TPM.

⁵⁶ Entretien du 12 juillet 2022 dont la retranscription est dans l'annexe 6

- Des modalités d'évaluation quelque peu éloignées des réalités du terrain

Les dispositifs mis en place par les différents acteurs de l'insertion par le logement sont très souvent évalués par les financeurs sur des critères uniquement quantitatifs. Les subventions sont, par exemple, distribuées en fonction du nombre de jeunes qui ont bénéficié du dispositif. Cela ne prend pas en compte l'impact que le dispositif a eu sur le jeune. Cette pression financière pose un problème aux travailleurs sociaux et de l'insertion car ils ne se reconnaissent plus dans ces méthodes de travail.

Cette reproductibilité des budgets en fonction principalement du nombre de jeunes bénéficiaires encourage *“la course à la réalisation, voire au dépassement, des dépenses autorisées et récompense les plus performants dans cette course, et ce, au détriment de ceux qui ne jouent pas à ce jeu”* (Jean-Pierre Hardy, 2014)⁵⁷. C'est le cas du Contrat Engagement Jeunes (CEJ) mais aussi de divers dispositifs financés par l'Etat et les collectivités et organismes territoriaux. L'assistante sociale de la Mission locale d'Hyères dit d'ailleurs de ce système basé sur des objectifs quantitatifs

“Qu'on ne parle que de statistiques et plus de jeunes en difficultés d'insertion ! C'est une réalité ! Et si vous ne remplissez pas les chiffres, on ne vous donne pas les subventions ! Le problème c'est que pour remplir les objectifs, on fait entrer à tour de bras des jeunes qui n'ont pas envie de s'engager (et il y en a qui lâchent au bout de quelques semaines) et ceux que cela n'intéresse pas car ils ne veulent pas se mobiliser et juste ne rien faire. C'est dommage car dans ce type de dispositif il y a des concepts intéressants et constructifs comme la rencontre des jeunes lors des ateliers. En définitive, on fait entrer en masse des jeunes pour atteindre les objectifs !”

⁵⁷ Hardy, J. (2014). Sur quelques : « Ça y est, ils l'ont fait ! ». Dans : , J. Hardy, *La marchandisation du travail social: La marchandisation du travail social* (pp. 37-118). Paris: Dunod.

- La centralisation des demandes d'hébergement et de logement d'insertion empêche la personnalisation de chaque solution

Avant la crise économique de 2008, les centres d'hébergements/logements comme les CHR et les résidences sociales géraient eux-mêmes les entrées et les sorties de leurs établissements. Les travailleurs sociaux transmettaient directement des demandes aux structures susceptibles de correspondre aux besoins des personnes qu'ils suivaient. Parfois, des partenaires d'autres domaines (comme les hôpitaux) ou encore les individus eux-mêmes, faisaient directement des demandes d'hébergement. L'orientation se faisait d'un commun accord entre les différents acteurs. Après la crise, le nombre de situations précaires a explosé et ce système "au cas par cas" ne pouvait plus fonctionner⁵⁸. Même si la raison évidente était le manque criant de solutions d'hébergement et de logement accompagné, l'État a mis en place un grand chantier pour refonder le système d'attribution de l'hébergement et de l'accès au logement. C'est ainsi que le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) a été créé autour de deux missions :

- La mise en place d'une plateforme unique pour centraliser les demandes (d'urgence et d'insertion) afin que les bénéficiaires n'aient pas à multiplier les dossiers pour toutes les structures.
- La création d'un observatoire social qui permet à l'Etat (principal financeur) d'avoir une vision d'ensemble sur l'offre et la demande.

Dans l'idée, ce système paraissait simplifier le travail social autour de l'hébergement et du logement mais il ne résolvait pas le manque de places disponibles face à la demande constamment croissante. Pourtant, les travailleurs sociaux interrogés dans le cadre de cette enquête déplorent tous ce nouveau système, qui selon eux complique leur travail et le rend moins efficace. En effet, les dossiers à remplir sont longs et fastidieux et la plateforme du SIAO est souvent sujette à des problèmes techniques. Même si dans l'ancien système, remplir différents dossiers était parfois long, cela

⁵⁸ Béranger, B. (2015). SIAO L'objet du fantasme, *Pratiques en santé mentale*, numéro 61, p31-37

permettait de laisser plus de latitude aux travailleurs sociaux : en effet, le refus d'une structure laissait la chance qu'une autre accepte tandis qu'aujourd'hui, la possibilité d'obtenir un hébergement ne dépend que d'une seule réponse. Et si le bénéficiaire refuse cette offre car elle ne lui est pas adaptée, c'est le système entier qui peut se refermer entraînant ainsi une nouvelle exclusion.

En définitive, les indicateurs mis en place par les financeurs (Etat, Collectivités...) semblent parfois déconnectés de la réalité de terrain. Ces indicateurs s'inscrivent dans une démarche d'évaluation quantitative qui ne permet pas la valorisation des résultats opérationnels, souvent qualitatifs. Or, les jeunes présentent une multitude de besoins et se trouvent dans des situations variées qui souvent, ne sont pas prises en compte dans les grilles d'évaluation. La marchandisation du secteur et le manque de flexibilité dans la personnalisation des dispositifs diminuent l'efficacité des actions mises en place et l'optimisation des fonds utilisés.

3. L'insertion par le logement au défi du nombre de places

Le constat est clair et sans appel : il y a en France, un manque important de logements dédiés aux jeunes auquel il faut répondre rapidement. Conscient de ce problème, le Président de la République, Emmanuel Macron, déclarait en 2017 : “ *Nous construirons 80 000 logements pour les jeunes : 60 000 pour les étudiants et 20 000 pour les jeunes actifs*” donnant ainsi l'impulsion à un ambitieux plan national de création de logements pour les jeunes, le “Plan 80 000 logements”.

Quatre ans plus tard, l'Assemblée Nationale a publié un rapport d'information sur le logement et la précarité des étudiants, des apprentis et des jeunes actifs⁵⁹. Il fait le constat d'une situation toujours aussi alarmante : le rapport indique que le logement

⁵⁹Corceiro, D ; Lioger, R (2021). *rapport d'information sur le logement et la précarité des étudiants, des apprentis et des jeunes actifs*. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-eco/l15b4817_rapport-information

constitue le premier poste de dépenses des jeunes alors que la production de logement reste insuffisante et inadaptée aux besoins identifiés.

- **La construction de nouvelles solutions logements ne s'adapte pas à la réalité des jeunes**

Non seulement les jeunes sont freinés dans leurs parcours d'insertion du fait de l'insuffisance de l'offre de logement, mais encore, cette offre prend assez peu en compte la spécificité de leurs besoins : loyers faibles en cohérence avec leurs ressources, usage adapté à leurs modes de vie (par exemple : fractionnement des séjours, logement temporaire...), nécessité d'un accès rapide et facile au logement, accompagnement "à la carte", localisation (proche des centres-villes, des pôles d'emploi ou de formation) et accessibilité (bonne desserte en transports en commun). Les collectivités ont par exemple tendance à favoriser la construction de logements étudiants (comme le plan national, d'ailleurs) en s'appuyant sur les réseaux privés de promotion immobilière (avantages fiscaux à la clé). Pourtant, même si entre 18 et 20 ans, plus des deux tiers des jeunes sont dans un cursus d'études, ils ne sont plus que 37% dans la tranche des 21 à 24 ans, et seulement 6% dans celle des 25 à 29 ans.

- **Une offre de logements dédiés aux jeunes sous-représentée**

Comme énoncé dans la deuxième partie, il faut impérativement augmenter l'offre de logements disponibles pour répondre à la forte demande des jeunes sur le territoire. Il paraît difficile de résoudre la crise du logement accompagné des jeunes, sans avoir un nombre suffisant de logements adaptés. Il est aussi essentiel d'améliorer les processus d'accompagnement et de distribution des places pour répondre au mieux à leurs besoins. Le système actuel de placement en hébergement et logement d'insertion montre ces limites et il faut penser de nouvelles manières de faire. Il est aussi important de faire mieux connaître les solutions de logement et d'insertion qui existent pour les jeunes et de les accompagner de la manière la plus personnalisée possible dans les procédures complexes auxquelles ils font face.

B. Pistes d'amélioration pour une meilleure insertion par le logement des jeunes

Tout au long de cette partie, des pistes d'amélioration de l'insertion des jeunes par le logement seront envisagées à l'échelle de la **Métropole TPM**, territoire d'étude de ce mémoire, mais, en prenant en compte les spécificités territoriales, elles pourraient aussi s'appliquer au reste de la France.

1. Organiser le réseau d'acteurs pour créer une réponse cohérente et efficace aux besoins des jeunes

Nous l'avons vu, le monde de l'insertion par le logement et pour les jeunes est composé d'une multitude d'acteurs et il est difficile pour chacun d'identifier correctement qui fait quoi.

- **Mutualiser tous les services, associations et établissements de l'insertion au travers d'une plateforme pour que tout le monde est le même niveau d'information**

Pour répondre à cette problématique, il serait intéressant de créer un outil numérique clarifiant les missions de chaque organisme mais aussi leurs spécificités et les dispositifs qu'ils proposent. Cet outil pourrait prendre la forme d'**une carte interactive⁶⁰ qui mutualiserait tous les services, les associations et les établissements de l'insertion**. Cette carte représenterait aussi tous les acteurs de l'insertion pour les jeunes (emploi, santé, logement, tâches administratives). Les horaires, permanences

⁶⁰ Un exemple de plateforme similaire qui fonctionne très bien sur le territoire marseillais est disponible en Annexe 13

et missions de chaque organisme y seraient détaillés. Cette plateforme unique pourrait aussi lister les différentes aides nationales et locales qui concernent les jeunes et leurs modalités d'attribution. Cette plateforme devrait être ergonomique, facile à utiliser pour faciliter l'accès aux services et aux droits, idéalement sous forme d'une application pour smartphone.

L'objectif de cet outil serait d'avoir une vision claire de qui fait quoi sur le territoire de la métropole. A destination, dans un premier temps, des travailleurs sociaux afin de pouvoir se référer facilement à l'organisme adapté aux besoins du jeune reçu, il pourrait, dans un second temps, être accessible aux jeunes directement. Cette carte permettrait aussi de mieux connaître les différents acteurs de l'insertion pour les jeunes et les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

Une plateforme de la sorte permettrait donc aux différents acteurs de mieux se connaître et de mutualiser les dispositifs pour pouvoir identifier efficacement celui qui correspond le mieux au besoin.

- **Créer des espaces et temps de rencontre entre les acteurs pour favoriser l'interconnaissance et développer une stratégie commune**

Comme nous l'avons vu dans l'état des lieux, il n'y a pas de stratégie commune à l'échelle de la métropole TPM pour favoriser l'insertion par le logement. Les collectivités financent des projets parfois redondants et les acteurs mettent en place leurs stratégies indépendamment de ce que font les autres. Les personnes interrogées dans le cadre de ce mémoire ont toutes souhaité travailler plus en cohésion avec les autres acteurs du territoire. Pour n'en citer qu'une, L'assistante sociale de la Mission locale d'Hyères explique :

“Je ne pourrais envisager un changement que si je sens que les gens ont envie de faire bouger les procédures, de les simplifier, de réorganiser, d'échanger. Chacun travaille dans son coin et c'est dommageable”.

- Organiser des temps de travail pour créer une culture commune

Pour favoriser les temps d'échanges entre les différents acteurs, il serait intéressant **d'organiser régulièrement des groupes de travail et des rencontres thématiques entre les différents acteurs de l'insertion par le logement**. L'objectif serait de créer une culture commune et de favoriser l'interconnaissance des acteurs pour qu'ils aient une meilleure vision du "qui fait quoi" et qu'ils travaillent mieux ensemble. Cela permettrait en outre de nourrir les pratiques professionnelles de chacun grâce aux échanges d'expérience. Les groupes de travail pourraient avoir lieu une fois par semestre, de préférence en présentiel pour stimuler les rencontres et partenariats. Il pourrait être également envisagé de convier d'autres acteurs (par exemple les bailleurs sociaux du périmètre, les services de l'État ou des collectivités concernés) à ces séances de travail collaboratives⁶¹.

- Organiser la montée en compétences des acteurs

En complément de ces temps d'échanges et pour aller plus loin, la métropole pourrait allouer un budget pour **organiser des formations pour les travailleurs sociaux du territoire** plusieurs fois dans l'année⁶². L'objectif serait de faire monter en compétences les différents acteurs du territoire en créant un début de culture commune dans l'optique de nourrir leurs pratiques et de mieux collaborer. Une première formation pourrait porter sur l'éducation populaire qui apporte une approche positive, inclusive et ludique dans l'accompagnement des jeunes (basée sur le projet social du modèle des RS-FJT / réseau Habitat Jeunes).

- Créer des lieux rassemblant tous les acteurs et les informations de l'insertion par le logement pour les jeunes

⁶¹ Par exemple, le cahier des charges Habitat Jeunes préconise une approche sous la forme de "MOC" ou "Maîtrise d'Ouvrage Collective" associant, aux côtés des représentants du réseau Habitat Jeunes l'ensemble des parties prenantes d'un projet. Cela passe par les services de l'Etat, les collectivités, les porteurs de projet, le réseau associatif,

⁶² La métropole TPM a lancé une telle mesure pour la première fois en 2022 en missionnant la FAS pour proposer et organiser des sessions permettant de faire monter en compétences les professionnels et bénévoles du Plan Logement d'Abord du territoire.

Comme tous les acteurs ont un but commun : l'insertion efficace des jeunes par le logement et en plus grand nombre, il pourrait être intéressant de les faire travailler ensemble sur des actions communes. Pour cela, on pourrait **créer ou développer des lieux physiques qui rassemblent tous les acteurs et informations concernant l'insertion par le logement pour les moins de 30 ans dans différentes communes de la métropole**. Ces lieux pourraient prendre la forme de "maison de l'habitat pour les jeunes" où les différents acteurs viendraient faire des permanences, ateliers ou encore des formations à destination des jeunes de manière conjointe. L'objectif serait de renforcer et accroître les actions pluridisciplinaires. Cela permettrait de donner un autre regard aux jeunes sur leurs problématiques de logements et aux différents acteurs de travailler plus ensemble. Ces Maisons de l'Habitat des Jeunes pourraient être logées dans les locaux d'organismes existants. Cela pourrait être par exemple le CLLAJ ou la Maison de l'Etudiant et de la Jeunesse à Toulon, la maison de l'habitat à la Seyne-sur-Mer ou encore la Mission Locale à Hyères.

2. Améliorer les processus de communication avec les jeunes pour les aider au mieux et en toucher un plus grand nombre

Toutes les mesures énoncées précédemment permettraient aux différents acteurs de mieux se connaître et de travailler ensemble avec à la clé un gain d'efficacité favorisé par une meilleure répartition de la charge de travail, une optimisation des réponses apportées et in fine un plus grand nombre de jeunes aidés.

- **La création d'un système de guichet unique grâce à une meilleure communication des différentes structures**

Il est aussi parfois difficile pour les jeunes de savoir vers qui se tourner pour répondre à leurs besoins. Lorsqu'ils se rapprochent d'un organisme pour y trouver de l'aide, les jeunes sont souvent renvoyés vers d'autres acteurs qui traitent d'autres parties de

l'insertion par le logement. Il y a un risque important de perdre le jeune qui est venu chercher de l'aide s'il est constamment renvoyé vers de nouveaux intervenants avec l'obligation de représenter son histoire et ses problématiques. L'expérience de Théo présentée ci-dessous illustre bien ces difficultés.

Théo⁶³ est un jeune de 21 ans qui était apprenti dans une boulangerie de Toulon. Il vit dans un appartement insalubre de 9 mètres carrés sous les combles d'un immeuble haussmannien du centre-ville. Lorsqu'il est allé à Pôle Emploi à la fin de ses études pour essayer de trouver un emploi, sa conseillère l'a renvoyé vers la Mission Locale pensant qu'il pourrait toucher le Contrat d'Engagement Jeunes tout en étant accompagné dans sa recherche d'emploi. Au service de premier accueil de la Mission Locale, il raconte une deuxième fois son histoire à la Conseillère en Insertion Professionnelle CIP qui le reçoit. Elle identifie que ce jeune a aussi une problématique de logement que lui-même n'avait pas identifié (car pour lui, il a un toit sur la tête même s'il est indécemment). Elle lui propose donc un rendez-vous avec l'assistante sociale de la Mission Locale. Un rapport sur sa situation a été rédigé, mais il doit encore présenter sa problématique à cette nouvelle conseillère. L'assistante sociale, lui propose de se rendre à une permanence de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) pour qu'ils l'aident à obtenir un dédommagement de son propriétaire pour avoir vécu dans un logement insalubre. Elle fait une première demande de placement dans une résidence sociale via le SIAO et en parallèle une deuxième demande directement auprès de la RS-FJT Place d'Armes car elle est convaincue que ce jeune va très vite trouver un emploi et être solvable pour cet établissement. Théo devra alors raconter une nouvelle fois son histoire s'il est sélectionné pour un entretien vers l'une de ses résidences en plus de son rendez-vous avec l'ADIL.

Dans ces conditions, de nombreux jeunes finissent malheureusement par décrocher de leur accompagnement et abandonner leurs démarches. Lorsque les jeunes sont

⁶³ Le nom a été modifié

baladés d'association à associations, on finit souvent par les perdre. L'assistante sociale de la Mission Locale d'Hyères explique ce constat ainsi :

“Prenons l'exemple d'un jeune en grande difficulté. Il vient me raconter son parcours difficile, et puis je lui dis va voir untel. Il doit de nouveau raconter son histoire. Puis encore une fois, on l'envoie vers une association ! et là, on perd le jeune... c'est là, ou je pense qu'au premier rendez-vous, il faut que les solutions se mettent en place et que la personne du premier rendez-vous se mobilise pour contacter les partenaires qui pourraient avoir une solution d'aide. C'est là que le lien de confiance avec le jeune va se tisser entre lui et sa référente “.

Afin de limiter les allers et retours des jeunes entre les différents organismes d'insertion il faut **encourager la communication entre tous les acteurs**. Dans l'idéal, il faudrait que **lorsqu'un jeune rencontre un travailleur social, ce soit celui-ci qui le suit et qui prend contact avec des acteurs partenaires capables d'apporter un soutien supplémentaire : c'est le principe de “réfèrent unique”**. L'objectif serait de limiter la multiplication des partenaires que doit rencontrer le jeune et ainsi réduire les risques de “le perdre”.

- Favoriser le “aller vers” pour sensibiliser les jeunes en plus grand nombre

Dans les démarches d'insertion par le logement et d'accompagnement, ce sont souvent les jeunes qui se tournent vers les structures quand ils en ont connaissance. Comme nous l'avons vu dans la deuxième partie de ce mémoire, beaucoup de jeunes ne connaissent même pas les différentes aides dont ils pourraient bénéficier. Si l'on veut résoudre les problématiques d'accès au logement des jeunes, il est impératif d'informer le plus grand nombre des démarches à suivre même si cette thématique ne les concerne pas sur le moment. Il faut en fait promouvoir le “aller vers” pour sensibiliser le plus de jeunes possibles. Pour cela, **on pourrait organiser des passages dans les classes de terminales et centres de formation de la métropole pour informer les jeunes sur les différents organismes ressources existants sur le territoire et sur la**

multitude d'aides disponibles pour eux. L'ADIL du Var pourrait jouer ce rôle d'autant plus qu'elle a pour objectif de mieux toucher le public jeune du territoire⁶⁴.

Il faut donc améliorer le processus de sensibilisation et d'information des jeunes pour toucher le plus grand nombre. Mais, il faut aussi que les solutions de logements et d'accompagnement proposées soient plus efficaces afin de répondre au mieux aux besoins des jeunes et d'éviter de "les perdre".

3. L'Etat et les collectivités doivent remanier certains dispositifs et allouer plus de moyens pour réellement répondre aux importants besoins en solution de logement des jeunes

Malgré toutes ces pistes d'évolution énoncées, des problèmes de fond persistent. Tout d'abord, la gestion des attributions d'hébergement et de logement d'insertion gérée par le service de l'Etat, le SIAO, n'est pas optimale. Mais surtout, toutes ces mesures seront vaines si l'on ne s'attaque pas aussi à la racine du problème : il paraît compliqué d'améliorer l'insertion par le logement si l'on ne résout pas le problème de manque de place à proposer. En effet, comme nous l'avons vu dans l'état des lieux, le manque de solutions de logement ne permet pas d'accueillir tous les jeunes qui en ont besoin.

⁶⁴Entretien du 29/03/2022

- Le SIAO ne laisse pas de place à la diversité des situations et ne permet pas de trouver la solution adaptée à chaque jeune

Les assistantes sociales des Missions locales d'Hyères⁶⁵, La Seyne Sur Mer⁶⁶ et Toulon⁶⁷, estiment que le SIAO complique leur travail. Pour elles, cet outil n'a qu'une visée statistique qui demande énormément de temps et qui n'offre rien en retour. La plateforme ne permet pas de connaître l'état d'avancement du traitement des dossiers qui peut être très long, laissant les jeunes dans des situations difficiles pendant parfois plusieurs semaines, sans information ni recours. Voici par exemple ci-dessous, le récit de Zoé⁶⁸, une jeune Hyéroise qui a été reçue par la Mission Locale cet été.

“Zoé est arrivée à Hyères il y a deux ans pour suivre son petit copain originaire de la région. Ils se sont séparés récemment et elle a dû quitter l'appartement qu'ils partageaient. C'est une jeune fille plutôt bien insérée dans la société qui n'a jamais eu besoin de recourir à des aides auparavant. Mais voilà, elle se retrouve sans solutions de logements et doit payer des hôtels avec ses petites économies. C'est une situation très précaire et elle n'a bientôt plus de moyens financiers. Elle vient pourtant de signer un CDI chez Leclerc mais son salaire ne suffit pas pour assumer des hôtels dans cette ville côtière très touristique. Elle s'est donc tournée vers la Mission Locale CORAIL qui a fait une demande de logement via la plateforme SIAO. Le problème est que Zoé n'est visiblement pas prioritaire, cela fait plusieurs semaines qu'elle attend une réponse sans avoir aucun indicateur sur son positionnement même si elle a demandé toutes les solutions possibles allant du CHRS à la résidence sociale. Cette situation est dramatique car si Zoé se retrouve à la rue (ce qui est imminent), elle va perdre son emploi et tomber dans l'exclusion”.

⁶⁵Entretien du 12/07/2022 dont la retranscription est en annexe 6

⁶⁶Entretien du 13/07/2022

⁶⁷Entretien du 07/01/2022

⁶⁸ Le nom a été modifié

Avec cet exemple de Zoé, on se rend bien compte que l’informatisation du système d’hébergement et de logement peut être complètement contre-productif. Son dossier n’est pas du tout prioritaire, pourtant il lui faut juste le petit coup de pouce nécessaire pour “se remettre en place”. Sa conseillère en est bien consciente mais il n’y a pas de cases lui correspondant dans les longs dossiers du SIAO. Si elle avait pu contacter directement les structures, elle aurait facilement trouvé une solution.

De nombreux travailleurs sociaux détournent l’obligation de passer par le SIAO car certaines résidences sociales, avec qui ils sont en contact, ont leurs propres commissions d’attribution et acceptent des demandes qui viennent directement des travailleurs sociaux. Cela est bénéfique pour les deux parties : les travailleurs sociaux offrent la solution adaptée au jeune en question, la résidence sociale sait que ce jeune est adapté à sa structure et qu’un référent est là pour le soutenir si besoin. Certaines Résidences Sociales ont d’ailleurs passé des conventions avec les Missions Locales comme nous l’avons vu plus haut.

Il paraît important de généraliser ces passages directs entre les différentes structures de l’insertion par le logement et **de trouver des moyens pour redonner plus de latitude aux travailleurs sociaux en autorisant certains placements sans décisions du SIAO**. D’autant plus que, dans un principe d’équité prétendu, le SIAO du Var est très attentif au respect du cadre réglementaire laissant ainsi, peu de place aux placements informels pourtant parfois bien plus efficaces. Le SIAO du Var n’a pas souhaité répondre dans le cadre de cette enquête malgré de multiples sollicitations. Le SIAO dépend de l’État, ce qui rend compliqué les changements à l’échelle locale. La métropole TPM n’a donc pas de pouvoir sur le SIAO mais c’est donc un débat qui doit être porté à l’échelle nationale.

Repenser le système de distribution des places d’hébergement et de logement d’insertion paraît donc primordial pour que les travailleurs sociaux accompagnent au mieux les jeunes. En parallèle de cet objectif d’optimisation de l’accompagnement des jeunes, il paraît important de les sensibiliser au plus tôt sur les problématiques d’insertion par le logement pour qu’ils soient parfaitement au courant des solutions

disponibles si d'aventure ils en avaient besoin. Il faudrait également **accroître les ressources notamment humaines et avoir la possibilité d'embaucher de nouveaux travailleurs sociaux**. Cela leur permettrait de suivre moins de jeunes, de mieux travailler avec eux en leur proposant un accompagnement plus personnalisé avec à la clé un gain en efficacité et en qualité.

- **Développer l'offre de logement dédié aux jeunes**

Tant que le nombre de logements ne sera pas suffisant pour répondre à la demande, il sera difficile de pouvoir satisfaire les besoins en logements des jeunes. Construire un logement prend du temps et demande des moyens importants. Les spécificités et moyens de chaque territoire sont différents, c'est pourquoi, il faut proposer un ensemble de solutions pour pouvoir s'adapter à chaque réalité de terrain.

- Créer de nouvelles solutions Habitat jeunes

Le modèle de la RS-FJT a fait ses preuves pour accompagner les jeunes dans leur transition vers l'âge adulte. Ces solutions fonctionnelles sont très peu développées et pourtant bien adaptées aux besoins des territoires soumis à la forte demande de jeunes précaires.

Dans la métropole TPM, on pourrait répondre en partie aux besoins des jeunes en **créant de nouvelles Résidences sociales FJT, notamment à Hyères, La Garde et à la Seyne-sur-Mer** où la pertinence de ce type de résidences ont été identifiée par les assistantes sociales des missions locales MIAJ⁶⁹ et CORAIL⁷⁰ interrogées dans le cadre de cette enquête.

Cela étant dit, la construction de nouvelles résidences pouvant prendre plusieurs années et compte tenu du fait qu'il y a des besoins urgents en termes de logement pour les jeunes, notamment sur le territoire de la métropole TPM, il faut trouver des solutions dans le parc de logements existants. Afin de conserver les avantages que

⁶⁹ Entretien du 12/07/2022

⁷⁰ Entretien du 13/07/2022

procure l'accompagnement socio-éducatif du réseau Habitat jeunes, il peut être intéressant de **développer l'offre des RS-FJT existantes en développant des solutions de logements Foyer-soleil et IML**⁷¹ rattachées aux RS-FJT existantes. Dans le cadre du PLIJ, la RS-FJT des Apprentis d'Auteuils à Toulon est, par exemple, en train de développer son offre de logements dans le parc privé (avec la captation de 5 logements en IML) et le parc social (avec la captation de 7 logements en foyer-soleil) depuis plusieurs mois.

Ces jeunes pourront ainsi être accompagnés tout en ayant plus d'autonomie que dans la RS-FJT. C'est d'ailleurs aussi une bonne solution pour augmenter l'offre disponible dans le parcours résidentiel des jeunes : les résidents d'une RS-FJT pourraient ensuite passer par l'un de ces appartements avant de trouver un logement autonome. Par ailleurs, du fait des nouvelles réglementations thermiques, beaucoup de logements ne seront plus louables sans rénovations importantes et c'est une opportunité pour le logement social. **Avec les dispositifs Maprime Renov' et Loc'Avantages de l'Anah (Agence nationale de l'habitat), il est possible pour les propriétaires bailleurs de toucher des subventions et des déductions fiscales conséquentes pour la réalisation de ces travaux. En échange, le propriétaire doit s'engager à louer son bien, dont le loyer est plafonné, à une association gestionnaire** (comme celles des RS-FJT) qui les sous-louent ensuite sur le modèle de l'IML.

- Adapter le parc existant pour répondre aux besoins actuels

Le parc de logement social français est vieillissant et de nombreux bailleurs sociaux sont en train de faire des rénovations thermiques de leurs parcs. Comme nous l'avons vu plus haut dans la première partie de ce mémoire, le parc social est essentiellement composé de logements de grandes typologies. **Les bailleurs sociaux pourraient, à travers ces rénovations, transformer ces grands logements en T2 ou T3 pour s'adapter à la demande** et ainsi accueillir plus de jeunes.

⁷¹ Rappel des cadres réglementaires aux pages 64-65

- Développer de nouvelles solutions à mi-chemin entre l'hébergement et le logement pour fortifier le parcours résidentiel des jeunes

Afin de répondre à la demande de logements des jeunes qui ne sont pas bien insérés, **il serait intéressant de développer de nouvelles solutions d'hébergement à mi-chemin entre les résidences sociales et les CHRS**. Cela permettrait de mieux s'adapter aux nombreux profils de jeunes qui n'ont pas les moyens d'accéder aux résidences sociales mais qui refusent d'aller en CHRS pour toutes les contraintes que cela implique (chambres partagées, problématiques d'addictions, de vols...). Ainsi, l'assistante sociale de la Mission Locale MIAJ remarque⁷² :

“ la grande majorité des jeunes à qui je propose une solution d'hébergement en CHRS, refusent. Il faut les comprendre, ces centres ne sont pas toujours faciles, souvent les chambres sont partagées et il y a des problématiques d'addiction, de vols et même parfois de violence. Beaucoup de jeunes préfèrent se débrouiller par eux même plutôt qu'intégrer un CHRS”.

Ce constat est partagé par les deux autres assistantes sociales rencontrées dans le cadre de ce mémoire.

La solution pourrait passer par des logements conventionnés ALT ou bien par la création de nouvelles structures avec des chambres individuelles et plus d'autonomie que dans les CHRS. Ces hébergements pourraient être gérés par les foyers de jeunes travailleurs, le CLLAJ de Toulon ou encore l'AIVS. Cela permettrait également de construire un parcours résidentiel encore plus développé (de l'hébergement au logement temporaire puis pérenne).

Enfin, comme nous l'avons vu plus haut, les travailleurs sociaux interrogés dans le cadre de ce mémoire ont fait savoir qu'il y avait une augmentation du nombre de jeunes en situation d'urgence face au logement. Plutôt que de placer ces jeunes en CHRS, il serait envisageable de créer **de nouvelles places d'hébergement dans les logements temporairement vacants dans les résidences sociales, les RS-FJT et les résidences étudiantes**. Cela permettrait de diversifier l'offre d'hébergement d'urgence

⁷² Entretien du 13/07/2022

pour les jeunes tout en leur faisant découvrir ces résidences auxquels ils pourront prétendre une fois leur situation stabilisée. Cette idée a été amenée par Maryse Lavesvre⁷³, la responsable du FJT Place d'Arme à Toulon, qui serait même prête à réserver quelques places à cet effet dans sa résidence.

Le constat est donc clair, il faut plus de logements dédiés aux jeunes. On peut et on doit bien entendu améliorer le plus possible l'accompagnement des jeunes mais s'il n'y a pas suffisamment de places pour tous, les jeunes ne pourront pas se loger et ainsi s'insérer correctement dans un parcours résidentiel.

La multitude d'acteurs de l'insertion par le logement pour les jeunes a besoin de s'organiser autour d'un plan d'action commun pour pouvoir toucher un plus grand nombre de jeunes et être plus efficace. Il faut repenser les manières de faire et favoriser l'interconnaissance. Les processus de financement et d'évaluation des dispositifs ainsi que le système d'attribution des places laissent de moins en moins de place à la personnalisation de chaque situation et cela détériore la qualité de l'accompagnement fait par les travailleurs sociaux. Il est impératif de créer des espaces de dialogues pour repenser ce système et laisser plus de place au jugement de chaque travailleur social pour répondre au mieux à chaque situation spécifique. Enfin, tant qu'il n'y aura pas plus d'offres de logement accompagné, il sera difficile de pouvoir répondre au mieux aux jeunes qui en ont besoin.

⁷³ Lors de l'entretien du 5 juillet 2022

Conclusion Générale

L'analyse du public "jeune" a montré qu'il est finalement très difficile d'en donner une définition unique tant leurs situations sont diverses. C'est une période de vie charnière où chacun prend des directions différentes. Les âges auxquels on devient "jeune" et on devient "adulte" sont difficiles à définir puisqu'ils dépendent de chaque individu et varient, de manière non linéaire en fonction des aléas de la vie. Cela dépend par exemple, du contexte territorial et familial dans lequel ils s'inscrivent, de la durée de leurs études ou encore de leur bonne insertion (ou non) sur le marché de l'emploi. Qu'ils soient étudiants, en emploi, au chômage ou éloignés de l'insertion, ils sont globalement plus vulnérables face à la précarité que les autres catégories d'âges.

Les jeunes ont donc du mal à avoir une situation financière suffisamment stable pour pouvoir quitter durablement le domicile parental. L'accès à un logement autonome est pourtant une étape dans le parcours résidentiel des jeunes et donc dans leur insertion dans la société. Ce parcours est semé d'embûches et nombreuses sont les difficultés qui se dressent devant un jeune pour accéder au parc de logements. Le départ du foyer familial n'est donc pas toujours définitif et les jeunes sont nombreux à y faire des allers-retours plus ou moins longs, faute de mieux. Leurs faibles ressources et leur accès difficile à un emploi stable les poussent souvent à trouver un logement le moins cher possible, les rendant ainsi plus vulnérables au mal-logement que les autres catégories d'âge.

Si prendre son envol est si compliqué pour les jeunes c'est aussi parce que le parc de logements français est sous-tension. La demande est plus forte que l'offre et les propriétaires bailleurs sont donc en position de force dans le parc privé. Les loyers sont donc chers et les cautions demandées parfois très importantes. Les propriétaires favorisent fortement les personnes aux "situations les plus stables" éloignant ainsi beaucoup de jeunes du parc privé. Le parc social et ses loyers plafonnés pourrait alors représenter une bonne alternative pour les jeunes. Il n'y a pourtant que 9.5% de

personnes de moins de 30 ans dans l'ensemble de ce parc. Si les jeunes n'ont pas recours au parc social c'est parce que les conditions pour y accéder ne sont pas compatibles avec leurs besoins. En effet, les délais d'attente pour se voir attribuer un logement sont très longs et les logements de petites tailles qui répondent aux besoins des jeunes sont insuffisants.

Comme l'offre de logement de droit commun n'est pas adaptée à la demande des jeunes, différents services et aides ont été développés pour tenter de leur faciliter l'accès au logement. Ils prennent la forme d'aides financières et de mesures d'accompagnement. Le problème est que tous les jeunes n'ont pas accès aux mêmes aides et plus ils sont éloignés de l'insertion, moins ils se saisissent de ces aides. Il existe aussi des solutions de logement avec accompagnement qui sont développées sur les territoires comme les résidences sociales, les résidences universitaires publiques ou encore des ALT. Certaines sont pour tous les publics, d'autres spécifiques aux jeunes ou même au public étudiant. Dans tous les cas, ces solutions présentent des aspects intéressants comme des loyers abordables même si l'accompagnement n'y est pas toujours suffisant. Elles ne peuvent, en revanche, répondre qu'à une petite partie de la forte demande pour ce type de logement.

Le réseau Habitat jeunes a développé des solutions fonctionnelles d'insertion par le logement dans le but d'amener les jeunes vers leur autonomie. En effet, le modèle de Résidence Sociales - Foyer de Jeunes Travailleurs, grâce à son accompagnement socio-éducatif inspiré des principes de l'éducation populaire et conjugué à un logement abordable, a montré au cours du temps son efficacité pour l'insertion durable des jeunes. Il agit comme tremplin dans le parcours résidentiel du jeune qui sort d'une solution de logement Habitat jeunes avec toutes les clés pour aller vers un logement autonome. Pour s'adapter à la diversité des besoins des jeunes et aux spécificités des territoires, le réseau Habitat jeunes a développé, en parallèle, d'autres solutions innovantes de logement dans le diffus. L'offre de logement du réseau est efficace mais une fois encore, il conviendrait de développer le nombre de places pour répondre à la forte demande des jeunes.

Il existe donc de nombreuses solutions pour accompagner les jeunes vers leur autonomie résidentielle. Une multitude de dispositifs et d'acteurs locaux œuvrent à leur insertion par le logement. L'offre de logement accompagné est insuffisante pour couvrir tous les besoins du territoire de la métropole TPM comme national. La construction de nouveaux logements est lente et parfois pas adaptée aux besoins identifiés. Les acteurs ont du mal à se coordonner pour apporter une réponse globale suivant un plan d'action commun leur permettant de se répartir le travail efficacement. De plus, les processus de financement et d'évaluation des dispositifs se fondent sur des objectifs quantitatifs mettant les travailleurs sociaux dans une position de "prestataire" plutôt que "partenaires". Il est de plus en plus difficile pour eux de prendre en compte la situation personnelle de chaque jeune et cela impacte la qualité de l'accompagnement proposé.

Afin d'améliorer l'insertion par le logement des jeunes, il est essentiel que le réseau d'acteurs s'organise. Il faut une meilleure interconnexion entre eux et qu'ils aient accès au même niveau d'information. En ayant un plan d'action commun, les acteurs pourraient travailler de manière coordonnée pour répondre à l'objectif commun d'accompagner efficacement un plus grand nombre de jeunes. En connaissant les compétences de chacun, ils limiteraient les allers-retours des jeunes entre les différentes structures. Il paraît aussi essentiel d'informer et de sensibiliser le plus grand nombre de jeunes aux problématiques d'insertion par le logement pour leur donner les connaissances nécessaires en cas de besoin. Enfin, l'insertion par le logement ne pourra être améliorée sans qu'il y ait plus de moyens alloués à ce domaine. Le système d'attribution des places d'hébergement et de logement d'insertion est à repenser pour pouvoir vraiment prendre en compte les spécificités de chaque demandeur et améliorer la qualité du travail des travailleurs sociaux. De plus, le constat est clair : tout cela sera vain tant que le nombre de logements ne sera pas suffisant pour répondre à la demande. Il est impératif de multiplier l'offre de logements d'insertion pour pouvoir satisfaire les besoins en logements des jeunes.

En introduction de ce mémoire, on se demandait si l'insertion par le logement pouvait être un tremplin vers l'autonomie des jeunes et si les solutions existantes étaient efficaces et suffisantes.

On peut maintenant dire que les solutions proposées en France et par les différents acteurs de la métropole TPM fonctionnent et aident les jeunes à trouver leur autonomie mais elles doivent encore être développées et leur efficacité doit être améliorée.

Il existe une multitude d'aides, de dispositifs, de services et de structures qui œuvrent à l'insertion des jeunes par le logement. Les acteurs de l'insertion par le logement accompagnent du mieux qu'ils le peuvent les jeunes dans leurs démarches mais leur travail est parfois compliqué par le cadre institutionnel imposé (le quantitatif prime sur le qualitatif...). Ils ont aussi du mal à se coordonner entre eux et à toucher les jeunes qui ne viennent pas spontanément les trouver. Des solutions de logements abordables sont développées sur le territoire mais l'accompagnement est souvent insuffisant pour répondre aux besoins des jeunes et les amener vers l'autonomie. De plus, ces solutions restent limitées par rapport au nombre de jeunes qui en aurait besoin. En effet, malgré des efforts récents dans la construction de logements, le nombre de places disponibles pour les jeunes restent très insuffisants et constitue le principal frein à leur autonomie.

Des solutions d'améliorations ont été présentées et parmi celles-ci, le développement de l'offre de logement Habitat jeunes semble la plus prometteuse. En effet, elle propose aux jeunes (depuis des dizaines d'années) des logements abordables couplés à un accompagnement socio-éducatif conséquent permettant de les préparer au mieux à l'autonomie. C'est aussi un réseau qui sait innover et s'adapter aux réalités de terrain et aux situations de jeunesses en constante évolution.

Bibliographie

Articles, Ouvrages et Rapports

Alberghini, A., Baronnet, J., Best, A., Brunet, F. & Devillard, T. (2017). Étude qualitative sur l'accompagnement socio-éducatif effectué dans les Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT). *Recherche sociale*, 223, 4-130. <https://doi.org/10.3917/recsoc.223.0004>

Alternatives Economiques. (2013). *L'État de la jeunesse en France*, Hors-série Pratique, numéro 68

Auffret, M ; Engelbach, B. (2021). L'URHAJ au Carrefour des enjeux de la jeunesse. *Tribune Fonda*, numéro 252.

Ballain René (2001), Avec l'insertion par le logement de nouvelles figures d'associations, *Annales de la recherche urbaine*, n°89, Le foisonnement associatif

Bérange, B. (2015). SIAO L'objet du fantasme, *Pratiques en santé mentale*, numéro 61, p31-37

Bodinier, D (2010), L'insertion par le logement, *dialogues, propositions, histoires pour une citoyenneté mondiale*

Bodinier, D (2010), L'insertion par le logement, *dialogues, propositions, histoires pour une citoyenneté mondiale*.

Castell, L, Insee ; Portela, M et Rivalin, R, Drees. (2016). Les principales ressources des 18-24 ans. *Insee Première*, numéro 1603.

CNLE (2021), *La pauvreté démultipliée : Dimensions, processus et réponses*. 156 p. https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_lutteexclusion_fin.pdf

Corceiro, D ; Lioger, R (2021). *rapport d'information sur le logement et la précarité des étudiants, des apprentis et des jeunes actifs*. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-eco/l15b4817_rapport-information

Corceiro, D ; Lioger, R (2021). *rapport d'information sur le logement et la précarité des étudiants, des apprentis et des jeunes actifs*. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-eco/l15b4817_rapport-information

Danner, Magali, Christine Guégnard, et Olivier Joseph. (2020) « Les jeunes NEET : résistances et évolutions sur vingt ans », *Formation emploi*, vol. 149, no. 1, pp. 61-85.

Dubet, F. 2010. La jeunesse n'est-elle qu'un mot ? In Hamel, J., Pugeault-Cicchelli, C., Galland, O., & Cicchelli, V. (Eds.), *La jeunesse n'est plus ce qu'elle était*. Presses universitaires de Rennes.

Dulin, A., Vérot, C. & Roblin, L. (2017). Précarité des jeunes : le grand bizutage. *Revue Projet*, 361, 10-17. <https://doi.org/10.3917/pro.361.0010>

Fondation Abbé Pierre, (2015), << *La face cachée des "Tanguy". Les jeunes en hébergement contraint chez leur parents*>>. Fondation Abbé Pierre, 5 décembre.

Galland Olivier, Louis Marie-Victoire. La crise des foyers de jeunes travailleurs : essai d'interprétation. In: *Sociologie du travail*, 25^e année n°1, Janvier-mars 1983. pp. 45-62.

Galland, Olivier. « Chapitre 6. De l'enfance à l'âge adulte », 2017, *Sociologie de la jeunesse*. sous la direction de Galland Olivier. Armand Colin, pp. 131-178.

Gaviria, S. (2016). La génération boomerang : devenir adulte autrement. *SociologieS, Toulouse : Association internationale des sociologues de langue française*

Giret Jean-François, Jongbloed Janine. (2021). Les jeunes en situation de NEET : le rôle des compétences de base. *Céreq Bref, n° 413*, 4 p.

Hardy, J. (2014). Sur quelques : « Ça y est, ils l'ont fait ! ». Dans : , J. Hardy, *La marchandisation du travail social: La marchandisation du travail social* (pp. 37-118). Paris: Dunod.

Immoweek (2021, 8 juin). *Réforme des APL : les jeunes perdraient, en moyenne, 38,50 euros par mois*. <https://www.immoweek.fr>

Insee, (2019), "Les jeunes de 18 à 29 ans en France" Portrait social édition 2019
Instruction du 4 juin 2018 relative à la mise en œuvre du plan de relance de l'intermédiation locative dans le cadre du plan Logement d'abord

Labadie F. (dir.). (2014). Parcours de jeunes et territoires : rapport de l'observatoire de la jeunesse , *La Documentation française*.

LOI n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique - Article 107 :

Mahy, P ; Paveau, L ; Ratinier, S ; Seguin, M ; Zecchini, F.(2010) La marchandisation de l'action sociale et médio-sociale. *Bulletin d'information de CREAI Bourgogne*, numéro 306. 13p

Maunaye, E. (2016). L'accès au logement autonome pour les jeunes, un chemin semé d'embûches. *Informations sociales*, 195,p. 39-47.

Maunaye, E. (2016). L'accès au logement autonome pour les jeunes, un chemin semé d'embûches. *Informations sociales*, 195,p. 39-47.

Observatoire des inégalités (2021), *Rapport sur la pauvreté en France 2020-2021*

Pavannel P, juin 2021, "Tellement plus que du logement". Le mag Habitat jeunes, numéro 8 (p.10)

Peugny C.,(2020) « Générations, jeunesses et classes sociales. Un quart de siècle d'analyse des inégalités », *Agora débats/jeunesses*, n° 86, p. 11-24.

Pirus C, 2011, "Le taux d'effort des ménages en matière de logement", *Dossier Insee, Edition 2011*

Pouliquen, E. (2018). Depuis 2000, la part des 18-29 ans habitant chez leurs parents augmente à nouveau. *Insee Première, numéro 1686*

Richez J. -C. (2015), « La question du logement », *Les fiches repères, Observatoire de la jeunesse et des politiques de jeunesse*, 4 p.

Salignon B, (2010), *“Qu’est ce qu’habiter”*, Édition de la Villette.

UNHAJ (2021). Le temps réel de la réforme n’est pas celui des jeunes.
<https://www.habitatjeunes.org/wp-content/uploads/2021/06/2021-unhaj-etude-apl-vdef.pdf>

URHAJ AURA, DRDJSCS AURA, (2018) Création/Extension/Fonctionnement - *Guide à l’usage des FJT et des Acteurs institutionnels*.

Van de Velde C., (2019). « Devenir adulte, 10 ans après », *Revue française des affaires sociales* n° 2, p. 197-202.

Mémoire et Thèse

Aurélie Maillant (2017). *Le logement des jeunes, entre difficultés et opportunités. Quelles possibilités d’interventions pour les bailleurs sociaux ?*. Sciences de l’Homme et Société. 2017. ffdumas-01617196f

Hartmann, V. (2016). *Les foyers de jeunes travailleurs : un modèle en question. Retour d’expériences : l’Escale Lyonnaise*. Sciences de l’Homme et Société. 2016. **dumas-02072939**

Paul Pignon. (2017) *L’accès au logement des jeunes, entre évolutions du marché et offres alternatives d’habiter, les enjeux d’habiter en centre urbain*. Architecture, aménagement de l’espace. 2017. ffdumas-01561731f

Sites Internet

Assemblée Nationale
<http://www.assemblee-nationale.fr>

Caisse nationale des allocations familiales :
www.caf.fr

Centre d’études et de recherches sur les qualifications :
www.cereq.fr

Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement :

<http://www.gouvernement.fr/Delegation-interministerielle-a-l-hebergement-et-a-laces-au-logement-dihal>

Métropole TPM

<https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/>

Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Ville :

www.jeunes.gouv.fr

Ministère du Logement et de l'Habitat durable :

www.logement.gouv.fr

Ministère des Affaires sociales et de la Santé :

<http://social-sante.gouv.fr/>

Observatoire des inégalités :

<http://www.inegalites.fr>

Observatoire des non-recours aux droits et services :

<https://odenore.msh-alpes.fr>

Observatoire des territoires

<https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/>

Union nationale pour l'habitat des jeunes :

www.unhaj.org

Union sociale de l'habitat

www.union-habitat.org

URCLLAJ PACAC

<https://paca.uncllaj.org/>

Liste des figures

Figure 1 : La diversité des solutions d'hébergements et de logements

Figure 2 : Situation des jeunes de 18 à 29 ans en France en 2018 selon l'Insee

Figure 3 : Type d'activité des jeunes dans la métropole TPM en 2018 selon l'âge

Figure 4 : Type d'activité des jeunes dans la métropole TPM en 2018 selon le sexe

Figure 5 : Répartition des personnes en emploi précaire selon l'âge en France en 2018

Figure 6 : Les conditions d'emplois salariés des 15 à 24 ans dans la métropole TPM

Figure 7 : Dégradation financière des 15 à 24 ans pendant le premier confinement selon le sexe et le niveau de vie (printemps 2020)

Figure 8 : Part des jeunes de 15 à 24 ans non insérés en 2018 dans la métropole TPM.

Figure 9 : Nombre de jeunes de 15 à 29 ans selon leurs modes de cohabitation

Figure 10 : Modes de cohabitation des jeunes de la métropole TPM selon l'âge en 2017

Figure 11 : Etat du mal logement en France

Figure 12 : Taille des logements en France en 2008 et 2018

Figure 13 : Types de logement dans le parc complet (social et privé) dans la métropole TPM et Types de résidences principales parc complet dans la métropole TPM selon l'Insee en 2017.

Figure 14 : Tailles des logements dans le parc social et privé de la métropole TPM et comparaison avec la situation en PACA et en France

Figure 15 : Le prix moyen d'un loyer au m2 dans le parc privé dans la métropole TPM

Figure 16 : Les locataires du parc social selon l'âge en 1984 et 2013

Figure 17 : Répartition des logements sociaux selon le nombre de pièces en France en 2020

Figure 18 : Description du parc locatif social de la métropole TPM en 2020

Figure 19 : Répartitions des logement sociaux selon le nombre de pièces dans la métropole TPM en 2020

Figure 20 : Part des jeunes de 15 à 24 ans bénéficiant de revenus sociaux en France en 2014

Figure 21 : Les établissements sociaux de la métropole TPM

Figure 22 : Les Résidences du CROUS de la métropole TPM

Figure 23 : Le cadre réglementaire d'une RS-FJT

Figure 24 : nombre de places en résidence Habitat jeunes pour 100 jeunes.

Figure 25 : La RS-FJT pour répondre aux besoins du territoire

Figure 26 : La diversification de la gamme de solutions Habitat Jeunes

Annexes

Cadre méthodologique

Annexe 1 : Description de ma structure d'alternance :

L'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes PACA & Corse

Créée en 1976, l'URHAJ PACA & Corse fédère et anime le réseau des associations et organismes gestionnaires de résidences et/ou services pour les jeunes en mobilité (sociale, professionnelle ou de formation), dont l'objet est de les accompagner vers l'émancipation et l'autonomie, en s'appuyant sur l'habitat.

L'URHAJ est membre actif du réseau national Habitat Jeunes (UNHAJ) et partie prenante des politiques de jeunesse et des réseaux d'éducation populaire. Elle intervient dans le champ de l'habitat, du logement, de la jeunesse, de la santé, de la culture, de la citoyenneté et de l'insertion des 16-30 ans en région PACA et en Corse.

Les 11 structures adhérentes à l'URHAJ proposent 1600 logements représentant 1900 places en résidences Habitat Jeunes ou dans le diffus (parc social et parc privé). Les jeunes accueillis en solution Habitat Jeunes bénéficient d'un projet pédagogique adapté dans le cadre duquel ils sont accompagnés par des professionnels qualifiés (une soixantaine d'intervenants socio-éducatifs : conseillers en économie sociale et familiale, assistants sociaux, conseillers en insertion professionnelle, maîtresses de maison, animateurs...). Ce suivi est réalisé à la fois en individuel (accès aux droits, démarches administratives, formation, emploi, santé, logement) et en collectif (animations, projets, actions par et pour les jeunes dans tous les domaines). Les jeunes participent aux instances de gouvernance des structures qui les accueillent (Conseil de vie sociale, CA...) afin de devenir acteurs de leur vie et de s'inscrire dans un parcours de citoyenneté et d'engagement.

Les jeunes logés et suivis ont des profils variés, qui correspondent à l'objectif de mixité du mouvement Habitat Jeunes : salariés, apprentis, stagiaires, scolaires ou étudiants, demandeurs d'emploi, jeunes confiés (PJJ, ASE...), Mineurs Non Accompagnés, volontaires en service civique ou européens...

Source : URHAJ PACAC

Annexe 2 : Description de mes missions d'alternance :

Embauchée depuis le 05 septembre 2022 en tant que chargée de développement et de l'habitat, je réalise diverses missions au sein de l'URHAJ :

- Réalisation des **diagnostics et études partagés** des situations de jeunesse et du marché du logement sur les territoires (collecte des informations et des statistiques ; analyse des données sociales, démographiques, économiques de nature quantitative et qualitative ; productions de cartes).

→ J'ai notamment réalisé une étude sur le besoin de logements pour les jeunes à Aix en Provence puis à Port de Bouc. Actuellement J'un diagnostic territorial sur les besoins et solutions de logements pour les jeunes dans la métropole de Toulon Provence Méditerranée. Je commence aussi une étude sur les besoins des entreprises de Brignoles en logements pour leurs apprentis et jeunes employés en mobilités.

- Je participe à **la création et au développement de l'offre de logements dédiés aux jeunes**, pour les adhérents de l'URHAJ et des collectivités qui la missionne.

→ Je contribue notamment à la captation de logements en IML (parc privé) et en Foyer-soleil (parc social) pour les adhérents les Apprentis d'Auteuil à Toulon. Je suis actuellement en train de lancer un projet (MAJIC) commandité par la ville de Marseille pour capter 10 logements dans le parc privé du centre-ville pour des jeunes. Les logements seront gérés par une association gestionnaire et sous-loués aux jeunes. Les propriétaires louent leurs biens à loyers plafonnés en échange de subventions de rénovation de l'Anah et/ou de déductions fiscales.

- Je participe à **l'organisation et l'animation de réunions et groupes de travail** pouvant associer des acteurs institutionnels, politiques et associatifs comprenant des administrateurs, des directions, des équipes socio-éducatives et des jeunes résidents.

→ Je participe donc à l'animation des rencontres entre les acteurs du logement pour les jeunes dans la métropole de Toulon, à la Mission Ouvrir la Ville pilotée par l'AR HLM, et à différents comités de pilotage et technique des projets sur lesquels l'URHAJ intervient.

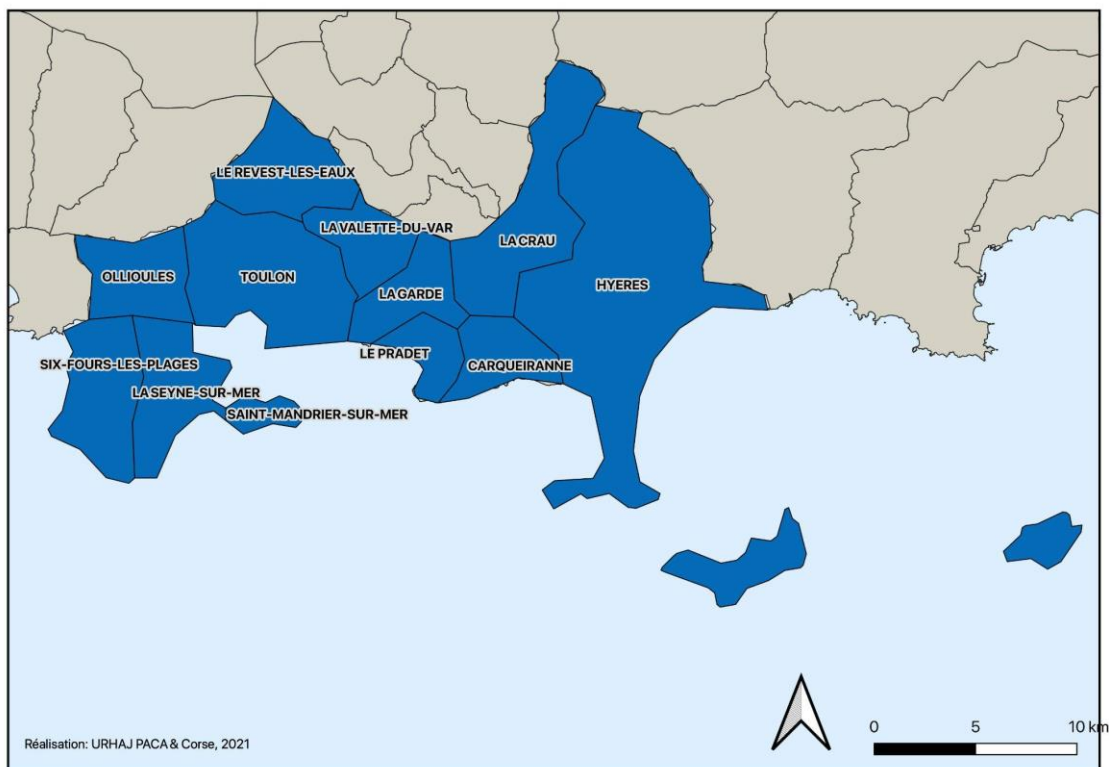
- Je participe au **développement de partenariat avec divers acteurs**.

→ J'ai notamment piloté la rédaction et la mise en œuvre de conventions avec L'URCLLAJ, l'AR Hlm et SOLIHA.

- Je participe à **l'organisation d'évènements de promotions pour l'insertion des jeunes dans le logement et l'emploi**.

→ J'ai, par exemple, participé à l'organisation d'une journée professionnelle entre l'URHAJ et l'AR Hlm (Assemblée Régionale des Hlm) et le douzième anniversaire du Service Civique avec la DRAJES.

Annexe 3 : Le terrain d'étude : La Métropole Toulon Provence Méditerranée



Toulon est la ville de plus de 100 000 habitants qui a la plus haute croissance démographique de France. Cette dynamique est plus nuancée dans les autres communes de la métropole TPM. Cette croissance démographique s'explique principalement par l'arrivée de nouveaux habitants attirés par le cadre de vie (+0.7% de solde migratoire en 2017).

On remarque que ce sont surtout des personnes âgées qui viennent s'installer dans la métropole et les ménages plus jeunes ont tendance à en partir. De manière générale, la métropole de Toulon a une population vieillissante. L'indice de jeunesse, qui indique le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle âgée de plus de 60 ans, est de 66 dans la métropole TPM. A titre de comparaison, il est de 77 en PACA et de 93 en France. Cette surreprésentation des seniors (1 habitant sur 4 a plus de 65 ans) est un véritable enjeu pour la métropole.

Le territoire paraît peu attractif pour les populations jeunes qui partent s'installer en dehors de la métropole pour trouver un cadre de vie adapté à leurs moyens. En parallèle, des personnes âgées viennent trouver dans la métropole le climat adéquat pour passer leur retraite. La métropole doit faire face aux besoins grandissants en

équipements et services médicaux que cette croissance de la “silver economy” engendre.

La métropole de Toulon est au cœur du troisième bassin d'emploi de la région PACA. C'est ainsi que son indice de concentration de l'emploi est élevé avec 106.1 emplois pour 100 actifs occupés. La métropole toulonnaise est plus attractive que son département et que sa région qui enregistrent respectivement un indice de concentration de 91,7 et 98.8.

Cet indice est aussi légèrement supérieur à celui de la métropole Aix-Marseille Provence (105). Ce sont surtout les communes de La Garde, Saint Mandrier sur Mer, Ollioules, Hyères et Toulon qui ont plus d'emplois à offrir que d'actifs occupés et sont donc les plus attractives au sein de la métropole.

L'économie de la métropole repose essentiellement sur 6 secteurs : la Défense, la santé, la mer, le numérique, l'agriculture et le tourisme.

La métropole compte 81 métiers en tension sur son territoire. 80% des emplois sont des emplois présentiels (liés à la consommation locale) ce qui est beaucoup plus que ce qui est supérieur à la moyenne française (41.1% en 2018). Cela s'explique notamment par la forte demande des services de santé et à la personne ainsi que l'importance du tourisme (7% des emplois salariés privés sont dans les activités touristiques). Avec 24 000 emplois dans la défense, la base navale est un élément marquant du territoire qui a une influence importante sur l'économie.

Le département du Var compte 21 quartiers prioritaires de la politique de la ville. 13 d'entre eux sont dans la métropole TPM. Avec 45 621 habitants concernés sur un total de 63475 dans le Var, la métropole TPM concentre les deux tiers des bénéficiaires de cette politique publique sur son territoire.

82% des logements de la métropole sont des résidences principales, cependant, le taux de résidences secondaires varie de 1% à 48% selon les communes. Certaines villes ont près de la moitié de leur parc de logement inoccupé la majeure partie de l'année. Il y a également des problématiques de logements dégradés et insalubres, surtout dans le centre-ville de Toulon. Le prix des loyers est élevé dans la métropole et les logements proposés sont majoritairement des T3 et T4, compliquant l'accès au logement pour les jeunes qui cherchent plutôt des T1 et T2.

Le prix des loyers élevé dans le parc privé et les contraintes d'accession au parc social posent des problèmes aux jeunes pour se loger dans la métropole. Il est notamment fréquent à Toulon, que les jeunes trouvent des appartements insalubres et indécents pour se loger, faute de mieux. Il est essentiel de trouver des solutions de logements pour les jeunes de la métropole, adaptés à leurs besoins et à leurs réalités.

Les Entretiens

Annexe 4 : Suivi des entretiens dans le cadre de ce mémoire avec les points saillants

A cette liste, s'ajoute de nombreuses rencontres avec le service responsable du Logement d'abord et le service de la jeunesse de la métropole, ainsi que l'équipe de direction et d'intervenants socio-éducatifs de la Résidence Sociale à Orientation socio-éducative (RSOE) des Apprentis d'Auteuil (adhérent de l'URHAJ) qui ont enrichi la réflexion de ce mémoire.

Dans le cadre de mon alternance, j'ai aussi eu, l'occasion de rencontrer et d'interagir avec de nombreux jeunes résidents des RS-FJT qui m'ont permis de mieux comprendre le fonctionnement et l'apport de ces établissements.

| Date | Acteurs | Points saillants |
|------------|----------|---|
| 01/07/2021 | CLLAJ | <ul style="list-style-type: none">• Accompagnement vers et dans le logement des jeunes (issus de l'ASE, orientés par les partenaires...)• Appui sur le parc social (quand c'est possible) et le parc privé (baux glissants), IML, ALT... et des accompagnants sociaux• Outillage et méthodologie développés depuis de nombreuses années (et ayant fait leurs preuves)• Le SIAO enregistre toutes les demandes via le SI SIAO et oriente les jeunes• Nécessité d'élaborer des parcours coordonnés pour éviter les sorties sèches de l'ASE, notamment pour les ex-MNA, afin de sécuriser leurs parcours |
| 04/01/2022 | SIAO Var | <p>Le SIAO recense toutes les demandes et offres de logement du Var. Travaille avec tous les acteurs locaux. Ils ont toute la compétence de la gestion de l'IML (car se veut garant d'un traitement équitable). Ils font un gros travail statistique et sont en train de monter un observatoire. (je vais bientôt prendre rendez-vous avec leurs statisticiens)</p> <p>Des Travailleurs Sociaux (TS) font des instructions de demandes d'hébergement alors que parfois ça pourrait être vers du logement directement → Il faut former les travailleurs sociaux aux différentes solutions de logement qui existent</p> |

| | | |
|------------|-----------------------|---|
| | | Un jeune sort d'une résidence HJ: le SIAO récupère sa demande de logement social et va la labelliser sur le logiciel SYPLO . Ainsi, le jeune sera prioritaire à l'accèsion d'un logement social. |
| 07/01/2022 | Mission locale Toulon | Un public majoritairement déscolarisé, sans emploi (NEET) et donc sans revenus stables → Ne correspond pas aux publics FJT, seule solution SIAO mais pas adaptée aux besoins des jeunes : Ils refusent souvent les propositions du SIAO. Garantie jeune insuffisante pour se loger. Ces jeunes sont dans l'immédiateté, la mission locale les "perd" quand elle n'a pas de solution rapidement |
| 14/02/2022 | Adoma | Ont + de 550 logements en résidences sociales dans la métropole TPM. Certaines sont pour les jeunes actifs et d'autres tous publics. Reconversion des foyers de travailleurs migrants (vieillissants) pour aller vers différents publics. Difficultés à assurer l'accompagnement des jeunes (nouveau pour eux) car ils ont des besoins différents de leurs autres publics. Environ 30% de leurs demandes concernent des jeunes de 30 ans et moins. → Peut être l'étape après le FJT dans le parcours résidentiel des jeunes |
| 18/02/2022 | Caf 83 | Difficultés à recruter des animateurs dans le secteur de la jeunesse |
| 29/03/2022 | Soliha 83 | Zone très tendue en logements notamment sur les petites typologies. Les propriétaires n'ont pas l'envie de rénover leurs logements car ils trouvent loueurs dans tous les cas Arrivées prochainement de 2 000 étudiants supplémentaires sur un nouveau Campus à Toulon |
| 29/03/2022 | AIVS | Agence immobilière à vocation sociale L'AIVS est là aussi pour aider à gérer les intermédiations locatives (IML) et les baux glissants. Avantage fiscal de l'IML reste si on passe par l'AIVS après. AIVS fait signer bail entre proprios /locataires normalement et AIVS assure la gestion locative adaptée. Accompagnement autour du logement avec possibilité de développer d'autres mesures (FNAVDL...) |

| | | |
|------------|--|---|
| | | → Peut être l'étape après le FJT dans le parcours résidentiel des jeunes |
| 29/03/2022 | ADIL 83 | Difficultés à se faire connaître auprès des jeunes. Les moins de 25 ans représentent moins de 5% de leur public. Constate le besoin de créer un guide sur le droit au logement pour les jeunes. |
| 05/06/2022 | RS-FJT RSOE | Tous les jeunes ne sont pas adaptés aux modèle FJT. Il y a plein d'acteurs différents de l'insertion et du logement, il est parfois difficile d'identifier la bonne ressource pour conseiller nos jeunes. |
| 05/07/2022 | RS-FJT Central' Place | Travaille avec plusieurs associations locales. Pas de référent unique pour l'accompagnement socio-éduc des jeunes et quelques activités collectives. Aimerais réserver quelques chambres pour de l'hébergement d'urgence pour des jeunes afin de répondre aux besoins du territoire. |
| 06/07/2022 | La Maison de l'étudiant et de l'information jeunesse MDEIJ | Né de la fusion de la maison de l'étudiant et du Bureau d'Information Jeunesse BIJ. Éditent un guide du logement à destination des jeunes chaque année. Ont un service de mise en relation entre propriétaires et étudiants → 600 logements Rôle informatif et de redirection vers les acteurs partenaires. Recommande la mise en place d'un vrai plan d'action pour le logement des jeunes, coordonné par la métropole avec signature de tous les partenaires associés avec le rôle de chacun bien défini. |
| 12/07/2022 | Mission Locale Corail (Hyères) | La SIAO a une visée statistique uniquement, dossier complexe à remplir. Parfois solutions plus simples mais obligation d'utiliser le SIAO. Les relations entre ADOMA API et la ML pour les résidences sociales fonctionnent très bien Forte augmentation des besoins en logement pour les jeunes depuis 2021. Les conseillers se sentent comme des commerciaux à cause des objectifs chiffrés du gouvernement. Parfois dispositifs pas adaptés aux jeunes |
| 13-07-2022 | Mission Locale MIAJ (La Seyne) | Même constat que la ML CORAIL sur le SIAO Les jeunes hébergés chez des tiers ne parlent souvent pas de leur problématique de logement car il ne la voit pas. Pourtant à tout moment leur hébergement peut cesser et |

| | | |
|--|--|--|
| | | <p>ils se retrouvent en situation d'urgence.</p> <p>Travaille énormément avec ADOMA mais depuis fin de convention, le suivi des jeunes s'est dégradé (la ML fait juste un suivi téléphonique alors qu'avant elle se rendait sur place).</p> <p>Les jeunes ne foyer auparavant (ASE) refusent souvent de se retrouver de nouveau en foyer.</p> <p>Un projet de logement intergénérationnel n'a pas bien fonctionné à Toulon : c'est un dispositif qui peut fonctionner avec des étudiants mais pas vraiment fait pour le public des missions locales.</p> |
|--|--|--|

Annexe 5 : Grille d'entretien pour la responsable du FJT Place d'Arme à Toulon

I. Présentation de l'association et du FJT

Pouvez-vous me présenter l'association Adapei 13 et ses activités à Toulon, dans le Var, en PACA ?

Pouvez-vous me présenter le FJT Place d'Armes :

- Son histoire, est-ce que ça a toujours été un FJT ?
- Son fonctionnement
- Les employés qui y travaillent et leurs formations
- Combien de logements ?
- Combien de jeunes ?

Le FJT est-il bien intégré dans le quartier ? la ville ?

II. Vos relations avec les autres acteurs locaux du logement des jeunes

Avez-vous des partenariats avec des associations locales ? (Si oui, est ce que cela a un impact sur l'intégration dans le quartier ?)

Travaillez-vous avec la mission locale, le SIAO, la Maison de l'étudiant et de la jeunesse ? D'autres acteurs ?

Quelles sont vos relations avec ces acteurs ?

Quelles idées auriez-vous pour les améliorer ?

D'autres suggestions et commentaires ?

III. La vie dans le FJT

Quel est le profil des jeunes accueillis ?

- Y a-t-il des places réservées uniquement pour les jeunes de l'ASE ? De la PJJ ? des Mineurs non accompagnés ? Autres ?
- Quel est le profil des jeunes (ressources ? origines géographiques ? parcours résidentiel ?)
- Quelle est la part d'étudiants ? d'apprentis ? de travailleurs (CDI ? CDD ? ...)
- Comment sont référés les jeunes ? (Par le SIAO, la mission locale, candidatures spontanées ?)

- Quel est votre taux de roulement ? Combien de temps reste un jeune en moyenne ?

Quel est l'accompagnement offert par le FJT ?

- Accompagnement individuel ?
- Accompagnement collectif ?
- Des voyages ou sorties sont-ils organisés ?
- Y a-t-il un référent attribué par jeune ?
- Avez-vous un projet social ou éducatif interne ? (Projets ou animations spécifiques, démarches participatives ...?)
- Avez-vous un CVS ? comment sont recueillis les avis des jeunes et comment sont-ils pris en compte pour l'amélioration du FJT

Les logements et services offerts ?

- Comment se compose un logement type ?
- Quel est le coût de la redevance ?
- Quels sont vos espaces communs ?
- Comment la vie en collectif s'organise-t-elle ?

IV. L'impact du passage dans le FJT pour un jeune

Avez-vous des données sur la situation des jeunes à l'entrée (activité, ressources, logement antérieur) et à la sortie (activité, ressources, logement trouvé pour la suite ?)

Comment évaluez-vous l'impact de l'accompagnement offert dans le FJT ?

Renvoyez-vous les jeunes sortant vers :

- Des associations/ institutions (mission locale, claj, AIVS ...)
- Des bailleurs sociaux
- Des résidences sociales (ex: Adoma)

Avez-vous gardé contact avec des jeunes qui sont sortis du FJT il y a quelque temps, que je pourrais contacter pour un entretien ?

Avez-vous des exemples d'histoires de jeunes :

- Pour qui le FJT a été un tremplin dans la vie
- Pour qui le modèle de FJT n'a pas fonctionné

Si vous aviez une baguette magique, que feriez-vous ?

Annexe 6 : Retranscription d'un entretien

Entretien du 12 Juillet 2022 avec Marie-France Le Tinevez, assistante sociale de la Mission Locale CORAIL (Secteur d'Hyères)

Donc vous, vous êtes la référente du social, du logement, du social en général ?

Oui du social. C'est moi qui m'occupe du RSA, des demandes d'HLM, des aides financières, du logement, de la santé comme les demandes de CMU...

Vous recevez combien de jeunes dans votre service par an pour ces questions-là ?

Globalement, je reçois environ 200 jeunes par an. On sait que sur un poste de travailleur social c'est entre 160 et 180 jeunes référencés pour un temps complet par département. Il y a beaucoup de demandes et comme je suis toute seule référencée, il faut faire aussi le reste comme du partenariat, et ce n'est pas évident. Sur le logement spécifiquement, en 2021, j'en ai eu 95, ce qui est énorme. En général, ma direction compte que j'en ai une soixantaine, mais il y en a beaucoup plus surtout l'année dernière.

Savez-vous pourquoi il y a eu une telle augmentation des demandes concernant le logement en 2021 ? Y a-t-il une raison particulière ?

Je ne sais pas, ce ne peut être que des suppositions. Par exemple, l'attrait des minimas sociaux avec les dispositifs de l'Etat comme l'était la garantie jeunes et maintenant le contrat d'engagement jeunes. Dès que les jeunes ont un petit revenu, sans se rendre compte que le projet ne sera pas forcément viable, ils veulent s'engouffrer dans le « je veux mon appart », il y a aussi les situations fragilisées des parents qui conduisent à des ruptures et à l'exclusion des jeunes adultes du foyer. Les parents se retrouvent confrontés à une maladie, un divorce, le chômage et le jeune adulte au milieu de tout cela qui a envie de son indépendance. Et c'est de plus en plus tôt !. Avant les petites filles entre 8 et 10 ans jouaient à la Barbie et maintenant c'est à 3 ans !!! Les mentalités changent et cela va trop vite, car on confond vitesse et précipitation ! Les besoins financiers sont de plus en plus précoces.

Pensez-vous que cette année, nous allons être confronté au même problème de nombreuses demandes ?

Je ne sais pas, mais au 30 juin, j'avais 58 demandes donc je vais certainement atteindre les 90 demandes.

Alors, lorsque le jeune entre dans mon bureau je pose la situation lorsqu'il me fait une demande de problématique de logement. Alors cette année, la majorité des jeunes que je reçois sont en hébergement précaire. Cela veut dire, par exemple, qu'ils sont hébergés par des tiers (donc en situation difficile qui pourrait basculer vers le sans

domicile fixe à tout moment). Pour cette année, à titre d'exemple, j'ai déjà 7 jeunes qui sont sans domicile fixe, ce qui est beaucoup pour notre secteur de bord de mer. Cela est révélateur d'une fragilité au niveau des histoires de vie du public.

Donc c'est une augmentation des jeunes en situation très précaire face au logement par rapport aux années précédentes ?

Généralement, les SDF qui font une démarche et qui sont sur le secteur il n'y en a pas tant que cela.

Soit, ils sont en errance et ils ne viennent pas, mais là c'est vrai que nous avons des jeunes par exemple en rupture de couple qui ne savent pas où aller et doivent envisager un CHRS ce qui n'est pas forcément ce qu'ils ont envie de faire.

J'ai l'exemple d'une jeune fille qui est en rupture de couple, et hébergement précaire chez un tiers, puis elle est de nouveau à la rue. Mais elle vient de signer un CDI pour une enseigne alimentaire. Mais sans avoir de toit, elle va perdre son travail ! Pour le moment, elle se finance un hôtel mais ce n'est que pour quelques nuits ! Et après ???...

Que va t'il se passer pour elle ?

J'ai fait une demande au SIAO, mais on sait quand on demande mais on ne sait pas quand on va avoir une réponse ! Et on ne vous donne pas d'information !

Nous, nous devons faire le suivi, dire comment cela se passe mais nous n'avons pas de retour. On ne vous dit pas « elle est bien positionnée, mais attention il y a beaucoup d'attente, etc ! Non on ne vous dit rien quant à l'avancement du dossier ». En résumé, ce n'est que dans un sens le SIAO !

Pensez-vous que c'est un diagnostic qui est assez partagé par les professionnels sur le SIAO ?

Mais oui ! On vous dit que vous êtes obligés de passer par eux, mais finalement, vous ne savez pas comment ils fonctionnent, comment ils font la mise en relation sur les structures que vous demandez, et jamais ils ne vous disent « ne vous inquiétez pas pour votre jeune, il y a encore 2 personnes devant, cela ne va pas tarder ! On ne sait rien et l'on ne peut rien dire à la personne et nous sommes complètement bloqués ! Donc l'utilisateur attend une réponse, et nous nous ne pouvons rien lui dire.

Vous êtes obligés de passer par le SIAO ? Vous ne pouvez pas traiter en direct ? Est-ce pour l'égalité des chances ? Pour qu'il n'y ait pas de favoritisme ?

Je pense que ce n'est qu'une visée statistique pour l'Etat. Savoir combien de personnes sont dans la rue, combien on en met en CHRS. Forcément, nous faisons une enquête sociale, le dossier est enregistré, mais après ? Que connaissent t'ils de la personne ? Ils ne la voient jamais ! Ils ne l'appellent jamais au téléphone ! Donc, ce n'est vraiment qu'en fonction de notre rapport que cela va porter ses fruits et aboutir vers telles ou telles structures. Mais après ? Que se passe-t-il ? Nous n'en savons rien, on ne nous

tient au courant de rien !

Il y a encore quelques structures, (mais ce n'est pas du CHRS), des résidences sociales (comme API Provence et Adoma) qui nous demandent de faire quand même le SIAO mais les personnes ont leurs propres commissions d'attribution et ça c'est beaucoup mieux, car on favorise le lien local sur chaque zone ! C'est l'intérêt que l'on développe le partenariat, que sur telle zone ma collègue de La Garde elle aura un lien privilégié avec telle association ou nous avec telle autre ! C'est cela le but, comme c'était avant ! L'important c'est d'avoir une solution adaptée car le SIAO est assez impersonnel car peu d'informations comme nous pouvons avoir en développant la proximité avec le public demandeur.

En France, les interventions se multiplient. Tout le monde fait la même chose (nombreuses asso sur l'alimentaire, sur le logement etc...) alors qu'il y a tellement à faire qu'ils pourraient y avoir des idées mutualisées et des partenariats à mettre en place. C'est idiot de faire tellement de papiers, de procédures alors que l'on veut tous le même but.

Comment vous, vous imaginez une organisation pour que cela soit plus efficace entre les différents acteurs ? Si vous aviez carte blanche ?

Je n'y ai pas trop réfléchi, mais ce que j'observe c'est que les gens n'ont pas très envie de travailler en réseau. Cela est mon constat !

La 1ère chose est que j'ai réalisé des guides logement pour informer les jeunes et faire mes ateliers que je mets à jour. Je fais généralement 4/5 ateliers le premier semestre et pareil pour le second semestre. J'invite, j'ouvre l'atelier logement aux partenaires, au département, et à des associations locales pour que si elles ont des usagers en demande et en difficultés qu'ils puissent venir se renseigner, s'informer et participer aux ateliers. Personne ne m'envoie un usager. Ce n'est pas normal. Déjà au niveau local, les gens ne se mobilisent pas, et pourtant on fait un gros travail de com (diffusion sur facebook, site de la mission locale, différents sites internet, etc) !

Je ne pourrais envisager un changement que si je sens que les gens ont envie de faire bouger les procédures, de les simplifier, de réorganiser, d'échanger.

Chacun travaille dans son coin et c'est dommageable.

Prenons l'exemple d'un jeune en grande difficulté. Il vient me raconter son parcours difficile, et puis je lui dis va voir untel. Il doit de nouveau raconter son histoire. Puis encore une fois, on l'envoie vers une association ! Et là, on perd le jeune... c'est là, ou je pense qu'au premier rendez-vous, il faut que les solutions se mettent en place et que la personne du premier rendez-vous se mobilise pour contacter les partenaires qui pourraient avoir une solution d'aide. C'est là que le lien de confiance avec le jeune va se tisser entre lui et sa référente.

Et puis, il faut aussi que les jeunes comprennent qu'ils sont acteurs de leur vie et que nous ne sommes que des supports pour les aider à avancer.

Nous, nous essayons de comprendre leurs souhaits et en fonction de voir ce qui est

réalisable ou pas. Mais ce n'est pas évident car cela ne va jamais assez vite !!! c'est tout, tout de suite malheureusement. Et cela nous ne savons pas faire !
Même si la société évolue, il a toujours fallu de la patience pour que les solutions apparaissent !

Vous évoquez l'impatience, l'envie de faire les choses rapidement pour les jeunes. Est-ce que pour vous c'est un constat récent, ou y êtes-vous confronté depuis longtemps ?

Je dirai que depuis ces 10 dernières années c'est exponentiel. Internet, la facilité du clic, et en plus l'État a mis en place des mesures pour les aider sur le plan financier (ils peuvent avoir de l'argent relativement facilement) donc ils pensent venir dans les structures d'insertion comme dans les supermarchés. Je suis obligée régulièrement de leurs rappeler que je ne suis pas un distributeur et que pour cela il y a les banques ! Comme il faut faire du chiffre, on fait rentrer dans les missions locales des jeunes dans ce dispositif. Une partie de ces jeunes n'est intéressée que par l'allocation de 500 euros qui va être donnée. Mais c'est la même chose avec le RSA vous savez.

Et dans le contrat d'engagement, c'est quoi l'engagement ?

Alors la garantie jeunes n'existe plus. Elle est remplacée par le CEJ (contrat engagement jeunes).

Il y a quelques différences de taille quand même car la Garantie Jeunes (GJ) était très très intéressante financièrement car on y avait droit à partir de 16 ans (500 euros par mois), maintenant pour les mineurs on a 200 euros par mois, et à leur majorité si les parents sont imposables il faut que les enfants se détachent fiscalement de leurs parents.

Dans la GJ, par exemple quand le jeune travaillait, par exemple pour 600 euros par mois jusqu'à un certain seuil qui est quasiment le SMIC, il pouvait avoir un complément de garantie jeunes comme une prime d'activité et cela n'existera plus dans le CEJ. S'il a 600 euros, il n'aura pas de complément de CEJ. Cela génère aussi des inégalités tout cela ! Si vous voulez, le problème de donner de l'argent aux gens sans rien faire, c'est injuste pour ceux qui travaillent. On ne peut pas dire aux gens, tiens ma voisine elle ne fait rien et elle a 1200 euros par mois, et moi je me lève tous les matins pour 1400 euros. Donc, notre valeur travail dans notre société est en train de disparaître, parce que finalement ils trouvent les moyens d'avoir une paix sociale qui va mettre tout le monde au même niveau, en tirant tout le monde vers le bas. Il ne faut pas se voiler la face !

Mais ce n'est pas sous conditions de chercher un emploi, de faire des études ?

Mais si, bien sûr, et là il y a des conditions qui ne sont plus dans le RMI RSA, donc sur la garantie jeune, c'était beaucoup plus souple en revanche. Les jeunes devaient venir les 4 premières semaines et après ils avaient un rendez-vous 1 fois par mois. Ils

devaient faire des immersions en entreprise et un suivi régulier 1 fois par mois. Sur le CEJ, par contre, l'Etat demande à ce que les jeunes soient occupés entre 15 et 20 heures par semaine. Je ne vous dirai pas la machine qui est en route ! Personne ne tiendra ! parce que c'est 15 à 20 heures par semaine. Il a des entretiens, il a un temps de recherche pour ses stages etc..., il peut faire une immersion en entreprise 1 semaine (ou 2) et après il doit participer à des ateliers (logement, estime de soi, et d'autres). Il faut les occuper comme une école presque ! Donc, les missions locales sont en train de faire remonter que c'est difficile de travailler avec des entrées et des sorties permanentes et de les occuper de cette façon ! Nous avons des objectifs pour faire rentrer 340 des jeunes à la mission locale pour l'année 2022.

Le fait d'avoir des objectifs, n'est-ce pas contre-productif ?

Mais bien certainement, cela fausse tout. C'est évident car on ne parle que de statistiques et plus de jeunes en difficultés d'insertion ! C'est une réalité ! et si vous ne remplissez pas les chiffres, on ne vous donne pas les subventions ! Le problème c'est que pour remplir les objectifs, on fait entrer à tour de bras des jeunes qui n'ont pas envie de s'engager (et il y en a qui lâchent au bout de quelques semaines), et ceux que cela n'intéresse pas car ils ne veulent pas se mobiliser et rien faire.

C'est dommage car dans ce type de dispositif il y a des concepts bien comme la rencontre des jeunes lors des ateliers. Ce qui est dommage c'est la rentrée en masse des jeunes pour atteindre les objectifs !

Nous ne sommes que des viviers à statistiques ! et nous sommes beaucoup de missions locales à avoir le même constat ! Et c'est ce qui pose problème au sein des équipes car les travailleurs sociaux ne se reconnaissent plus dans l'accompagnement individuel de la personne qui a envie de construire son projet de vie, projet professionnel en faisant une demande d'insertion !

On ne peut plus échanger comme avant, car le mode de communication est tronqué par les dossiers à faire sur internet, remplir les statistiques, contacter les bailleurs sociaux en passant par des plateformes téléphoniques etc. c'est devenu un monde du sans contact !

Qu'est ce qui a changé dans l'accompagnement les dernières années ?

Il y avait vraiment la prise en compte individuelle. Alors moi, j'ai connu des dispositifs comme le CFI (crédit formation individualisé) gérée par l'Etat. Il y avait des mesures d'alphabétisation pour les gens qui en avaient besoin, et nous pouvions voir les progrès afin d'arriver vers une pré qualification ou une qualification prof.

Si nous avons un jeune motivé, désireux de monter un projet professionnel, et si il rencontrer des difficultés pour le financer, et bien nous pouvions présenter son dossier et l'Etat finançait le projet individuel (par exemple aller faire une école de musique à Nancy).

Maintenant, pôle emploi ne vous finance que si le métier est dit en « tension » c'est-à-dire si la demande de main d'œuvre est importante (en PACA restauration, hôtellerie, service à la personne etc).

Il y avait beaucoup plus de prise en compte du projet. Maintenant, on entend des longs discours des politiciens mais ce n'est pas vrai, on doit rentrer dans les statistiques. De tels dispositifs vont convenir à certaines personnes et pas à d'autres. Il n'y a plus d'individualisation !

Je comprends donc qu'il y a eu une homogénéisation des mesures qui sont mises en place, peut-être plus simplifiées mais qui correspondent moins au jeune public ?

Tout à fait ! Maintenant il faut répondre à la demande du marché du travail sans forcément porter attention à la demande initiale du jeune.

Parfois, entre nous, nous en venons à nous dire que nous ne sommes plus des référents en insertion mais des conseillers commerciaux !

Pourquoi dire cela ?

Parce que nous devons faire du chiffre comme les commerciaux dans les magasins ! Ce monde est devenu un monde de commerce de mesure. C'est une évidence qu'une mesure ne peut pas convenir et correspondre à tout le monde.

Quel est le profil des jeunes que vous accompagnez ?

Des jeunes qui sont en ruptures avec les parents notamment, conflits générationnels, ruptures amoureuses, séparations, et cette année beaucoup de jeunes en difficultés psychologiques je trouve !

Alors 2 années COVID, avec le confinement en 2020, je ne sais pas.

Ensuite, nous avons des jeunes qui n'ont pas connu de frustrations et qui veulent tout, tout de suite !

Le constat commun aux travailleurs sociaux, est qu'il y a une partie des jeunes qui recherchent la facilité de trouver le « ce à quoi j'ai droit » !

Et cela c'est compliqué de mobiliser le public sur des dispositifs proposés où ils doivent s'engager !

Le logement ? Pensez-vous à des améliorations ?

C'est compliqué pour un jeune qui va avoir un emploi et qui ne peut pas encore avoir son appartement d'aller quelque temps au CHRS. Promiscuité certes, mais surtout regroupement de beaucoup de public, peur de se faire voler ses affaires etc.

Cependant pour acquérir une autorisation de logement, c'est une solution précaire.

Il faudrait peut-être repenser le CHRS en termes de chambre individuelle où chacun peut avoir son indépendance. Ce qui ne marche pas dans le CHRS c'est cette communauté pour dormir ! Continuer à prendre les repas en communauté c'est faisable mais avoir sa petite chambre pour se retrouver seul serait un plus.

Il faudrait penser à un habitat d'accueil de transition. Peut-être que pour un public qui est en situation d'emploi, créer des CHRS avec chambre individuelle pour les aider comme tremplin en attendant un logement disponible avec des garanties suffisantes, et surtout d'avoir une adresse. Et puis, cette solution permettrait de pouvoir une intimité, de pouvoir prendre une douche, et surtout de pouvoir mettre un peu d'argent de côté afin d'accéder à un logement locatif par la suite. Bien sûr, tout en accompagnant encore le jeune de manière temporaire, jusqu'à son envol.

Est-ce que vous avez essayé de mettre en place des logements chez l'habitant afin de trouver des solutions plus adaptées suivant le profil des jeunes ?

Bien sûr, nous en avons parlé mais cela ne marche pas ici. Le profil des propriétaires n'est pas le même que dans les villes étudiantes.

Ici cela n'a pas fonctionné. Peut-être que TPM pourrait vous renseigner.

En conclusion :

Le logement est la clef de voute de l'insertion.

Toutes les mesures mises en place peuvent être problématiques pour le public qui est dans l'entre 2, c'est -à -dire qui a trouvé un emploi mais pas de logement.

Pour le public qui n'a pas de solution d'emploi pour le moment, le CHRS répond bien à cette demande, mais lorsqu'un jeune qui a un projet de travail acquis et qu'il ne peut pas encore prendre une location (faute de revenus suffisants au début), il faudrait une solution de transition avec un minimum d'autonomie afin de l'aider. Il faudrait revoir le fonctionnement du CHRS.

Ensuite, vous avez le locatif adapté comme les résidences sociales, Adoma, API Provence, La Maison relai, par exemple, cela reste du locatif donc c'est un engagement, mais il faut quand même que la personne ait un revenu stable et qu'elle prépare cette entrée dans le logement. Il y a des mesures pour l'aider comme IML, FNAVDL, ALT (logement temporaire). Ces mesures permettent de montrer à un jeune comment il va gérer un appartement, toutes charges incluses, l'organisation avant de passer vers un logement locatif privé ou social de type HLM.

Le problème aussi en PACA c'est la cherté des loyers. Et là, je ne vois pas de solution. Il faudrait un logement de transition adapté.

Il faudrait aussi beaucoup plus d'échange et de suivi avec le SIAO.

Le logement, c'est un boulot à 300% !!

Merci beaucoup pour votre intervention et votre avis sur le logement des jeunes

J'ai de l'expérience et vu suffisamment de public, connu de nouvelles procédures et des dispositifs, que cela me permet d'avoir le recul nécessaire sur notre profession et les manques à pallier.

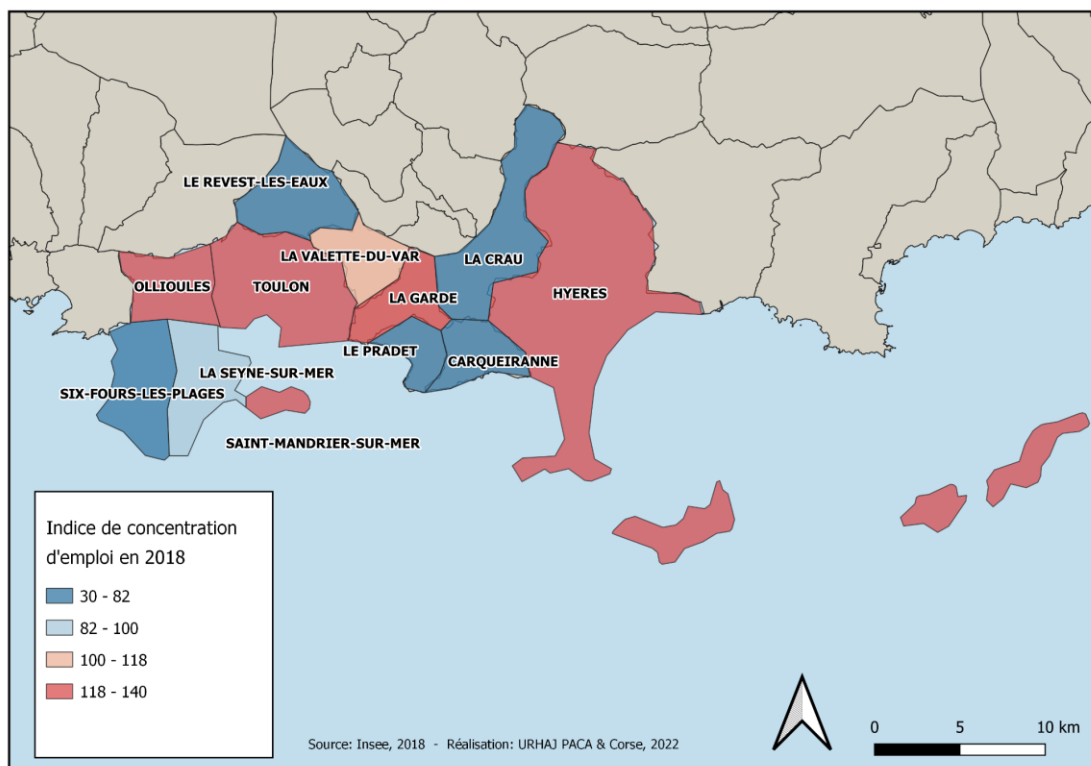
Merci pour votre écoute, et votre intérêt pour le sujet.

Analyse complémentaire du territoire de la métropole TPM

Annexe 7 : L'attractivité du territoire : Indice de concentration de l'emploi dans la métropole TPM

L'indice de concentration de l'emploi représente le ratio entre le nombre d'emplois total proposé sur un territoire et le nombre d'actifs en emploi y résidant.

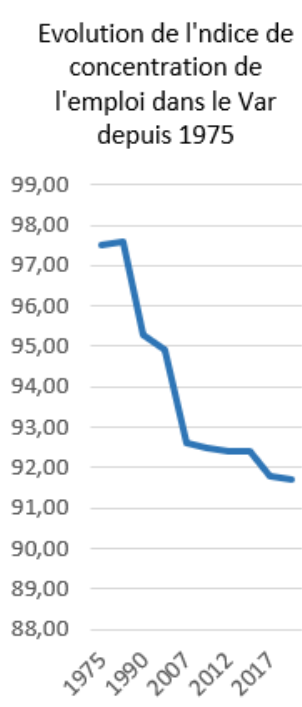
Il permet de mieux comprendre les dynamiques de chaque commune. Lorsque l'indice est supérieur à 100, cela signifie que le nombre d'emplois proposés dans la commune est plus grand que le nombre d'actifs occupés y résidant. La commune a une fonction de pôle d'emploi et est un territoire considéré comme attractif (notamment pour les jeunes actifs). Au contraire, lorsque l'indice est inférieur à 100, la commune a une fonction résidentielle ayant plus de travailleurs y vivant que d'emplois à proposer.



La métropole de Toulon est au cœur du troisième bassin d'emploi de la région PACA. C'est ainsi que son indice de concentration de l'emploi est élevé avec 106.1 emplois pour 100 actifs occupés. La métropole toulonnaise est plus attractive que son département qui enregistre un indice de concentration de 91.7 et que sa région (98.8).

Cet indice est aussi légèrement supérieur à celui de la métropole Aix-Marseille Provence (105) Avec cette carte, on remarque que ce sont surtout les communes de La Garde, Saint Mandrier sur Mer, Ollioules, Hyères et Toulon qui ont plus d'emplois à offrir que d'actifs occupés et sont donc attractives au sein de la métropole.

L'économie de la métropole repose essentiellement sur 6 secteurs : la Défense, la santé, la mer, le numérique, l'agriculture et le tourisme. La métropole compte 81 métiers en tension sur son territoire. Ils représentent 35% des emplois moyens et 56% des offres totales du territoire en 2019.



En s'intéressant à l'évolution du taux de concentration dans le temps, on remarque qu'il a beaucoup augmenté dans la métropole de Toulon entre 1975 et le début des années 2000. Il a ensuite légèrement diminué pour se stabiliser autour de 106. Cette dynamique ne s'inscrit pas du tout dans celle du Var qui, au contraire, voit son indice de concentration de l'emploi diminuer régulièrement depuis 1975. Le département a plus d'actifs occupés que d'emplois à offrir.

| Indice de concentration de l'emploi en 2018 | |
|---|-------|
| MTPM | 106,1 |
| AMP | 105 |
| Var | 91,7 |
| PACA | 98,8 |

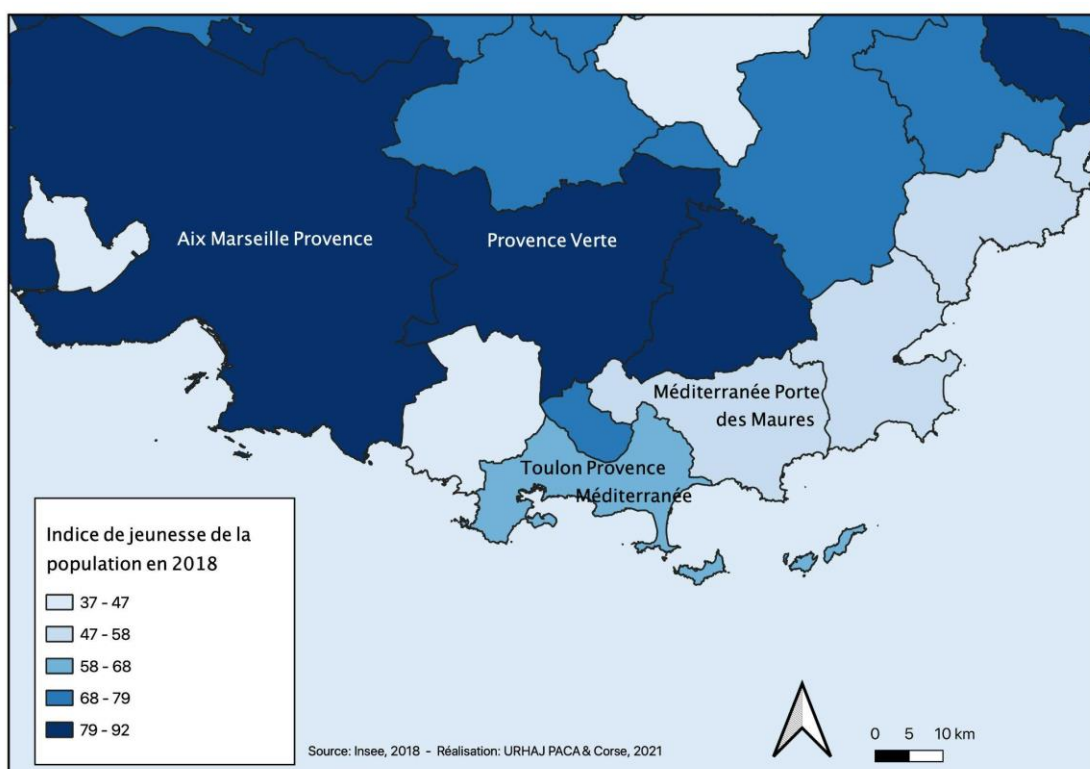
Source : Insee 2018

Réalisation : Clara Chambon 2022

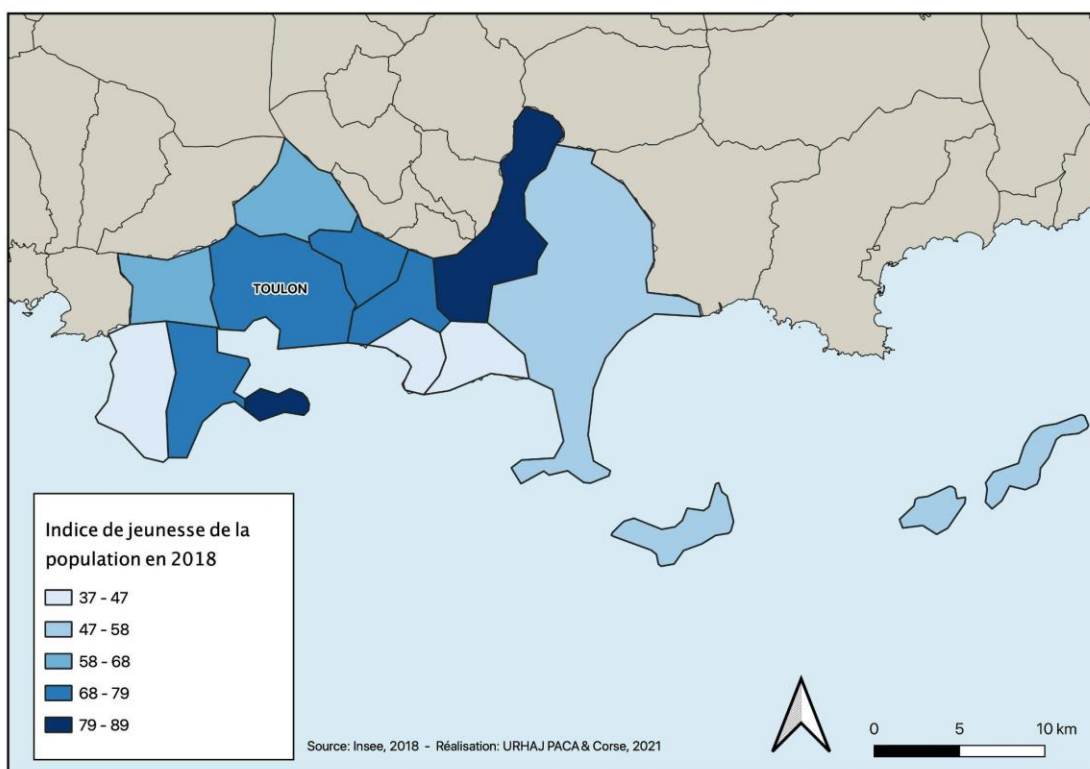
Annexe 8 : Indice de jeunesse dans la métropole TPM

L'indice de jeunesse est un indicateur qui affiche le niveau de vieillissement de la population. Il indique le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle âgée de plus de 60 ans.

Lorsque cet indice est supérieur à 100, cela signifie qu'il y a une prédominance d'une population jeune. Plus l'indice est faible, plus la population est vieillissante.

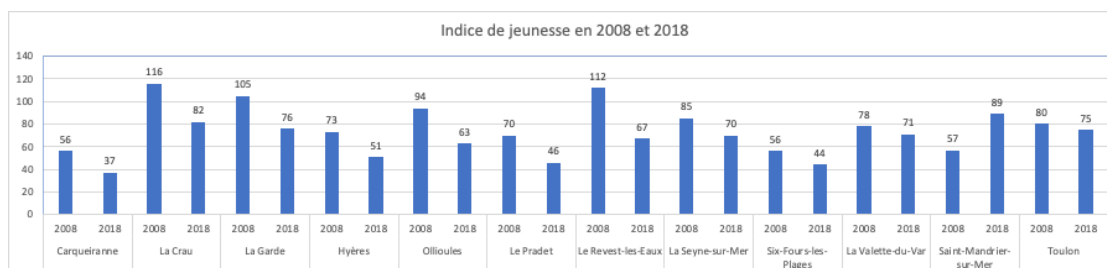


En Provence-Alpes-Côte-d'Azur, l'indice de jeunesse est de 77. Cela signifie que la population est vieillissante dans la région. En effet, toutes les métropoles ont un indice inférieur à 100. C'est Aix-Marseille-Provence qui a le plus haut taux de jeunesse avec un indice de 92 presque égal à la moyenne française (93). La métropole Toulon Provence Méditerranée a un indice de jeunesse de 66. La présence d'un gros pôle universitaire à Aix Marseille avec près de 100 000 étudiants pourrait expliquer la présence d'une population plus jeune sur son territoire.



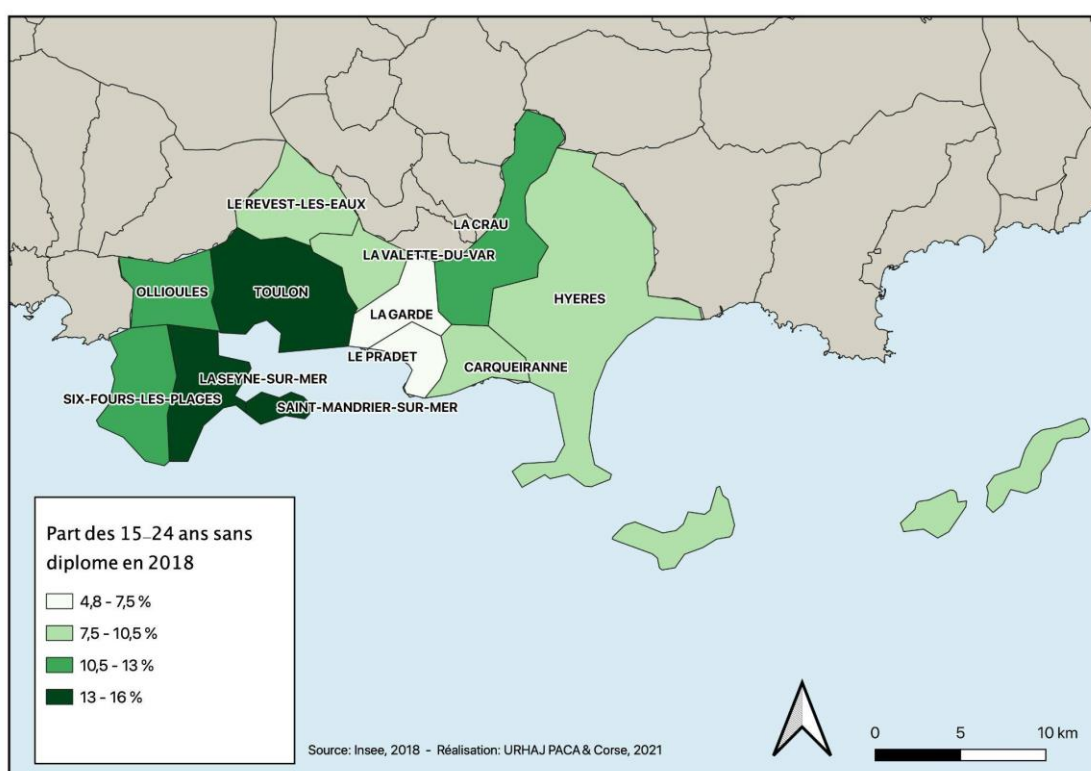
Dans la métropole Toulon Provence Méditerranée, il y a aussi des disparités. Les communes de La Crau et de Saint Mandrier sur Mer enregistrent toutes deux un indice supérieur à 80. Toulon, le Chef-lieu est la plus grande ville de la métropole et elle a un indice de 75. C'est donc une métropole à la population vieillissante par rapport à la moyenne française et de la région. Afin de mieux analyser l'évolution globale de l'âge dans la métropole, il faut comparer cet indice à différentes périodes données.

Entre 2008 et 2018 l'indice de jeunesse a globalement diminué, signifiant que la population est de plus en plus vieillissante. Certaines communes comme La Crau, La Garde et le Revest-Les-Eaux sont passées d'une population jeune (Indice supérieur à 100) à une population vieillissante en 10 ans. L'indice de jeunesse de Toulon est resté stable en diminuant légèrement de 5 points pendant cette période.



Annexe 9 : Le taux d'activité des jeunes de 15 à 24 ans dans la métropole TPM

Le taux d'activité représente la part de personnes actives (population active ayant un emploi + chômeurs) sur la population totale. La population active ayant un emploi comprend les personnes qui déclarent être dans une des situations suivantes : exercer une profession (salarisée ou non, même à temps partiel), aider un membre de sa famille dans son travail (même sans rémunération), être apprenti, stagiaire rémunéré, être chômeur tout en exerçant une activité réduite, être étudiant ou retraité mais occupant un emploi. Cet indicateur permet donc de calculer le potentiel économique d'un territoire en prenant en compte toutes les personnes qui contribuent à son économie et développement ou sont prêtes à le faire.



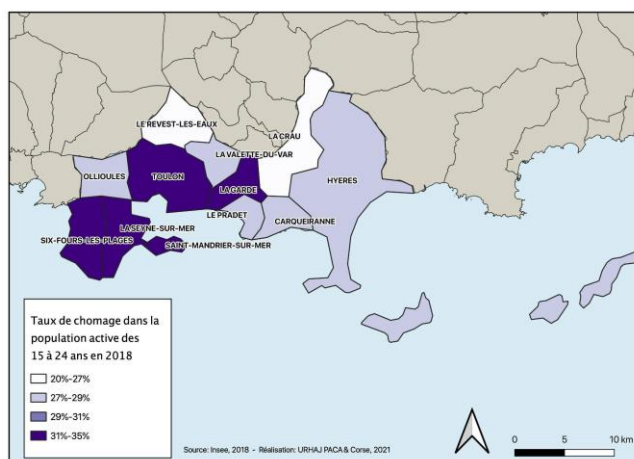
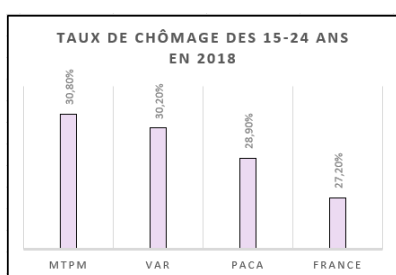
Dans la métropole Toulon Provence Méditerranée, le taux d'activité des 15 à 24 ans est de 39%. Ce taux est légèrement inférieur à la moyenne du Var (41.8%) et de la France (40.2%). La grande majorité des jeunes de 15 à 24 ans se trouve à Toulon qui enregistre un taux d'activité de 40%. La présence de l'université dans les communes de Toulon, La Seyne sur Mer, La Garde et La Valette-du-Var ainsi que de nombreuses offres de formation dans cette zone pourraient expliquer que ce taux d'activité ne soit pas très important malgré un indice de concentration de l'emploi assez élevé sur ce territoire.

Annexe 10 : Le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans dans la métropole TPM

Les chômeurs font face à de grandes difficultés pour s'insérer sur le marché du logement. Il n'est pas encore question de logement, ça sera la transition vers la suite

L'Insee considère comme étant au chômage toute personne active se déclarant chômeur à la recherche d'un emploi, qu'elle soit inscrite ou non à Pôle Emploi.

Le taux de chômage des 15 à 64 ans dans la métropole est de 14.7%. La moyenne du Var est de 13.9% et la nationale est de 10.6% la même année. Le taux de chômage de la métropole est donc assez élevé en général. Pourtant, c'est un territoire attractif où il y a plus d'emplois que d'actifs occupés.



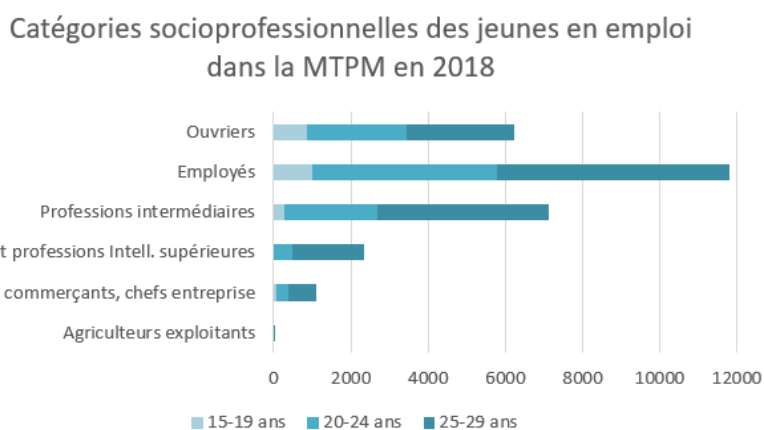
Source : Insee 2018 -Réalisation : Clara Chambon 2022

On remarque que cette situation est d'autant plus critique pour les moins de 25 ans. Le taux de chômage des 15-24 ans dans la métropole de Toulon est bien supérieur à la moyenne de la région (28.9%) et nationale (27.2%). Cela nous amène à nous questionner sur la nature des qualifications de ces jeunes qui n'est peut-être pas adaptée aux réalités du marché du travail actuel. Il y a cependant de grandes différences dans le taux de chômage suivant les communes de la métropole. En effet, ce taux est au plus bas à Le Revest-les-Eaux avec 20.6% et il atteint 34.8 % à Six-Four-les-plages. Le taux le plus bas enregistré dans la métropole est quasiment égal à la moyenne nationale de 20.8%. Il y a 11.6% des jeunes de cette tranche d'âge qui n'ont aucun diplôme. Ce taux peut s'expliquer en partie par le manque de qualifications pour

certains jeunes qui se retrouvent donc au chômage. La métropole de Toulon fait donc face à un nombre important de jeunes chômeurs qui témoignent de la difficulté pour les jeunes à s'insérer dans le marché du travail sur cette zone.

Annexe 11 : Les jeunes de la métropole TPM en emploi :

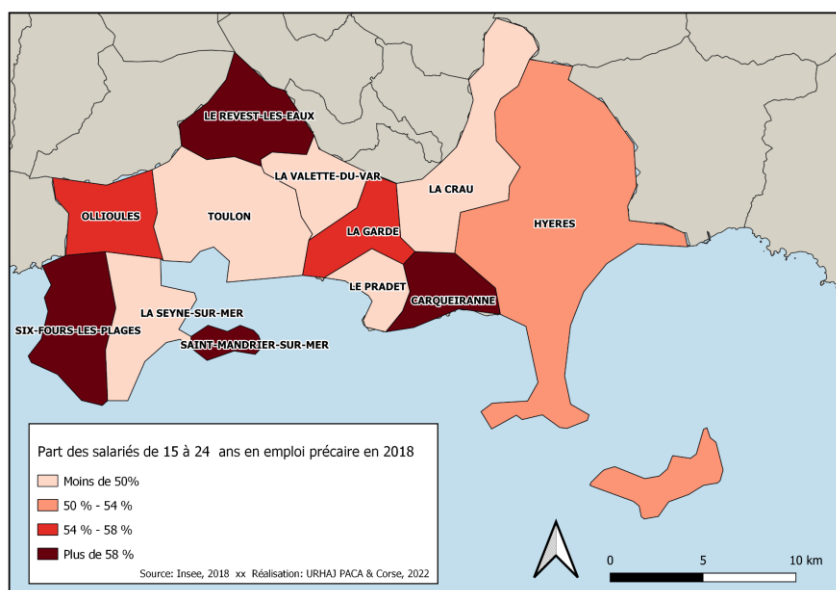
Les catégories socioprofessionnelles désignent des ensembles cohérents qui classent les individus selon leur situation professionnelle. L'objectif est de classer la population en fonction du type de métier exercé. En étudiant les catégories socioprofessionnelles des jeunes de moins de 30 ans, on peut analyser vers quels types de métiers ils se dirigent ainsi que l'évolution de ces choix en fonction de leurs âges.



Source : Insee 2018 -Réalisation : Clara Chambon 2022

On remarque que les jeunes en emploi sont très majoritairement des employés dans la métropole Toulon Provence Méditerranée. Il y a aussi une surreprésentation des professions intermédiaires et des ouvriers. Les jeunes cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi que les artisans, commerçants et chefs d'entreprises sont surtout des jeunes de 25 à 29 ans (et seulement quelques 20 à 24 ans). Cela s'explique par le degré d'études nécessaire pour exercer ces métiers. De manière générale, plus le métier nécessite d'études, plus les jeunes entrent dans cette catégorie socioprofessionnelle tardivement.

Annexe 12 : Les salariés de 15 à 24 ans en emploi précaire de la métropole TPM



Parmi les jeunes en emploi, on retrouve des situations plus ou moins stables et nombreux sont ceux qui n'ont pas de revenus suffisants pour subvenir à leurs besoins. Les emplois précaires sont les contrats en intérim, en apprentissage, en emplois jeunes, en CES (Contrats Emploi Solidarité), de qualification, aux stages rémunérés en entreprise, aux divers CDD, et contrats saisonniers.

La part des salariés de 15 à 24 ans qui sont en emploi précaire est de 54.2 % en moyenne en France et de 51.5 % dans le Var. La métropole enregistre une moyenne de 49.8 % sur son territoire. On remarque cependant qu'il y a des disparités selon les communes.

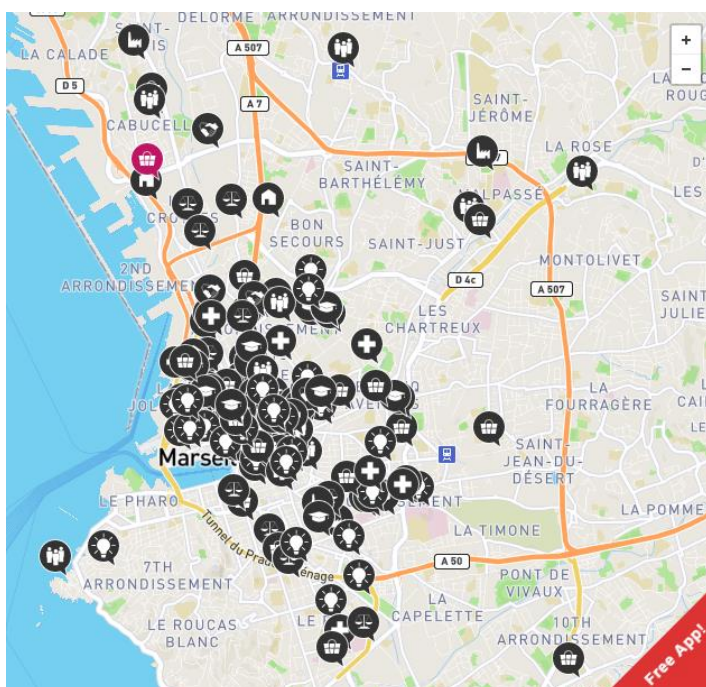
Revest-les-Eaux, Six-Four-les-Plages, Saint-Mandrier-sur-Mer et Carqueiranne enregistrent des taux supérieurs à 58%. Les communes d'Ollioules et de La Garde ont aussi un taux qui dépasse la moyenne nationale. Ok mais qu'en tirez-vous ?

Ces jeunes ont plus de difficultés à trouver un logement et à s'insérer dans la société à cause de leurs conditions d'emploi.

Benchmark

Annexe 13 : Une plateforme de carte interactive mutualisant tous les acteurs et dispositifs du territoire.

Pour la réalisation de cette plateforme, il serait intéressant de s'inspirer de la carte numérique "QX1 Welcome Map" qui a été développée à Marseille par le collectif Transbordeur pour recenser toutes les structures et dispositifs d'aides disponibles pour les migrants de la ville. Elle a été conçue pour être facile d'utilisation et accessible sur le téléphone via une application. Voici quelques exemples en photo de comment fonctionne la plateforme QX1 :



Lorsque l'on ouvre la plateforme, on se retrouve sur cette carte qui montre les différentes structures d'aides aux migrants avec une icône représentant leur champ d'intervention (Droit, alimentation, santé, hébergement...). On peut aussi retrouver la liste de ces structures par thématique comme on le voit sur la figure suivante :

RETOUR À LA LISTE DES STRUCTURES

RAMINA (RÉSEAU D'ACCUEIL DES MINOTS NON ACCOMPAGNÉS)




Ramina (Réseau d'Accueil des Minots Non Accompagnés) est une association composée exclusivement de bénévoles, sous la forme d'un dispositif composé d'équipes, d'un réseau d'hébergeants et de référents solidaires, structuré autour des diverses demandes d'accompagnements des jeunes (permanence de rue, hébergement, scolarité, santé, juridique et loisirs). Il est possible de rejoindre RAMINA en participant à l'accueil d'un adolescent en situation de migration sous la forme d'un référent ou d'un hébergeant solidaire.

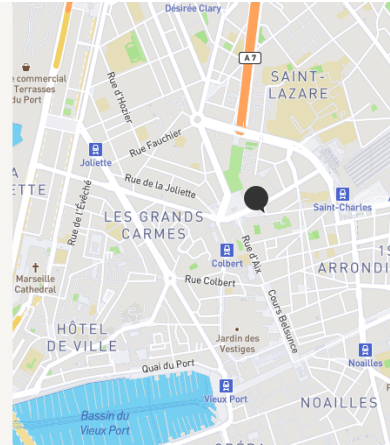
- Réunions d'information collective chaque 1er mercredi du mois à 18h30 au CCO Velten.
- Cours de français pour les mineurs qu'ils les accompagnent les après-midi au CMA Velten.

Tel : +33771179212

Mail : contact.ramina@gmail.com

 Centre Social CCO Bernard du Bois, Rue Bernard du Bois, Marseille, France

 [Site internet](#)



En cliquant sur une structure, on a ensuite accès à un descriptif de ces missions, horaires et contacts comme pour cet exemple de structure.

Le site est géré par le collectif mais fonctionne avec la collaboration de tous : lorsqu'il y a une modification à faire sur une structure ou encore une nouvelle à ajouter, n'importe qui peut faire une proposition de modification en remplissant " le formulaire de mise à jour". La proposition est ensuite vérifiée et intégrée au site par un modérateur.

La plateforme est reconnue par les différentes associations et très utilisée par les travailleurs sociaux qui travaillent avec les migrants et les réfugiés. Elle est maintenant de plus en plus utilisée par les bénéficiaires eux même et traduite en anglais et en arabe.

